



Ville de Fribourg

Service d'urbanisme et d'architecture

# Concours de projets Agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz à Fribourg

## Rapport du jury

—  
Juin 2016





**Information publique**

06 juillet 2016 à 18 heures  
Salle polyvalente de l'école de la Vignettaz, rez-de-chaussée,  
route de la Gruyère 13 à Fribourg

**Exposition publique des projets**

07 juillet au 16 juillet 2016  
Salle polyvalente de l'école de la Vignettaz, rez-de-chaussée,  
route de la Gruyère 13 à Fribourg  
lundi à vendredi : 17 h à 19 h  
samedi : 14 h à 18 h

**Rédaction du rapport du jury**

Ruffieux-Chehab Architectes SA - Fribourg

## TABLE DES MATIERES

<b>A</b>	<b>PROGRAMME DU CONCOURS</b>	<b>6</b>
<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>6</b>
1.1	Préambule	6
1.2	Situation	6
1.3	Objectif du concours	7
<b>2</b>	<b>Clauses relatives à la procédure</b>	<b>8</b>
2.1	Mandant	8
2.2	Organisateur, secrétariat du concours	8
2.3	Bases légales	8
2.4	Conditions de participation et d'inscription	9
2.5	Prix et mentions	10
2.6	Attribution et étendue du mandat	10
2.7	Bases de négociation des prestations et des honoraires	11
2.8	Composition du jury	12
2.9	Inscription, obtention des documents et maquettes	13
2.10	Visite des lieux	13
2.11	Identification et anonymat	13
2.12	Variantes	14
2.13	Exposition publique des projets	14
2.14	Calendrier du concours	14
2.15	Questions - réponses	15
2.16	Degré supplémentaire d'affinement	15
2.17	Documents remis	15
2.18	Documents demandés	16
2.19	Critères d'appréciation	17
2.20	Calendrier prévisionnel de la réalisation	17
2.21	Procédure en cas de litige	17
<b>3</b>	<b>Eléments programmatiques</b>	<b>18</b>
3.1	Périmètres du concours, conditions-cadres	18
3.1.1	Périmètre d'intervention et périmètre constructible	18
3.1.2	Prescriptions règlementaires	18
3.1.3	Prescriptions règlementaires de la zone	18
3.1.4	Abri de protection civile	18
3.1.5	Etapas de réalisation	19
3.2	Accessibilité	19
3.3	Salle de sport simple - polyvalence	19
3.4	Préau	19
3.5	Production de chaleur	19
3.6	Exigences énergétiques	19
3.7	Programme détaillé des locaux	20

3.7.1	Première étape	20
3.7.2	Deuxième étape	21
<b>4</b>	<b>Compléments au programme</b>	<b>21</b>
4.1	Liste des documents remis aux participants	21
<b>B</b>	<b>JUGEMENT</b>	<b>23</b>
<b>5</b>	<b>PROJETS REMIS</b>	<b>23</b>
5.1	Inscription et projets rendus	23
5.2	Analyse préalable et recevabilité	24
5.2.1	Délais	24
5.2.2	Respect de l'anonymat	25
5.2.3	Documents demandés et modalités de rendu	25
5.2.4	Périmètre d'intervention et périmètre constructible	25
5.2.5	Conformité aux conditions-cadres	25
5.2.6	Éléments programmatiques	25
5.2.7	Recevabilité formelle suite à l'analyse préalable	26
5.3	Jugement	26
5.3.1	1 <sup>er</sup> tour de jugement	26
5.3.2	2 <sup>ème</sup> tour de jugement	27
5.3.3	Tour de rattrapage	27
5.3.4	Contrôle des coûts	27
<b>C</b>	<b>CRITIQUES DES PROJETS CLASSÉS</b>	<b>28</b>
<b>D</b>	<b>CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX</b>	<b>31</b>
<b>E</b>	<b>RECOMMANDATIONS DU JURY</b>	<b>32</b>
<b>F</b>	<b>LEVÉE DE L'ANONYMAT</b>	<b>33</b>
<b>G</b>	<b>APPROBATION DU RAPPORT DU JURY</b>	<b>34</b>
	<b>ANNEXES</b>	<b>35</b>
	Projets classés	35
	Projets non classés	57

## **A** PROGRAMME DU CONCOURS

Les points 1 à 4 reproduisent le programme tel que publié à l'ouverture du concours.

### **1 INTRODUCTION**

#### **1.1 PRÉAMBULE**

Dans le cadre de la mise en fonction du plan d'infrastructures scolaires et des recherches de solutions à long terme, la Ville de Fribourg souhaite organiser un concours de projets d'architecture à un degré en procédure ouverte, afin de réaliser l'agrandissement du centre scolaire de la Vignettaz. Il s'agit notamment de fournir une réponse aux besoins croissants de locaux scolaires engendrés par l'augmentation démographique et à la mise en conformité des surfaces existantes. Cette démarche s'inscrit dans une étude élargie s'étendant sur l'ensemble de la Ville de Fribourg et intégrant notamment, dans des étapes successives et futures, l'agrandissement de l'école primaire de la Neuveville, celui de l'école du Belluard, et enfin celui de l'école du Schönberg. La Ville de Fribourg compte actuellement environ 38'600 habitants. La croissance démographique ainsi que l'arrivée importante d'enfants migrants provenant de l'Union européenne engendrent une augmentation importante de la population et par conséquent du nombre d'enfants scolarisés. Actuellement, l'école primaire de la Vignettaz accueille plus de 640 élèves. Les prévisions pour la rentrée 2019 se montent à 796 élèves. Depuis 2014, cinq classes ont dû être installées dans des pavillons provisoires pour pouvoir recevoir tous les enfants, ce qui démontre déjà un manque de locaux. Trois classes complémentaires seront ajoutées sur les pavillons provisoires existants. Ceux-ci seront maintenus jusqu'en 2030.

En conclusion, le manque d'infrastructures scolaires actuel et l'augmentation conséquente prévisible de nouveaux élèves sont inéluctables dans les années futures.

Le Conseil communal a donc décidé, en 2015, d'entamer l'étude de l'agrandissement du complexe scolaire de la Vignettaz. A cet effet, il a désigné un groupe de travail en charge du dossier. Le groupe a établi le programme d'occupation des locaux en réponse aux besoins identifiés et en se basant sur les projections fournies par la Direction de l'Instruction publique, de la Culture et du Sport (DICS).

Le Conseil communal de la Ville de Fribourg est convaincu que la réalisation de ce futur programme scolaire est la solution qui s'impose d'un point de vue pédagogique et économique. Le site, renouvelé, disposera de l'outil qui permettra de répondre de la meilleure des manières aux défis qui attendent les enseignants et les élèves dans les années à venir. Le Maître d'ouvrage est intéressé à obtenir un projet d'ensemble cohérent et en assure la qualité.

Le Conseil général de la Ville de Fribourg a accepté dans le cadre du budget 2016 un crédit d'étude pour l'organisation d'un concours d'architecture en procédure ouverte.

#### **1.2 SITUATION**

Le site de la Vignettaz s'étend géographiquement entre le quartier de Beuregard au Nord et celui de Beaumont au Sud. La voie CFF Berne-Lausanne marque sa limite à l'Est, tandis que l'autoroute marque la limite Ouest. Il se situe sur la partie basse d'un coteau très bien exposé, où les habitants de Fribourg s'adonnaient au Moyen-âge à la viticulture ; il a, depuis, gardé sa dénomination « La Vignettaz » (petite vigne). Sur cette pente ensoleillée, se sont développées, à partir des années trente jusqu'à nos jours, des habitations isolées ; maisons familiales ou logements de deux à quatre appartements réalisés notamment par Jean Bourqui (1893-1950) sur des principes architecturaux modernes (toitures plates, grandes ouvertures, crépis blancs, typologies novatrices) ;

puis dans les années 70 des logements collectifs, situés sur la limite Sud du coteau de la Vignettaz.

La parcelle attribuée au complexe scolaire de la Vignettaz se caractérise par une topographie particulière qui reprend la déclivité du terrain. Elle dispose d'une superficie totale de 13'542 m<sup>2</sup>. Elle est principalement desservie par la route de la Gruyère dont le trafic est modéré. Dans un périmètre proche, se trouvent les logements collectifs bordant la route de la Gruyère à l'Est, la route du Grand-Pré et celle du Levant, à l'Ouest. Au Sud, outre les logements de l'immeuble existant de la tour Generali, est prévue la planification d'un nouveau quartier d'habitations.

Celui-ci est représenté par une étude illustrative du PAD Friglâne actuellement en cours d'élaboration, et dont les documents provisoires sont mis à disposition des participants au présent concours.

Un projet de parc public, à l'état d'études, est envisagé sur la parcelle Generali (les garages et les places de parc extérieures seront supprimés). Le Maître d'ouvrage souhaite que les participants au présent concours tiennent compte de ce projet d'aménagement paysager en relation avec le nouveau complexe scolaire agrandi.

Le premier établissement scolaire de la Vignettaz, regroupant le bâtiment des classes (A) et une salle polyvalente, a été construit entre 1947 et 1949, par les architectes G. Rosset & M. Matthey pour répondre au manque de salles de classe du Bourg et du Varis. En 1962, il fut complété par le bâtiment B réalisé par l'architecte Marcel Matthey entièrement attribué aux classes enfantines. En 1977, construit par les Architectes Associés, le bâtiment C fut ajouté. Il est actuellement recensé en catégorie A. Ces constructions, dans leur ensemble, déterminent les espaces de préaux extérieurs. Des aménagements extérieurs existants, comprenant une place de jeux pour les petits enfants et une place de sport, sont reliés par un passage sous voie au site scolaire.

A l'intérieur du périmètre du concours, les terrains de basket existants situés au Nord du bâtiment C peuvent être supprimés. Dans ce cas, ils ne seront pas remplacés. L'aménagement existant de la place de jeux devant le bâtiment C, au Sud, fait l'objet d'une valeur de recensement A.

7

### 1.3 OBJECTIF DU CONCOURS

Compte tenu de la nouvelle loi scolaire, la clause du besoin a identifié pour le site scolaire de la Vignettaz, la réalisation de deux filières supplémentaires en première étape, pour une mise en service en 2019, complétée par l'ajout d'une filière prévue dans un horizon restant à définir.

L'objectif du concours est d'atteindre la solution optimale pour la réalisation de l'agrandissement du complexe scolaire qui permettra, en première étape, la création de :

- Deux filières comprenant notamment douze classes primaires, quatre classes enfantines, quatre salles pour l'enseignement des activités créatrices manuelles et textiles (ACM/ ACT), six salles d'appui.
- Une salle de sport simple répondant également aux besoins des sociétés locales en dehors des horaires scolaires.

En outre, il est demandé aux participants de la présente procédure de concours de projeter, en deuxième étape, un volume pour la construction d'une troisième filière comprenant notamment deux salles de classe enfantine (nommées 1H et 2H), six salles de classe primaire (3H à 8H), deux salles d'activités créatrices (ACM / ACT), trois salles d'appui et une salle polyvalente.

Les pavillons actuels comprenant cinq classes seront surélevés de trois classes provisoires supplémentaires et seront à conserver impérativement pendant la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> étapes. Les études et la réalisation liées à cette surélévation ne sont pas comprises dans la présente procédure de concours de projets.

Le fonctionnement de l'école existante doit être assuré pendant la réalisation de la première et de la deuxième étape.

A titre informatif, après la construction de la première étape, les quatre salles enfantines seront provisoirement affectées à l'accueil extrascolaire des enfants, dans l'attente de la construction de l'accueil extrascolaire qui sera vraisemblablement situé sur la parcelle 10217 voisine.

## 2 CLAUSES RELATIVES A LA PROCÉDURE

### 2.1 MANDANT

L'autorité adjudicatrice, nommée ci-après mandant ou Maître d'ouvrage, est la Ville de Fribourg.

Une délégation d'ouvrage à un investisseur privé est envisagée. Le moment et l'ampleur de celle-ci seront précisés au terme du concours (voir 3.6 Attribution et étendue du mandat).

### 2.2 ORGANISATEUR, SECRÉTARIAT DU CONCOURS

L'organisateur est le service d'Urbanisme et d'Architecture de la ville de Fribourg. Tous les contacts durant la procédure se font par le biais du bureau d'assistance au Maître d'ouvrage, qui est le secrétariat du concours, à l'adresse ci-dessous.

Secrétariat du concours :  
Ruffieux-Chehab Architectes SA  
Boulevard de Pérolles 18  
1700 Fribourg-CH  
Email : vig.concours@rxch.ch

Des prises de contact avec le secrétariat du concours ne sont, en principe, pas autorisées sauf en cas de problèmes avec la communication électronique et sous couvert de l'anonymat pour les questions prévues.

### 2.3 BASES LÉGALES

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure ouverte, en conformité avec l'article 3.1.b du règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA n° 142, éd. 2009.

[www.sia.ch/fr/services/concours/lignes-directrices](http://www.sia.ch/fr/services/concours/lignes-directrices)

La procédure est soumise à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), à la Loi sur le marché intérieur (LMI) et à la Loi cantonale sur les marchés publics et à son règlement d'application. La procédure est soumise aux traités internationaux sur les marchés publics, ce qui signifie que les bureaux suisses et les bureaux étrangers dont le siège se trouve dans un des pays qui offre la réciprocité aux bureaux suisses en matière

d'accès aux marchés publics, sont autorisés à participer à la procédure.

En outre, sont notamment applicables les lois et les normes suivantes : l'Accord sur les Marchés publics (AMP) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse ; la Loi fédérale sur le Marché Intérieur (LMI) du 6 octobre 1995 ; les normes, règlements et recommandations de la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA), portant sur la construction, les installations et équipements ; la norme suisse SIA 500 Constructions sans obstacles, portant sur les mesures dans la construction en faveur des personnes à mobilité réduite ; les normes VSS de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports portant sur les questions de mobilité automobile et sur le stationnement ; la législation cantonale sur la Police du feu et la protection contre les éléments naturels ainsi que les prescriptions de protection contre les incendies AEAI.

La participation au concours implique, pour les concurrents mais aussi pour le Maître d'ouvrage et le jury, l'acceptation des clauses du présent programme, des réponses aux questions et du règlement SIA 142.

La langue officielle pour la procédure du concours, pour les questions, les réponses et les planches rendues, est le français.

## 2.4 CONDITIONS DE PARTICIPATION ET D'INSCRIPTION

La constitution d'un groupement de mandataires est requise lors de cette procédure, dès l'inscription du candidat. Ce groupement doit être constitué d'un architecte, en tant que pilote, et d'un architecte-paysagiste.

Le concurrent peut consulter sur une base volontaire d'autres spécialistes, s'il le juge nécessaire dans le cadre du concours. Toutefois, à l'issue du concours, l'adjudicateur n'est pas lié par le choix des spécialistes consultés lors du concours, à moins que le jury ait remarqué une contribution de qualité exceptionnelle, relevée dans son rapport final, ce qui autoriserait le Maître de l'ouvrage à pouvoir mandater de gré à gré ce spécialiste. La possibilité de mandater de gré à gré dépendra de la valeur seuil du marché conformément à la législation applicable en matière de marchés publics.

Le concours est ouvert à tous les architectes et les architectes-paysagistes ayant leur domicile privé ou professionnel en Suisse, ou dans un Etat qui reconnaît les accords sur les marchés publics GATT/OMC et offrent la réciprocité, pour autant qu'ils remplissent l'une des conditions suivantes :

Pour les architectes :

- être porteur du diplôme d'une des Ecoles Polytechniques Fédérales de Lausanne ou de Zurich, de l'Institut d'architecture de Genève, de l'Académie d'architecture de Mendrisio, de l'une des Hautes Ecoles Spécialisées (HES ou ETS) ou d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence.
- être inscrit au Registre A ou B du REG (Fondation des registres suisses des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement) ou à un registre étranger équivalent\*.

Pour les architectes-paysagistes :

- être porteur du diplôme de l'HEPIA ou de la HSR de Rapperswil ou d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence\*.

Les architectes-paysagistes ne peuvent participer qu'avec un seul team.

\* Les architectes et architectes-paysagistes porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre professionnel étranger doivent apporter la preuve de l'équivalence de leurs qualifications par rapport aux exigences suisses lors de leur inscription.

Ces conditions doivent être remplies au moment de l'inscription. Les concurrents qui ne remplissent pas les exigences de participation seront exclus du concours.

L'organisateur invite les architectes et architectes-paysagistes à prendre connaissance du document «Conflits d'intérêts» édité par la Commission SIA 142 pour les concours d'architecture et d'ingénierie. ([www.sia.ch/f/pratique/concours/information.cfm](http://www.sia.ch/f/pratique/concours/information.cfm)).

## 2.5 PRIX ET MENTIONS

La somme globale des prix et mentions a été calculée selon le règlement SIA 142 et le tableau de la commission SIA 142 d'octobre 2009 pour le calcul des prix. Elle a été définie en fonction du coût estimatif des deux étapes de CHF 27'500'000.- HT (29'700'000.- TTC) des CFC 2 Bâtiment et CFC 4 Aménagements extérieurs.

La somme globale des prix et mentions s'élève à CHF 181'700.- HT (196'326.- TTC) pour l'étape 1 et l'étape 2 (majoration comprise de 15% : 5% étapage, 5% architecte-paysagiste, 5% détails constructifs).

Ce montant de 181'700.- (HT) est mis à disposition du jury pour l'attribution de 4 à 6 prix et des mentions éventuelles. Les mentions pourront être attribuées pour 40% de cette somme au maximum (SIA 142).

## 2.6 ATTRIBUTION ET ÉTENDUE DU MANDAT

L'attribution du mandat portera dans un premier temps, sur la première étape et dans un deuxième temps sur la seconde étape et fera l'objet d'une adjudication séparée. Le mandant envisage également d'établir, par voie d'appel à un investisseur, un partenariat public-privé (PPP) pour la construction de l'école.

Le jury formule une recommandation au Maître d'ouvrage pour l'attribution du mandat aux auteurs du projet lauréat. Le mandant entend confier le mandat conformément au règlement SIA 142 édition 2009, à hauteur de 100% des prestations ordinaires, telles que définies dans le règlement SIA 102 (édition 2014) et SIA 105 (édition 2014), au concurrent dont le projet aura été recommandé par le jury, sous réserve de l'acceptation du financement, des autorisations de construire et des délais référendaires. Cette adjudication fera l'objet d'une décision du Conseil communal conformément à l'art. 9 al. 1 lit. h bis RMP.

En parallèle de la présente procédure de concours de projets, un appel à candidature d'investisseurs est envisagé. Les investisseurs sélectionnés pour remettre une offre seront invités à donner un avis aux membres du jury sur les projets pressentis pour un prix ou pour une mention.

Si l'adjudicateur estime que le lauréat ne dispose pas de la capacité et/ou des compétences nécessaires ou que celles-ci s'avèrent insuffisantes, ou encore, dans le but de garantir un développement de projet dans le sens des objectifs visés, de la qualité, des délais et des coûts, l'adjudicateur se réserve le droit de demander en tout temps de compléter l'équipe du lauréat avec des spécialistes choisis par l'auteur du projet et agréés par l'adjudicateur.

Sur requête du Maître d'ouvrage, le lauréat devra pouvoir attester de sa solvabilité et être à jour avec le paiement des impôts et autres cotisations.

Conformément à l'art. 22.3 du règlement SIA 142, le jury peut classer des travaux de concours qui ont reçu une mention. Si l'un d'eux se trouve au premier rang, il peut être recommandé pour une poursuite du travail. Dans ce cas de figure, la décision du jury doit être prise au moins à la majorité des trois quarts des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury qui représentent le Maître d'ouvrage.

L'auteur du projet reste bénéficiaire exclusif des droits d'auteur. Les documents des projets primés deviennent propriété du Maître d'ouvrage. Une publication des projets par le Maître d'ouvrage sera faite avec la mention du nom des auteurs. Les auteurs ne seront pas forcément consultés préalablement à une publication.

Le présent concours ne concerne que les prestations d'architecte et d'architecte-paysagiste. La totalité des prestations des ingénieurs spécialistes feront l'objet d'un appel d'offres distinct, organisé ultérieurement par le Maître d'ouvrage.

La décision de l'entité adjudicatrice concernant l'attribution du mandat est susceptible de recours dans les 10 jours auprès de la Préfecture de la Sarine.

## **2.7 BASES DE NÉGOCIATION DES PRESTATIONS ET DES HONORAIRES**

Le règlement SIA 102 (ed. 2014) et le règlement SIA 105 (éd. 2014) constitueront les bases de définition des prestations et des honoraires.

11

Pour le calcul des honoraires de l'architecte lauréat, les paramètres suivants sont annoncés :

- la catégorie d'ouvrage de l'ensemble du projet est IV pour les prestations d'architecture, correspondant au degré de difficulté  $n = 1.0$
- le facteur d'ajustement ( $r$ ) est de 1.0

Pour le calcul des honoraires de l'architecte-paysagiste lauréat, les paramètres suivants sont annoncés :

- la catégorie d'ouvrage de l'ensemble du projet est III pour les prestations d'architecture, correspondant au degré de difficulté  $n = 1.0$
- le facteur d'ajustement ( $r$ ) est de 1.0.

## 2.8 COMPOSITION DU JURY

Le jury, désigné par le Maître d'ouvrage, est composé de :

### Président :

M. Jean Bourgné, Directeur de l'Edilité

### Membres non professionnels :

Mme Antoinette de Weck, Conseillère communale, Directrice des écoles

M. Marc Capellini, Chef de service à la direction des écoles

M. André Brühlhart, Responsable d'établissement à la Vignettaz section romande

### Membres professionnels :

Mme Nicole Surchat-Vial, Architecte de Ville, Fribourg

M. Paul Humbert, Architecte, Fribourg

Mme Gabriela Mazza, Architecte, Zürich

M. Jean-Marc Péléraux, Architecte, Lausanne

M. Gueric Péré, Architecte-paysagiste, Lyon

### Suppléants :

M. David Python, Architecte au service de l'Edilité

Mme Jacqueline Raemy, Responsable d'établissement de l'école de la Vignettaz section alémanique

### Membres spécialistes-conseils (sans droit de vote) :

M. Charles Ducrot, Responsable des constructions scolaires

M. Bernard Flach, Economiste de la construction, Regtec SA

M. Laurent Simon-Vermot, Chef du service des finances

Futur(e) Directeur (trice) de l'Edilité

Futur(e) Architecte au service d'Urbanisme et d'Architecture

### Bureau d'assistance au Maître d'ouvrage :

Mme Colette Ruffieux-Chehab, Architecte, Fribourg

Mme Cécile Attia, Architecte, Ruffieux-Chehab Architectes SA, Fribourg

Le jury se réserve le droit de faire appel à d'autres spécialistes s'il le juge nécessaire. Le cas échéant, ils seront mentionnés dans le rapport du jury. Les deux membres du jury ayant reçu le prix Lignum en 2015 sont les spécialistes bois recommandés par la directive du Conseil d'Etat relative à l'utilisation du bois dans les constructions publiques de l'Etat ainsi que les constructions scolaires subventionnées par l'Etat.

## 2.9 INSCRIPTION, OBTENTION DES DOCUMENTS ET MAQUETTES

Le présent règlement et programme de concours peut être consulté et téléchargé sur le site [www.simap.ch](http://www.simap.ch) à partir du délai d'inscription. Un envoi postal n'est pas envisagé.

L'inscription se fera par la fiche d'inscription (annexe B) à télécharger sur le site [www.simap.ch](http://www.simap.ch). Elle doit contenir également :

- La copie du bulletin attestant le versement du montant d'inscription de CHF 300.-. Le versement se fera sur le compte :

Banque Cantonale de Fribourg, BCF, CCP 17-49-3

IBAN: CH21 0076 8011 6076 5010 3, avec la mention

Ville de Fribourg – Agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz, Concours de projets d'architecture.

Le montant ne sera pas restitué aux participants du présent concours.

- La copie du diplôme ou de l'inscription/attestation du REG.
- L'attestation Engagement sur l'Honneur (annexe J)
- L'attestation Engagement à respecter l'égalité entre hommes et femmes (annexe K).

Le participant enverra par écrit (par courrier postal) cette inscription complète à l'adresse du secrétariat du concours. Une inscription non complète n'est pas valable.

Lors de leur inscription, les concurrents en possession d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre professionnel étranger devront fournir la preuve de l'équivalence de leurs qualifications par rapport aux exigences suisses. Cette dernière doit être demandée à la Fondation du Registre suisse (REG), Hirschengraben 10, 3011 Bern, tél. +41 31 382 00 32, e-mail : [info@reg.ch](mailto:info@reg.ch).

13

La maquette peut être retirée, sur appel préalable, auprès de l'atelier Felder, rte de Rosé 48, 1754 Rosé, en fonction du stock disponible, sur présentation du récépissé de paiement. Les maquettes seront remises à la suite des demandes et non pas suivant la date de l'inscription. L'inscription est possible durant tout le déroulement du concours. Aucun envoi postal ou via une société de transport privée ne sera effectué par l'organisateur ou le maquettiste.

## 2.10 VISITE DES LIEUX

La visite du site aura lieu le vendredi 26 février 2016, 10.00 heures, devant l'entrée du Bâtiment A.

Passé cette date, il ne sera pas possible d'accéder à l'intérieur des bâtiments.

## 2.11 IDENTIFICATION ET ANONYMAT

Les projets seront envoyés exclusivement par courrier postal jusqu'au 17 mai 2016 sous couvert de l'anonymat, et devront parvenir à l'adresse du secrétariat du concours. Le timbre postal fera foi, celui-ci sera apposé obligatoirement par un bureau postal officiel (la date d'envoi doit être lisible).

Les participants sont obligés de suivre le cheminement de leurs envois par internet sous [www.post.ch](http://www.post.ch) « Track & Trace ». Si leur envoi n'est pas arrivé cinq jours après le délai d'envoi, les participants doivent le signaler immédiatement au secrétariat général de la SIA qui se chargera d'en informer l'organisateur sous respect de l'anonymat. Le participant qui omet cette annonce ne pourra faire valoir aucun droit auprès de

l'organisateur dû à la perte de ses documents, même s'il les a postés à temps. Si l'annonce est faite, l'organisateur est, par contre, obligé d'attendre la réception annoncée. Dans tous les cas la quittance avec le code-barres est à archiver avec soin.

Au cas où un office postal n'admettrait pas d'envoi sans mention d'expéditeur, le participant est chargé de trouver une tierce personne de son choix qui est habilitée à figurer sur l'envoi mais qui ne permet pas à des tiers de l'identifier. En aucun cas l'adresse du participant ne peut être appliquée (exclusion du jugement !) et une adresse fictive n'est pas recommandée, parce qu'elle rend impossible d'éventuels contacts indispensables.

La maquette sera remise à la date prévue, avec mention de la devise, dans son emballage original, sous forme anonyme à l'adresse qui sera transmise ultérieurement aux participants. Elle sera réceptionnée par une personne non impliquée dans le jugement du concours. Une quittance sera délivrée au participant mentionnant la date et l'heure de la livraison. L'envoi postal des maquettes n'est pas admis.

Tous les documents et emballages du projet, y compris l'enveloppe cachetée porteront la mention :

*Ville de Fribourg – Agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz  
Concours de projets d'architecture + la devise*

La devise ne doit pas comporter de signes ou dénominations qui permettraient d'identifier le concurrent ou de faire le lien entre le nom d'un concurrent et un projet déposé, sous peine d'exclusion.

Aucune revendication de dédommagement ne pourra être formulée en cas de dégradation accidentelle ou malveillante des documents ou maquette relatifs au projet.

Tous les concurrents qui auront déposé un projet s'engagent à un devoir de réserve à l'égard des tiers et à ne pas rendre public leur projet avant l'annonce officielle des résultats. Aucun échange d'information, autre que ceux prévus par le programme du concours, ne pourra avoir lieu entre les concurrents, les membres du jury, l'organisateur et le mandant, sous peine d'exclusion.

## **2.12 VARIANTES**

Chaque concurrent ne peut déposer qu'un seul projet.

## **2.13 EXPOSITION PUBLIQUE DES PROJETS**

Tous les projets admis au jugement feront l'objet d'une exposition publique durant 10 jours. Les noms des auteurs de tous les projets seront mentionnés, conformément aux indications de la fiche d'identification. Le lieu et les dates de l'exposition seront précisés ultérieurement par envoi email aux concurrents. Les documents concernant les projets non primés pourront être retirés à l'endroit de l'exposition. Les projets non récupérés seront détruits.

## **2.14 CALENDRIER DU CONCOURS**

L'annonce du concours paraîtra sur le site des marchés publics : [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

- Lancement du concours le 19 février 2016
- Visite du site le 26 février 2016
- Questions jusqu'au 4 mars 2016
- Réponses dès le 18 mars 2016 sur le site SIMAP du concours
- Date limite de rendu des projets le 17 mai 2016, le timbre postal faisant foi
- Rendu de la maquette le 6 juin 2016 de 9h à 12h, le lieu de la remise de la maquette sera communiqué ultérieurement
- Jugement du concours le 8 et le 22 juin 2016
- Communication des résultats, vernissage de l'exposition publique (le lieu et les horaires seront communiqués ultérieurement) : le 6 juillet 2016
- Exposition publique : du 7 au 16 juillet 2016
- Retrait des plans et des maquettes des projets non primés : 18 juillet 2016 de 10h à 12h.

## 2.15 QUESTIONS – RÉPONSES

Les questions posées au jury doivent exclusivement être envoyées jusqu'au 4 mars 2016 par voie postale prioritaire à l'adresse du secrétariat du concours, en respectant l'anonymat. Les réponses seront publiées sur le site SIMAP à partir du 18 mars 2016. Un envoi postal des questions – réponses n'est pas envisagé. En dehors de cette procédure, aucune information ne sera donnée.

## 2.16 DEGRÉ SUPPLÉMENTAIRE D'AFFINEMENT

Selon l'art. 5.4 du Règlement SIA 142, le jury peut, s'il le juge nécessaire et en accord avec les représentants du Maître d'ouvrage, décider de prolonger le concours par un degré supplémentaire d'affinement anonyme en option, limité aux seuls projets qui restent en lice. Le cas échéant, cette démarche s'effectuera de manière anonyme via un notaire et une indemnité sera allouée à chaque concurrent concerné dont le projet est encore en lice. Le montant sera calculé en fonction du travail à effectuer. Le classement des projets n'a lieu qu'à l'issue du degré en option.

15

## 2.17 DOCUMENTS REMIS

- A Règlement-programme (format pdf)
- B Formule d'inscription (format pdf)
- C Fiche d'identification (formats word et pdf)
- D Orthophoto (format PDF)
- E Cartes 1990 du secteur avec hauteurs des bâtiments (format jpg)
- F Plan de situation 1 :500 (formats pdf et dwg), plan périmètre du concours
- G Plans des bâtiments existants A, B, C salles de gym, pavillons (dwg et pdf)
- H Données complémentaires (recensement des biens culturels immeubles (C. Allenspach), situation cadastrale, canalisations et centrale de chauffe, accès pompiers, rapport structurel et parasismique)
- I Documentation et plans sur projets voisins en cours (Friglâne)
- J Engagement sur l'honneur (format pdf)
- K Engagement à respecter l'égalité entre hommes et femmes
- L Etude de faisabilité établie par mazzapokora GmbH et mullerarchitecte Sàrl

Tous les plans listés ci-dessus sont soumis au copyright de la Ville de Fribourg. Leur mise à disposition est strictement limitée à l'usage du présent concours.

## 2.18 DOCUMENTS DEMANDÉS

L'ensemble des planches du concours, à savoir la situation dans le contexte, les plans, les coupes, les élévations du projet et les planches explicatives doivent être présentées sur au maximum 4 planches au format A0 horizontal, (84 cm x 120 cm), et comprendront :

- Une partie explicative du projet, sous forme libre, précisant les différents choix conceptuels des auteurs du projet (urbanistique, architectural, etc.) et les intentions constructives (structure, enveloppe, matérialisation etc.) ainsi qu'un détail constructif du projet à l'échelle 1:20 permettant de comprendre la matérialisation et l'expression des façades et des toitures.
- Le plan de situation à l'échelle 1:500 sera établi sur la même orientation que le document F remis aux concurrents, et comprendra l'implantation de tous les bâtiments existants et projetés de l'étape 1 et de l'étape 2, leurs aménagements extérieurs, les accès pour piétons et véhicules des pompiers, les places de stationnement vélos, le traitement des espaces publics et de récréation. L'étape 2 sera exprimée de façon clairement distincte.
- Les plans des différents niveaux de l'étape 1, échelle 1:200 (rendu en noir sur fond blanc). Tous les plans seront présentés dans la même orientation que le plan de situation remis à l'échelle du 1:500ème. Ces dessins devront comporter les indications du programme des locaux (leur code, leur désignation abrégée et leur surface nette), les cotes d'altitude sur sol fini et la position des lignes de coupe. Les plans de niveau en contact avec le sol devront représenter les aménagements extérieurs environnants. Les cotes d'altitude et les courbes de niveau principales seront représentées sur le plan du rez-de-chaussée.
- Les coupes et les élévations de l'étape 1, échelle 1:200 (rendu en noir sur fond blanc) seront représentées avec le sol orienté vers le bas de la feuille. Ces dessins devront mentionner les cotes d'altitude sur sol fini des niveaux et les hauteurs des gabarits et corniches.
- Les plans, coupes, élévations, échelle 1:200 de l'étape 2 nécessaires à la compréhension du projet et du développement du site.

En outre, les documents suivants sont également demandés :

- Rapport de calcul des surfaces et du volume selon SIA 416 (à définir séparément pour chaque étape) :  
Le calcul des surfaces utiles principales (SUP) et des surfaces de plancher (SP) (en 2 exemplaires format A4 + pdf)  
Le calcul du volume bâti (VB) (en 2 exemplaires format A4 + pdf)  
Les calculs seront illustrés par des schémas permettant leur vérification.
- Réduction des planches de concours au format A3 (en 1 exemplaire)
- Une clé USB ou un CD-ROM avec les fichiers de tous les plans au format PDF, sans aucune mention de bureau ou de collaborateur. Pour rappel, l'anonymat doit être garanti et aucun moyen d'identification du concurrent ne doit apparaître sur ou dans le CD-ROM ou la clé USB.
- Enveloppe d'identification :  
Une enveloppe cachetée de format C5 neutre, sur laquelle figurera la mention :

*Ville de Fribourg – Agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz  
Concours de projets d'architecture + la devise*

Elle comprendra la fiche d'identification (document C) dûment remplie (avec mention des collaborateurs) sur la base du document remis aux concurrents, un bulletin de versement avec les coordonnées bancaires du concurrent.

- Maquette échelle 1:500 (rendu en blanc) :  
La maquette du projet et des aménagements extérieurs sera réalisée sur le fond en plâtre mis à disposition des concurrents et sera emballée dans sa caisse d'origine. La maquette intégrera le volume de la deuxième étape qui devra être détachable.

Toutes les planches format AO, dans le sens horizontal, sont à rendre dans un rouleau en deux exemplaires non pliés, dont l'un (papier max. 100 g) servira à l'examen préalable et ne sera pas restitué après l'exposition. Tous les plans seront présentés sur papier et dessinés sur fond blanc, en trait noir. La liberté d'expression graphique est accordée pour la partie explicative qui peut comprendre un rendu en couleurs et techniques libres. L'organisateur attend un graphisme et une présentation qui servent avant tout la lisibilité du projet. Tous les documents et emballages de projet et de maquette comporteront la mention :

*Ville de Fribourg – Agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz  
Concours de projets d'architecture + la devise*

## 2.19 CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Les projets seront examinés selon les critères suivants, l'énoncé n'indiquant pas de priorité :

- concept général et qualités urbanistiques et paysagères
  - traitement architectural et adéquation au thème
  - fonctionnalité et spatialité du projet
  - faisabilité des étapes
  - économie des moyens, expression architecturale, économie générale
- Les objectifs financiers visés par le Maître d'ouvrage, pour la réalisation du présent programme, sont de 25 mio CHF (TTC) pour l'ensemble des CFC 1 à 9 pour l'étape 1 et de 12.4 mio CHF (TTC) pour l'ensemble des CFC 1 à 9 pour l'étape 2.

17

## 2.20 CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA RÉALISATION

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| - Attribution du mandat     | septembre 2016 |
| - Mise à l'enquête publique | février 2017   |
| - Début des travaux         | octobre 2017   |
| - Rentrée des classes       | août 2019      |

## 2.21 PROCÉDURE EN CAS DE LITIGE

Les décisions du Mandant, à l'exception de celles relevant de l'appréciation de la qualité des projets qui sont sans appel, peuvent faire l'objet d'un recours, auprès de la Préfecture de la Sarine.

### 3 ÉLÉMENTS PROGRAMMATIQUES

#### 3.1 PÉRIMÈTRES DU CONCOURS, CONDITIONS-CADRES

##### 3.1.1 Périmètre d'intervention et périmètre constructible

Le terrain réservé à la construction du groupe scolaire concerne la parcelle n° 10219 du cadastre de la Commune de Fribourg occupant une surface de 13'542 m<sup>2</sup>. Le périmètre du concours est tracé en bleu sur le plan de situation (document F), la surface constructible est tramée en jaune sur ce même document. Le choix de l'implantation est libre à l'intérieur de la surface tramée sous réserve du respect des prescriptions réglementaires.

##### 3.1.2 Prescriptions réglementaires

Les normes et directives suivantes sont applicables :

- La norme 201 – Salles de sport : principes de planification, édition 2008 de l'Office fédéral du sport OFSPO
- Les normes et recommandations de protection incendie en vigueur, éditées par l'Association des établissements cantonaux d'assurances contre l'incendie (AEAI 2015)
- Directive concernant les accès, surfaces de manoeuvre et d'appui pour les moyens d'intervention sapeurs-pompiers (02/2015)
- La norme SIA 500, « constructions sans obstacles » édition 2009 et le correctif C1 de 2011
- Le standard Minergie doit être appliqué aux constructions nouvelles
- La loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC)
- <http://bdlf.fr.ch/frontend/versions/3962/art165?locale=fr>
- Règlement d'exécution de la Loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions (ReLATEC) à consulter sous : <http://bdlf.fr.ch/frontend/versions/4239?locale=fr>
- L'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (AIHC)
- [https://www.fr.ch/seca/files/pdf34/DAEC08007M\\_AIHC\\_message\\_ANNEXE\\_A.pdf](https://www.fr.ch/seca/files/pdf34/DAEC08007M_AIHC_message_ANNEXE_A.pdf)
- [https://www.fr.ch/seca/files/pdf34/DAEC08007M\\_AIHC\\_message\\_ANNEXE\\_B.pdf](https://www.fr.ch/seca/files/pdf34/DAEC08007M_AIHC_message_ANNEXE_B.pdf)
- Règlement communal d'urbanisme de la Ville de Fribourg à consulter sous : [http://www.ville-fribourg.ch/vfr/files/pdf32/regl\\_plan\\_affect\\_zones.pdf](http://www.ville-fribourg.ch/vfr/files/pdf32/regl_plan_affect_zones.pdf)
- Plan d'affectation des zones de la Ville de Fribourg à consulter sous : [www.sitecof.ch](http://www.sitecof.ch)
- La directive ITAP 84 pour la construction d'abris de protection civile
- Règlement sur les subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation du 04.07.2006
- Selon la directive du Conseil d'Etat relative à l'utilisation du bois dans les constructions publiques de l'Etat ainsi que les constructions scolaires subventionnées par l'Etat, dans le but de renforcer la gestion durable des ressources, le Maître de l'ouvrage a l'intention de favoriser l'utilisation du bois.

##### 3.1.3 Prescriptions réglementaires de la zone

Selon le règlement communal d'urbanisme (RCU), la parcelle se trouve en zone d'intérêt général 1 (ZCIG 1).

La surface constructible est indiquée sur le document F, sous réserve du respect des prescriptions réglementaires.

##### 3.1.4 Abri de protection civile

Lors de réalisation de bâtiments publics, les communes ayant un déficit en places d'abri

ont l'obligation de réaliser un abri PC comprenant au minimum 200 places. Dans le cas de la commune de Fribourg, le site de la Vignettaz devra accueillir un abri de 200 places.

### 3.1.5 Etapes de réalisation

- Etape 1 : deux filières comprenant notamment douze classes primaires, quatre classes enfantines, quatre salles pour l'enseignement des activités créatrices manuelles et textiles (ACM/ ACT), six salles d'appui et une salle de sport simple répondant également aux besoins des sociétés locales en dehors des horaires scolaires.
- Etape 2 : emplacement pour une filière supplémentaire (notamment deux classes enfantines et six classes primaires), deux salles pour l'enseignement des activités créatrices manuelles et textiles (ACM/ ACT), trois salles d'appui et une salle polyvalente.

## 3.2 ACCESSIBILITÉ

Accessibilité publique :

Les locaux et les aménagements ne doivent pas créer de barrières architecturales.

Accès véhicules privés et stationnement :

Il n'y a pas de parking voiture.

A l'intérieur du périmètre de concours, cent places de parc vélo au total, non couvertes, devront être établies.

## 3.3 SALLE DE SPORT SIMPLE - POLYVALENCE

La priorité est donnée au fonctionnement scolaire, néanmoins la salle de sport simple sera utilisée par les sociétés sportives en dehors des heures d'école. De ce fait, une entrée indépendante est à prévoir.

19

## 3.4 PRÉAU

Les propositions des aménagements extérieurs, à l'exception de cette place de jeux, sont laissées à la libre appréciation des concurrents. Une surface maximale de préau est souhaitée. La surface de préau couvert pour l'ensemble de l'école doit être calculée selon la formule suivante : 0.5 m<sup>2</sup> de surface de préau couvert par élève. Surface totale de préaux couverts existant et étape 1 : 398 m<sup>2</sup> ; pour l'étape 2 : 96 m<sup>2</sup>. Des liaisons couvertes (non chauffées, ouvertes) entre les bâtiments ne sont pas nécessaires.

Au delà de leur usage attendu en tant que préau, les espaces extérieurs de l'école devront être étudiés dans le sens d'un programme d'équipement à ciel ouvert en interface intelligente avec la ville. Une prise en compte du contexte géographique (insertion dans la pente, site) et urbain (accessibilité piétons, mobilité douce, liaisons au futur parc connexe) est souhaitée.

## 3.5 PRODUCTION DE CHALEUR

Une conduite de chauffage à distance (CAD) passera à proximité de la parcelle et alimentera les futurs bâtiments. Le tracé provisoire est fourni à titre indicatif (annexe H). La mise en service finale de ce réseau aura lieu en fin d'année 2016.

## 3.6 EXIGENCES ÉNERGÉTIQUES

Dans le canton de Fribourg, les bâtiments publics doivent respecter les exigences des standards Minergie P.

### 3.7 PROGRAMME DÉTAILLÉ DES LOCAUX

Les surfaces du programme sont des surfaces utiles (SU) selon la norme SIA 416. La hauteur libre des espaces d'enseignement ne doit pas être inférieure à 3 m.

Des vestiaires avec bancs, crochets, éventuellement casiers pour 24 élèves par classe sont à prévoir à proximité immédiate des classes. Les élèves ne rentrent pas dans les classes avec leurs chaussures.

Les classes enfantines disposeront d'un WC attenant ou intégré à la salle de classe. Des cuisinettes, utilisées par les élèves enfantines et primaires peuvent être intégrées au projet, à la libre appréciation des concurrents.

#### 3.7.1 Première étape

N° Programme / locaux	Quantité	Surface	Total
1 Enseignement			
1.1 Hall d'entrée – foyer	1		
1.2 Salle de classe enfantine	4	96	384
1.3 Salle de classe primaire	12	81	972
1.4 Activités créatrices AC	4	81	324
1.5 Salle d'appui	6	21	126
1.6 Salle des maîtres	1	60	60
1.7 Local photocopie	1	10	10
1.8 Bureau resp. établissement	2	21	42
1.9 Sanitaires élèves prim. et enf.	à répartir selon projet		
1.10 Sanitaires maîtres	2	5	10
2 Salle de sport simple			
2.1 Hall d'entrée du public	1		
2.2 Entrée aux vestiaires des sportifs	1	30	30
2.3 Salle de sport simple	1	448	448
2.4 Local engins intérieurs	1	80	80
2.5 Local gardien, petit matériel	1	10	10
2.6 Vestiaires	2	25	50
2.7 Douches y.c. séchage	2	20	40
2.8 Sanitaires es sportifs	1	12	12
2.9 WC handicapés	1	5	5
2.10 Local des maîtres	1	16	16
2.11 Local nettoyage	1	10	10
3 Locaux de service et locaux techniques			
3.1 Locaux techniques	à répartir selon projet		~150
3.2 Local rangement	1	100	100
3.3 Rangement concierge	1	20	20
3.4 Economat	1	60	60
3.5 Local nettoyage	1	20	20
3.6 Abri de protection civile	1	222	222
4 Aménagements extérieurs			
4.1 Préau			
4.2 Préau couvert		192	192
4.3 Places vélos non couvertes	100 places au total		

**3.7.2 Deuxième étape**

N° Programme / locaux	Quantité	Surface	Total
5	Enseignement		
5.1	1		
5.2	2	96	192
5.3	6	81	486
5.4	2	81	162
5.5	3	21	63
5.6	1	30	30
5.7	1	10	10
5.8	1	21	21
5.9	à répartir selon projet		
5.10	1	5	5
5.11	1	288	288
6	Locaux de service et locaux techniques		
6.1	à répartir selon projet ~75		
6.2	1	42	42
6.3	1	20	20
6.4	1	60	60
6.5	1	10	10
7	Aménagements extérieurs		
7.1	Préau		
7.2	96	96	

**4 COMPLÉMENTS AU PROGRAMME****4.1 LISTE DES DOCUMENTS REMIS AUX PARTICIPANTS**

Les documents suivants seront à disposition des concurrents et peuvent être téléchargés sur le site [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

- A Règlement-programme et à partir de la date mentionnée: les réponses aux questions
- B Formulaire d'inscription
- C Fiche d'identification
- D Orthophoto
- E Cartes 1990 du secteur avec hauteurs des bâtiments
- F Plan de situation 1:500, plan périmètre du concours
- G Plans des bâtiments existants A, B, C salle de gym, pavillons
- H Données complémentaires (recensement des biens culturels immeubles (C.Allenspach), situation cadastrale, canalisations et centrale de chauffe, accès pompiers, rapport structurel et parasismique)
- I Documentation et plans sur projets voisins en cours (Friglâne)
- J Engagement sur l'honneur
- K Engagement à respecter l'égalité entre hommes et femmes
- L Etude de faisabilité établie par mazzapokora GmbH et mulletarchitecte Sàrl



## B JUGEMENT

### 5 PROJETS REMIS

#### 5.1 INSCRIPTION ET PROJETS RENDUS

Le secrétariat du concours a enregistré 29 inscriptions.

28 projets ont été envoyés jusqu'au 17 mai 2016, le timbre postal faisant foi, dans les conditions prescrites par le programme du concours, à savoir :

- 01 LITTLEFOOT
- 02 MILLESIME
- 03 SOLEIL
- 04 BOUTURES
- 05 HOBA
- 06 Tetra Park
- 07 360°
- 08 TANDEM
- 09 IPSOFACTO
- 10 le ballon rouge
- 11 OBELIX
- 12 «UnPlusDeuxEgaleUn»
- 13 UNE PIERRE DEUX COUPS
- 14 Merveille
- 15 STANLEY
- 16 Torino
- 17 AM - STRAM - GRAM
- 18 BELVEDERE (1)
- 19 Desireless
- 20 ECHOS DES COURS
- 21 SPACE INVADERS
- 22 BELVEDERE (2)
- 23 Piazza piazzetta
- 24 Tyrion
- 25 cadrage
- 26 TRANSITION
- 27 PETIT BEURRE
- 28 WHY NOT

## 5.2 ANALYSE PRÉALABLE ET RECEVABILITÉ

Le jury s'est réuni les 8 et 22 juin 2016. Les personnes suivantes ont été invitées à participer au déroulement de ces journées au titre de spécialistes conseils :

- Madame Andrea Burgener Woeffray, nouvelle Directrice de l'Edilité.
- Madame Nathalie Fragnière, Architecte EPFL au Service d'urbanisme et d'architecture de la Ville de Fribourg.

Monsieur André Brülhart, Responsable d'établissement à la Vignettaz section romande et membre du jury, est excusé et remplacé par Madame Jacqueline Raemy, Responsable d'établissement de l'école de la Vignettaz section alémanique et suppléante, lors des deux journées de jugement.

Conformément à l'article 15 du règlement SIA 142, le jugement a été précédé d'un examen préalable de tous les projets remis. Cette analyse a été établie du 18 mai au 3 juin 2016. Chaque projet a été examiné par le bureau d'assistance au Maître de l'ouvrage sous les angles suivants :

- conformité des délais
- respect de l'anonymat
- conformité aux documents demandés et modalités de rendu
- respect du périmètre d'intervention et du périmètre constructible
- conformité aux conditions-cadres
- conformité aux éléments programmatiques

Les résultats des calculs demandés (surfaces et volumes) ont été reportés et considérés en relation avec les valeurs moyennes des projets rendus.

### Etape 1 :

Moyenne des surfaces utiles principales (SUP) SIA 416:	3'515 m <sup>2</sup>
Moyenne des surfaces de plancher (SP) SIA 416:	5'293 m <sup>2</sup>
Moyenne des volumes bruts (VB) SIA 416:	21'312 m <sup>3</sup>

### Etape 2 :

Moyenne des surfaces utiles principales (SUP) SIA 416:	1'529 m <sup>2</sup>
Moyenne des surfaces de plancher (SP) SIA 416:	2'182 m <sup>2</sup>
Moyenne des volumes bruts (VB) SIA 416:	84'84 m <sup>3</sup>

Une fiche récapitulative de l'analyse préalable de chaque projet est à disposition du jury lors des deux journées de jugement.

### 5.2.1 Délais

Tous les dossiers et maquettes ont été postés et déposés dans les délais impartis.

### 5.2.2 Respect de l'anonymat

Tous les dossiers et maquettes ont été envoyés ou déposés dans le strict respect de l'anonymat.

### 5.2.3 Documents demandés et modalités de rendu

Dans l'ensemble, tous les concurrents ont respecté les éléments demandés et les modalités de rendu. Néanmoins, quelques projets ont pris certaines libertés graphiques, remis des documents incomplets, modifié légèrement les échelles demandées ou n'ont pas mentionné les informations nécessaires (altitudes, codes ou surfaces des éléments programmatiques).

### 5.2.4 Périmètre d'intervention et périmètre constructible

Certains projets dépassent le périmètre du concours et/ou le périmètre constructible.

D'autres projets dépassent le périmètre du concours tout en respectant la limite de construction du plan cadastral.

Le **projet n° 24** a pris le parti de dépasser notablement la limite du périmètre du concours et d'empiéter dans le parc du Châtelet.

### 5.2.5 Conformité aux conditions-cadres

Fonctionnement de l'école durant les travaux :

Plusieurs projets présentent en première et/ou en deuxième étape une démolition partielle, une transformation et/ou surélévation d'un bâtiment existant, ce qui rend le fonctionnement de certaines activités difficile voire impossible durant les travaux.

25

Le **projet n° 19** propose la démolition de tous les bâtiments scolaires existants sur le site, ce qui ne permet pas d'assurer l'enseignement aux élèves sur le site de la Vignettaz pendant la phase des travaux.

Le **projet n° 13** propose une mise aux normes et un redimensionnement de plusieurs surfaces dans les bâtiments existants sur le site, nécessitant un phasage différent et un fonctionnement adapté.

Distinction des étapes :

Certains projets proposent, en première étape, la construction de locaux prévus en deuxième étape (**projets n° 10, 12, 21 et 24**).

Le **projet n° 19** expose une nouvelle construction à réaliser en une seule étape.

Le **projet n° 13** révèle un concept de phasage sensiblement différent.

Pavillons scolaires actuels :

Certains projets (**projets n° 17 et 19**) ne permettent pas le maintien des pavillons actuels.

### 5.2.6 Eléments programmatiques

Quelques projets présentent des surfaces de locaux manquantes ou des dimensionnements légèrement différents.

### 5.2.7 Recevabilité formelle suite à l'analyse préalable

Le jury a pris connaissance des documents de l'analyse préalable établie par le secrétariat du concours en date du 8 juin 2016. Il décide :

- de ne pas exclure les **projets n° 13, 19 et 24** dont les propositions radicales peuvent apporter un intérêt certain et pourront, le cas échéant, faire l'objet d'une mention.
- de ne pas tenir compte du non-respect au sens strict de certaines réglementations, en particulier les normes AEAI, les surfaces ou le programme des locaux décrits, les exigences Minergie définies dans le programme du concours. Les projets dérogeant à certains règles décrites plus haut ne présentent pas un caractère rédhitoire définitif à ce stade de la procédure.
- de considérer la limite de construction selon le plan cadastral prépondérant au périmètre défini pour le concours.
- de ne pas relever certaines libertés graphiques, estimées comme mineures.

Le jury estime en conséquence que l'analyse des projets ne présente pas, au sens de l'article 19.1a du règlement SIA 142, de motifs d'exclusion suffisants et décide à l'unanimité d'admettre l'ensemble des projets au jugement.

Les projets s'écartant des points jugés essentiels au sujet, notamment, des dépassements du périmètre constructible, de certaines conditions-cadres ou éléments programmatiques énoncés, sont exclus de la répartition des prix au sens de l'article 19.1b du Règlement SIA 142.

Il peuvent, le cas échéant, être classés et recevoir une mention. L'un d'eux peut se trouver au premier rang et être recommandé pour une poursuite du travail, pour autant que les conditions émises à l'article 22.3 de la norme SIA 142 soient respectées.

## 5.3 JUGEMENT

L'ensemble des membres du jury prend connaissance des 28 projets, sur la base de l'analyse préalable présentée. Lors d'une deuxième phase d'examen, les membres du jury, répartis en trois groupes, menés par les membres professionnels, effectuent une analyse détaillée des projets.

### 5.3.1 1<sup>er</sup> tour de jugement

Le jury in corpore procède à un premier tour d'examen et examine de manière globale la cohérence générale des propositions en se référant aux critères de jugement mentionnés dans le programme du concours à savoir :

- le concept général et les qualités urbanistiques et paysagères
- le traitement architectural et l'adéquation au thème
- la fonctionnalité et la spatialité du projet
- la faisabilité des étapes
- l'économie des moyens, l'expression architecturale et l'économie générale.

A l'unanimité, il décide d'écarter les 17 projets suivants, considérant qu'ils présentent des défauts importants en regard des critères énoncés :

02 MILLESIME  
03 SOLEIL

17 AM - STRAM - GRAM  
18 BELVEDERE (1)

06	Tetra Park	19	Desireless
08	TANDEM	21	SPACE INVADERS
09	IPSOFACTO	23	Piazza piazzetta
11	OBELIX	24	Tyrion
12	«UnPlusDeuxEgaleUn»	25	cadrage
14	Merveille	28	WHY NOT
15	STANLEY		

### 5.3.2 2<sup>ème</sup> tour de jugement

Le jury procède à un deuxième tour, en reprenant les critères de manière plus détaillée et plus fine. Il examine, en particulier, les aspects spécifiques du programme, notamment ceux ayant trait aux qualités urbanistiques et aux relations formelles et spatiales dans un site à la fois complexe et sensible - le rapport notamment avec les bâtiments scolaires existants, avec les espaces extérieurs et ses alentours, le préau, le parc, ses accès, la cohérence et la qualité des espaces intérieurs.

A l'unanimité, il décide d'écarter les 6 projets suivants, considérant qu'ils présentent des défauts importants au regard des critères énoncés :

04	BOUTURES	16	Torino
05	HOBBA	22	BELVEDERE (2)
10	le ballon rouge	26	TRANSITION

27

### 5.3.3 Tour de rattrapage

Conformément aux dispositions du règlement SIA 142, art. 21.2, le jury procède à un réexamen de l'ensemble des projets et confirme, à l'unanimité, la sélection pour le classement des projets suivants :

01	LITTLEFOOT	20	ECHOS DES COURS
07	360°	27	PETIT BEURRE
13	UNE PIERRE DEUX COUPS		

### 5.3.4 Contrôle des coûts

Selon l'article 3.8 du Programme, les cinq projets retenus avant le classement, font l'objet d'un contrôle et comparatif des surfaces, cubes et coûts. Cette vérification est effectuée entre les deux journées de jugement par le bureau Regtec SA représenté par Monsieur Bernard Flach, économiste de la construction.

Le résultat du comparatif démontre un Delta de 35.0 % pour les prix totaux des cinq projets.

Dans l'ensemble l'objectif financier visé et décrit dans le programme est atteint.

Les projets comparés s'écartent de - 20 % à + 22 % par rapport aux CHF 25 millions TTC pour l'ensemble des CFC 1 à 9 pour l'étape 1 et de - 25 % à - 14.5 % par rapport aux 12.4 millions TTC pour l'ensemble des CFC 1 à 9 pour l'étape 2, visés par le Maître de l'ouvrage dans le cadre de ses objectifs financiers.

## C

### CRITIQUES DES PROJETS CLASSÉS

#### Projet n° 01 - LITTLEFOOT

L'auteur du projet LITTLEFOOT propose, en première étape, un bâtiment compact entre cour et parc, en porte-à-faux sur un socle, maximisant la surface de préau et la transparence vers le parc du Châtelet. Il présente, en outre, une surélévation de deux bâtiments existants en deuxième étape : une extension de deux étages intégrant les salles de classe sur le bâtiment C et l'ajout d'un volume, contenant la salle polyvalente, sur les salles de gymnastique existantes. Les salles de classe enfantines, intégrées dans le socle du bâtiment et reliées au bâtiment B, s'ouvrent sur le parc du Châtelet tout en bénéficiant d'un accès extérieur direct. Trois étages de salles de classe se superposent sur un large préau couvert et selon une trame structurelle définie.

Le jury relève les qualités de l'intervention tendant à réduire l'emprise au sol et à maximiser les surfaces extérieures attribuées aux jeux de plein air. Il constate également que les surélévations envisagées en deuxième étape nécessiteraient, pour le bâtiment C, une confortation parasismique, actuellement déjà insuffisante et une adaptation de la structure portante du bâtiment générée par le renforcement nécessaire notamment de la dalle de toiture. L'absence de dessin de façade et de précision quant à la matérialité de l'intervention ne permettent pas de juger de la pertinence de la surélévation, d'autant qu'il s'agit d'« un bâtiment témoin du modernisme minimaliste de la Suisse » (*Recensement d'architecture contemporaine* - Christoph Allenspach) faisant l'objet d'une valeur de recensement A.

L'intention de simplicité et de continuité affichée par le bâtiment situé sur la frange sud de la cour, ne correspond pas à l'expression formelle affirmée des façades, se mettant ainsi en scène sur le site scolaire.

A l'intérieur, si le jury relève la générosité du couloir, sans pour autant offrir des possibilités de travail en commun comme évoqué par l'auteur, il constate l'absence de vestiaires à proximité de certaines classes primaires. Il déplore le manque d'éclairage naturel sur la galerie du rez inférieur présentée comme un espace « multifonctionnel ».

Enfin, les surélévations rendent le fonctionnement des bâtiments scolaires existants difficile pendant la phase de chantier.

Du point de vue des aménagements extérieurs, le jury apprécie le choix d'un revêtement de sol requalifié et la présence d'îlots et d'arbres isolés permettant de subdiviser l'espace de la cour. Cependant la place située au nord-ouest ne présente pas de réelle amélioration dans son aménagement et sa relation au quartier.

Le projet se trouve dans la moyenne des prix unitaires à l'exception des aménagements extérieurs où les coûts sont plus élevés.

#### Projet n° 07 - 360°

L'auteur du projet 360° propose la réalisation de deux bâtiments distincts mais similaires dans leur forme et dans leur implantation sur la frange périphérique du site. L'un est attribué à la première étape, au sud de la parcelle, et l'autre à la deuxième étape, à l'angle nord-ouest du complexe scolaire.

La typologie des espaces présentée se réfère à celle des coursives de distribution des bâtiments scolaires existants sur le site ; celles-ci sont étroitement liées à la cour de récréation.

Le programme des deux étapes se répartit intégralement et de manière similaire dans les deux volumes proposés. Les rez-de-chaussée regroupent les activités créatrices, les locaux collectifs – salle de sport simple ou salle polyvalente – et les salles de classe enfantines. Les classes primaires sont situées dans les étages supérieurs.

Par l'implantation de deux volumes « pliés » situés en périphérie, l'auteur cherche à redéfinir et à préciser clairement les espaces extérieurs dans le site scolaire. Celui majeur de la cour de référence au centre, celui situé au nord-ouest de la composition permettant de renforcer la relation entre le bâtiment C et le complexe scolaire. Dans cet objectif, les nouveaux bâtiments ne sont pas représentés comme des objets institutionnels mais comme une limite construite participant à la définition des espaces extérieurs et à la résolution de la topographie sur le site. Le jury relève la qualité de cette stratégie urbaine qui permet de traiter la frange périphérique du site scolaire en conférant à l'ensemble une nouvelle identité. Les espaces libres, ainsi précisés, centralisent toutes les entrées – existantes et futures – permettant un grand potentiel d'usage, la possibilité de manifestations diversifiées et simultanées. Si l'auteur ne propose pas de transparence à travers le bâtiment de l'étape 1 depuis le niveau de la cour vers le parc du Châtelet, il suggère un aménagement d'îlots de verdure dans les cours. Le jury regrette que ce concept de « fragments verts » ne soit pas clairement précisé.

Le projet offre le grand avantage d'intégrer la salle de sport ou la salle polyvalente dans les volumes proposés.

Toutes les classes sont orientées au sud vers le parc du Châtelet ou au nord et à l'ouest vers les quartiers avoisinants. Le jury apprécie la générosité des couloirs permettant aisément le flux des élèves et l'utilisation des vestiaires.

L'expression des façades est simple et convaincante par la générosité qu'elle propose vis-à-vis du site et de ses différentes orientations : le bâtiment s'ouvre aussi bien sur la cour que sur le parc. L'usage de vitrages réfléchissants n'est, par contre, pas adéquat pour un établissement qui doit offrir une forme de transparence depuis l'extérieur. Le principe structurel du porte-à-faux tel que proposé sur le préau couvert des deux bâtiments n'est pas résolu en l'état.

Le projet se situe dans la moyenne des prix unitaires. Le jury salue la qualité économique globale du projet.

29

### Projet n° 13 - UNE PIERRE DEUX COUPS

L'auteur du projet UNE PIERRE DEUX COUPS cherche à intégrer les nouveaux besoins scolaires dans une logique de valorisation et d'assainissement des bâtiments existants sur le site. Il requalifie ainsi un espace de récréation généreux, largement ouvert et dominant le parc du Châtelet. Ce faisant, il propose, dans une première étape, la construction d'un nouveau volume compact intégrant les salles de gymnastique existantes et la démolition de leurs vestiaires, des salles d'activités créatrices et des classes primaires organisées autour de deux cours de lumière. La construction de la salle de sport est proposée dans le socle simultanément à celle de la salle polyvalente. Les nouvelles classes enfantines sont présentées en annexe du bâtiment B dont les salles existantes sont agrandies et remises aux normes réglementaires actuelles. Il propose, en deuxième étape, une extension, impliquant la démolition de l'annexe nord-ouest, et la surélévation du bâtiment A.

Le jury relève l'intelligence de l'intervention visant à redéfinir un ensemble scolaire cohérent et non pas une succession d'entités isolées. L'auteur saisit en effet l'opportunité du présent concours d'architecture pour avancer une optimisation et une clarification des bâtiments scolaires existants sur le site, leur mise aux normes du point de vue du thermique, de l'accessibilité et de l'évacuation en cas d'incendie. Le redimensionnement des salles de classe existantes dans le bâtiment A et la transformation du bâtiment C ne sont pas intégrés dans la proposition.

Deux bâtiments majeurs se distinguent ainsi sur le site réunifié : celui présentant un nouveau volume très compact et le bâtiment A existant épuré et surélevé.

L'ensemble de la proposition nécessite néanmoins un délai de réalisation de la première étape plus long, le déménagement des élèves du bâtiment B devant être prévu dans la nouvelle structure de manière à permettre l'agrandissement et l'assainissement du

bâtiment B. Surtout, la proposition, bien que pertinente, présente une augmentation sensible des coûts d'investissement à court terme. Le jury relève, en outre, le non-respect des surfaces demandées en première et deuxième étapes. La salle polyvalente et les deux classes enfantines, prévues dans le programme en deuxième étape, sont proposées en première étape. Deux classes d'activités créatrices, l'appartement du concierge et les locaux techniques sont absents de la proposition.

Par ailleurs, la construction englobant les salles de gymnastique existantes rendent leur accès et leur fonctionnement difficiles.

Le jury apprécie les qualités de distribution à l'intérieur du nouveau volume. En particulier la galerie reliant les salles d'activités créatrices et les vues sur les salles de gymnastique existantes ainsi que le parcours des élèves des classes primaires agrémenté par deux puits de lumière aux étages supérieurs. Il regrette l'expression pauvre et schématique des façades résultantes.

Le volume d'intervention, nettement plus important que la moyenne des projets présentés, ne répond pas à la cible financière visée par la Ville.

### **Projet n° 20 - ECHOS DES COURS**

Le projet ECHOS DES COURS se caractérise par l'emplacement de deux volumes dont l'un majeur curviligne consacré à l'enseignement en première étape, au sud de la cour de récréation du complexe et s'ouvrant sur le parc du Châtelet. La salle de sport simple est partiellement enterrée au nord-ouest, dans la continuité des salles de gymnastique existantes et offre une toiture faisant office de place d'accueil au bâtiment prévu en deuxième étape. Celui-ci épouse la limite de la route de la Gruyère et termine la composition des bâtiments scolaires sur le site.

Le jury relève les qualités urbaines de la proposition, précisant les limites des espaces extérieurs tout en maximisant les surfaces de préaux. Partant du constat d'une composition actuelle de cinq bâtiments construits en phases successives entre 1947 et 2014 et présentant un ensemble additif et peu homogène avec notamment un bâtiment C isolé, l'auteur propose une construction de référence dont le geste tout en courbe relie et symbolise l'accueil des élèves sur la limite sud de la cour de récréation. L'entrée principale oriente le préau couvert sur la cour. L'espace de ce préau se caractérise par l'alignement d'une structure de lames de poteaux de bois. Le jury apprécie la spatialité générée par cette structure répétitive qui confère au bâtiment un caractère unique et particulier.

Le jury regrette l'absence de qualité et d'unité dans l'intervention prévue en deuxième étape, celle de la salle de sport et le volume ajouté permettant un accès inférieur. Le bâtiment de la deuxième étape présente une distribution froide peu convaincante pour les salles de classe enfantines.

La répartition des salles de classe normales au sud en direction du parc et celle des salles spéciales orientées vers la cour est judicieuse. Le jury a été sensible à la qualité des matériaux proposés et à leur subtile utilisation. Il en est ainsi des revêtements de façades en bandes métalliques légèrement réfléchissantes diffusant le paysage de la cour et du parc. De même, les corridors intérieurs présentent une matérialité douce et chaleureuse intégrant entre la structure en bois vestiaires, armoires ou gaines techniques.

Le jury relève la sérénité de la façade horizontale du bâtiment qui se réfère à la façade existante du bâtiment B voisin.

Du point de vue des aménagements extérieurs, le jury apprécie enfin les îlots se réinstallant en « oasis de vie » dans la cour de récréation comme « contrepoint final au parc du Châtelet ».

Le coût de la construction figure dans la moyenne de celui des projets présentés mais nécessite des travaux spéciaux par sa proximité avec les bâtiments voisins.

**Projet n° 27 - PETIT BEURRE**

L'auteur du projet PETIT BEURRE propose de réactiver l'espace de référence extérieur de l'ensemble scolaire de la Vignettaz avec l'implantation d'un volume différent, permettant de connecter la cour au parc du Châtelet. A l'encontre des constructions existantes offrant une limite articulée sur la frange du site, celui-ci s'affiche comme un bâtiment compact, une sorte de grand îlot détaché du socle. Les larges porte-à-faux ouverts sur 360° contribuent à donner l'image d'une école ouverte ; un foyer multifonctionnel vitré, pouvant accueillir les événements scolaires ou publics au rez-de-chaussée supérieur, renforce cette impression de transparence sur le site. La salle de sport et l'unité de classes enfantines viennent se connecter librement dans le volume du socle. Leur entrée est reliée au préau inférieur existant. Les classes primaires sont clairement détachées du socle et s'organisent sur le modèle d'une distribution «en ailes de moulin». Le bâtiment prévu en deuxième étape se présente dans une forme brisée précisant la limite nord-ouest du site du complexe scolaire.

S'il relève les qualités d'insertion du volume prévu en première étape, le jury regrette le manque d'unité formelle avec le bâtiment pressenti en deuxième étape. Il en résulte un ensemble dissocié sur le site. Celui-ci présente en outre une superposition de locaux scolaires difficile, en l'occurrence les salles de classe sur la salle polyvalente.

La répartition et l'organisation des activités dans le volume telles que proposées en première étape, sont pertinentes. Les salles enfantines offrent la possibilité d'une sortie directe sur le parc. Le jury a été sensible à la qualité des matériaux proposés ; il émet cependant un doute quant à l'expression architecturale des façades qu'il juge à ce stade un peu décoratives. L'échelle des structures en bois envisagées ne semble pas être adaptée à celle d'une école primaire. La présentation des maquettes n'exprime pas la proposition d'une alternance de bandes opaques et transparentes telle que présentée sur le dessin des façades et du détail constructif. Le projet se veut en outre être structurel, mais les voiles percés au rez-de-chaussée supérieur ne convainquent pas.

Les salles de classe enfantines sont jugées profondes et ne bénéficient pas, de ce fait, d'un bon apport d'éclairage naturel. La proposition de verres sérigraphiés n'offre pas la protection solaire attendue.

Du point de vue des aménagements extérieurs, le jury émet des réserves quant à la durabilité d'utilisation de tapis de verdure synthétiques de couleurs vertes alternées pouvant accueillir des végétaux plus naturels.

Le projet présente des coûts unitaires moyens à l'exception de ceux des façades, des toitures et du gros oeuvre qui sont élevés.

31

**D****CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX**

Après délibération, le jury établit le classement suivant :

<b>1er rang</b>	<b>1er prix</b>	<b>07 360°</b>	<b>Fr. 50'000.- HT</b>
<b>2ème rang</b>	<b>mention</b>	<b>13 UNE PIERRE DEUX COUPS</b>	<b>Fr. 45'000.- HT</b>
<b>3ème rang</b>	<b>2ème prix</b>	<b>20 ECHOS DES COURS</b>	<b>Fr. 40'000.- HT</b>
<b>4ème rang</b>	<b>3ème prix</b>	<b>01 LITTLEFOOT</b>	<b>Fr. 25'000.- HT</b>
<b>5ème rang</b>	<b>4ème prix</b>	<b>27 PETIT BEURRE</b>	<b>Fr. 21'700.- HT</b>

## E

### RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury recommande au maître de l'ouvrage de confier le mandat pour la poursuite des études et la réalisation de l'agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz aux auteurs du projet 360°. Il invite les lauréats du concours à poursuivre les études, en menant une réflexion approfondie en collaboration avec le Maître de l'ouvrage. Les lauréats devront également tenir compte des recommandations suivantes :

- intégrer les résolutions structurelles sans péjorer les qualités spatiales et architecturales de la proposition,
- préciser le projet paysager dans sa simplicité,
- inclure une protection solaire et atténuer le vitrage réfléchissant dans l'expression des façades,
- vérifier les questions règlementaires de protection incendie relatives aux voies de fuite,
- préserver la place de jeux extérieure recensée en valeur A sur la cour du bâtiment C ou du moins proposer un aménagement à la hauteur de l'espace existant.

### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Conscient de la sensibilité du secteur étudié, le jury remercie l'ensemble des 28 participants au présent concours de projets pour l'intérêt apporté à la problématique tant urbaine qu'architecturale.

Il relève avec satisfaction la grande variété des propositions présentées.

## F

## LEVÉE DE L'ANONYMAT

<b>1<sup>er</sup> rang</b>	<b>1<sup>er</sup> prix</b>	<b>07</b>	<b>360°</b>
	Architecte	Dias - Cottet Architectes Sàrl Ch. de Contigny 3 1007 Lausanne	
	Architecte paysagiste	Interval Paysage Sàrl Avenue de la Gare 34 1022 Chavannes-près-Renens	
<b>2<sup>ème</sup> rang</b>	<b>mention</b>	<b>13</b>	<b>UNE PIERRE DEUX COUPS</b>
	Architecte	Deschenaux Follonier Atelier d'architectes associés Rte Joseph-Chaley 14C 1700 Fribourg	
	Architecte paysagiste	MG Associés Sàrl Grand Rue 17 1486 Vuissens	
<b>3<sup>ème</sup> rang</b>	<b>2<sup>ème</sup> prix</b>	<b>20</b>	<b>ECHOS DES COURS</b>
	Architecte	Groupement d'architectes Atelier AAPPB SagL Samuele Squassabia Tao Baerlocher Via la Santa 29 6962 Viganello	
	Architecte paysagiste	Officina del Paesaggio Case Postale 6192 6901 Lugano	
<b>4<sup>ème</sup> rang</b>	<b>3<sup>ème</sup> prix</b>	<b>01</b>	<b>LITTLEFOOT</b>
	Architecte	MJ2B Architekten AG Freiburgstr. 49 3280 Murten	
	Architecte paysagiste	Hänggi Basler Landschaftsarchitektur GmbH Zieglerstr. 26 3007 Bern	
<b>5<sup>ème</sup> rang</b>	<b>4<sup>ème</sup> prix</b>	<b>27</b>	<b>PETIT BEURRE</b>
	Architecte	Marc Zamparo Architectes Rue de l'Abbé-Bovet 4 1700 Fribourg	
	Architecte paysagiste	Verzone Woods Architectes Sàrl Chaussée de la Guinguette 1 1800 Vevey	

## G APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Le présent rapport a été approuvé par les membres et suppléants du jury.  
Fribourg, le 22 juin 2016

M. Jean Bourgknecht

Mme Antoinette de Weck

M. Marc Capellini

Mme Jacqueline Raemy (suppléante)

Mme Nicole Surchat Vial

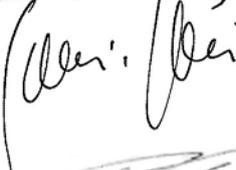
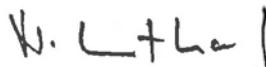
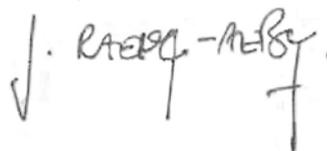
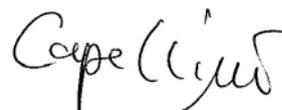
M. Paul Humbert

Mme Gabriela Mazza

M. Jean-Marc Péléraux

M. Gueric Péré

M. David Python (suppléant)



# ANNEXES

## PROJETS CLASSÉS

PRÉSENTATION

LISTE COMPLÈTE DES AUTEURS



07 360 °

1<sup>er</sup> rang - 1<sup>er</sup> prix

Architecte

Dias - Cottet Architectes Sàrl  
Ch. de Contigny 3  
1007 Lausanne

collaborateurs :

Tiago Dias  
Stephane Cottet  
Beatriz Muhlethaler  
Vincent Gentizon

Architecte paysagiste

Interval Paysage Sàrl  
Avenue de la Gare 34  
1022 Chavannes-près-Renens

collaborateurs :

Célia Pepin  
Samuel Enjolras





**DESCRIPTION**

Le projet de l'école primaire de la Voirtelle s'inscrit dans le cadre de la rénovation de l'école de la Voirtelle, située dans le quartier de la Voirtelle à Fibouurg. Le projet consiste à réhabiliter l'ancien bâtiment scolaire et à y intégrer de nouvelles salles de classe, une bibliothèque, une salle de sport et une salle de musique. Le projet est financé par la commune de Fibouurg et le département de la Haute-Savoie.

**PROGNOSTIC**

Le projet de l'école primaire de la Voirtelle s'inscrit dans le cadre de la rénovation de l'école de la Voirtelle, située dans le quartier de la Voirtelle à Fibouurg. Le projet consiste à réhabiliter l'ancien bâtiment scolaire et à y intégrer de nouvelles salles de classe, une bibliothèque, une salle de sport et une salle de musique. Le projet est financé par la commune de Fibouurg et le département de la Haute-Savoie.



**ÉCOLE DE LA VOIRTELLE**

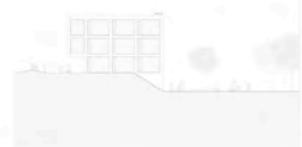
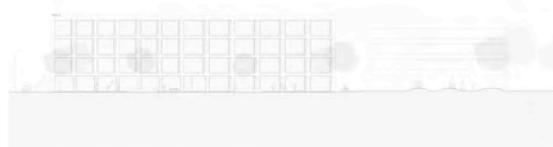
Le projet de l'école primaire de la Voirtelle s'inscrit dans le cadre de la rénovation de l'école de la Voirtelle, située dans le quartier de la Voirtelle à Fibouurg. Le projet consiste à réhabiliter l'ancien bâtiment scolaire et à y intégrer de nouvelles salles de classe, une bibliothèque, une salle de sport et une salle de musique. Le projet est financé par la commune de Fibouurg et le département de la Haute-Savoie.



**PROGNOSTIC**

Le projet de l'école primaire de la Voirtelle s'inscrit dans le cadre de la rénovation de l'école de la Voirtelle, située dans le quartier de la Voirtelle à Fibouurg. Le projet consiste à réhabiliter l'ancien bâtiment scolaire et à y intégrer de nouvelles salles de classe, une bibliothèque, une salle de sport et une salle de musique. Le projet est financé par la commune de Fibouurg et le département de la Haute-Savoie.





ÉQUIPE CONSTRUCTIVE

PLAN NIVEAU 1, 100

PLAN NIVEAU 1, 100



ÉQUIPE CONSTRUCTIVE

PLAN NIVEAU 1, 100

BARRIÈRE 1 - PAGE 1

BARRIÈRE 2 - PAGE 2

PLAN 1

PLAN 2

SCHEMA 1

SCHEMA 2

SCHEMA 1

SCHEMA 2

SCHEMA 1

SCHEMA 2



### 13 UNE PIERRE DEUX COUPS

2<sup>ème</sup> rang - mention

Architecte

Deschenaux Follonier  
Atelier d'architectes associés  
Rte Joseph Chaley 14C  
1700 Fribourg

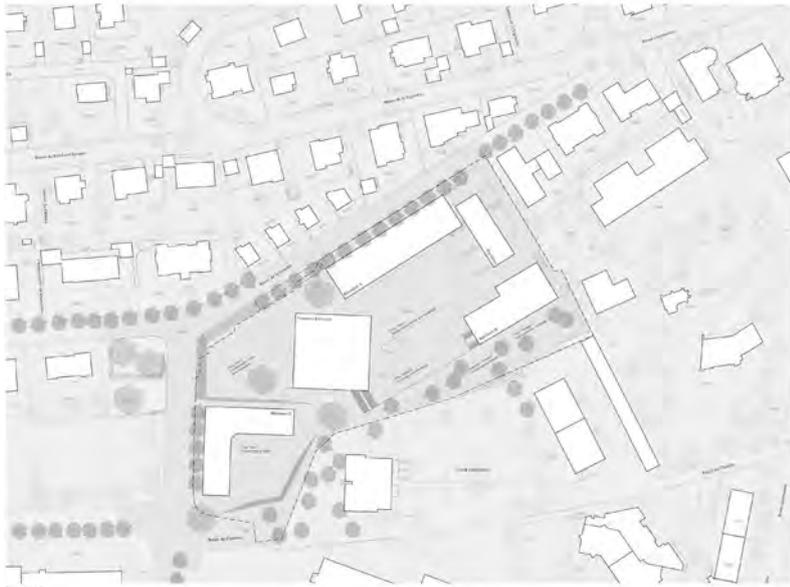
collaborateur :  
Valentin Deschenaux  
Sarah Follonier

Architecte paysagiste

MG Associés Sàrl  
Grand Rue 17  
1486 Vuissens

collaborateur :  
Pablo Gabbay

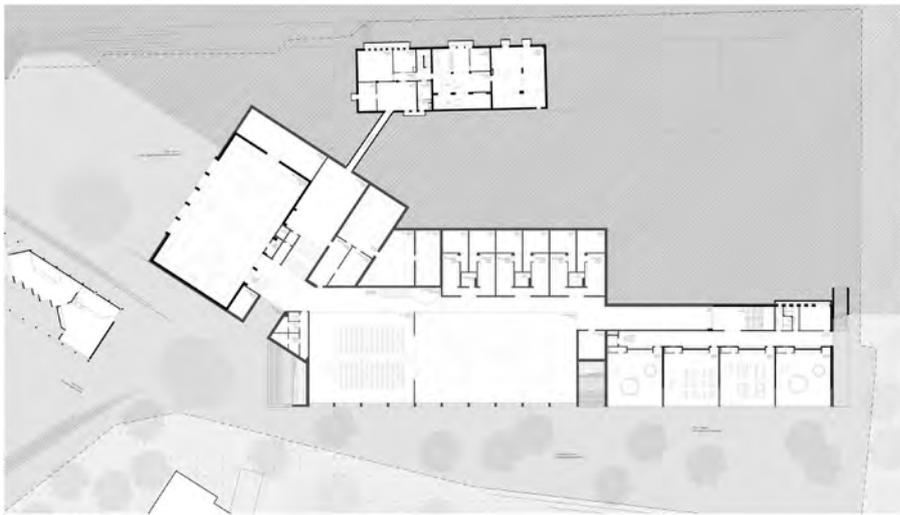




**PROJET D'AMÉNAGEMENT**  
 Le projet d'aménagement vise à intégrer l'extension de l'école primaire dans le tissu urbain existant de La Vignetaz. L'objectif est de créer un espace éducatif moderne et accueillant, tout en préservant le caractère résidentiel du quartier. Le plan prévoit la réorganisation des espaces extérieurs, la création de zones de jeux et de détente, ainsi que l'amélioration des infrastructures de base (parking, accès piétons, etc.).



CONCOURS DE PROJET D'ARCHITECTURE - UNE PIERRE DEUX COUPS - I



**PROJET D'AMÉNAGEMENT**  
 Ce plan illustre la répartition des zones d'aménagement prévues pour l'école. Les zones de jeux sont représentées par des formes géométriques colorées, tandis que les zones de détente et les espaces verts sont indiqués par des points et des formes organiques. L'objectif est de créer un environnement éducatif riche et varié.



**PROJET D'AMÉNAGEMENT**  
 Cette zone, représentée en rose, est destinée à accueillir des activités éducatives et culturelles. Elle est conçue pour être flexible et adaptable aux besoins changeants de la communauté scolaire.



**PROJET D'AMÉNAGEMENT**  
 Ce plan synthétise l'ensemble des zones d'aménagement. Les couleurs et les formes permettent d'identifier rapidement les différentes zones fonctionnelles : zones de jeux, zones de détente, zones d'activités, etc.

CONCOURS DE PROJET D'ARCHITECTURE - UNE PIERRE DEUX COUPS - III





## 20 ECHOS DES COURS

3<sup>ème</sup> rang - 2<sup>ème</sup> prix

Architectes (groupement)  
Atelier AAPPB SagL  
Samuele Squassabia  
Tao Baerlocher  
Via la Santa 29  
6962 Viganello

collaborateurs :  
Tao Baerlocher  
Patrick Bonzanigo  
Andréanne Pochon  
Samuele Squassabia

Architecte paysagiste  
Officina del Paesaggio  
Case Postale 6192  
6901 Lugano

collaborateurs :  
Sophie Ambroise  
Claudio Canello





**CONCEPT ORGANISER LES PLACES PUBLIQUES**

Revisiter l'urbanisme d'un quartier est une tâche complexe. Celle-ci consiste à définir un cadre d'actions et de programmes qui permettent de répondre à des enjeux de développement durable, de qualité de vie et de cohésion sociale. Le projet de réaménagement de la zone de la Villetot est un exemple de ce type de projet. Il vise à améliorer l'habitat existant, à créer de nouvelles places publiques et à renforcer le lien social entre les habitants.

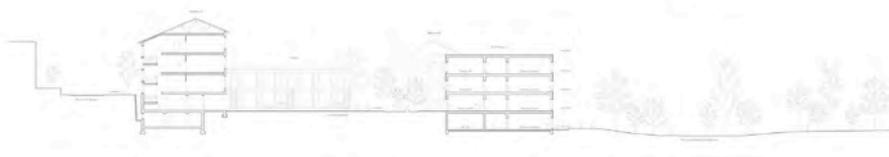
Le projet de réaménagement de la zone de la Villetot est un exemple de ce type de projet. Il vise à améliorer l'habitat existant, à créer de nouvelles places publiques et à renforcer le lien social entre les habitants. Le projet est basé sur une approche globale qui prend en compte les aspects sociaux, économiques et environnementaux.



**CONCEPT PROGRAMME DES PLACES PUBLIQUES**

Le programme des places publiques est un document qui définit les objectifs et les actions à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de vie dans les espaces publics. Il est basé sur une approche globale qui prend en compte les aspects sociaux, économiques et environnementaux.

Le programme des places publiques est un document qui définit les objectifs et les actions à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de vie dans les espaces publics. Il est basé sur une approche globale qui prend en compte les aspects sociaux, économiques et environnementaux.



VILLE DE PANDOLFO - AGENCEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE LA VILLETOT - CONCURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE

ECHOS DES COURS

Plan 04/10



**ÉTOILE 1 - NOTRE ENGAGEMENT**

Le projet de réaménagement de la zone de la Villetot est un exemple de ce type de projet. Il vise à améliorer l'habitat existant, à créer de nouvelles places publiques et à renforcer le lien social entre les habitants. Le projet est basé sur une approche globale qui prend en compte les aspects sociaux, économiques et environnementaux.

Le projet de réaménagement de la zone de la Villetot est un exemple de ce type de projet. Il vise à améliorer l'habitat existant, à créer de nouvelles places publiques et à renforcer le lien social entre les habitants. Le projet est basé sur une approche globale qui prend en compte les aspects sociaux, économiques et environnementaux.

**ÉTOILE 2 - NOTRE ENGAGEMENT**

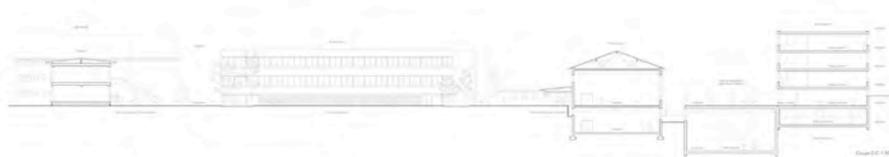
Le projet de réaménagement de la zone de la Villetot est un exemple de ce type de projet. Il vise à améliorer l'habitat existant, à créer de nouvelles places publiques et à renforcer le lien social entre les habitants. Le projet est basé sur une approche globale qui prend en compte les aspects sociaux, économiques et environnementaux.

Le projet de réaménagement de la zone de la Villetot est un exemple de ce type de projet. Il vise à améliorer l'habitat existant, à créer de nouvelles places publiques et à renforcer le lien social entre les habitants. Le projet est basé sur une approche globale qui prend en compte les aspects sociaux, économiques et environnementaux.

**ÉTOILE 3 - NOTRE ENGAGEMENT**

Le projet de réaménagement de la zone de la Villetot est un exemple de ce type de projet. Il vise à améliorer l'habitat existant, à créer de nouvelles places publiques et à renforcer le lien social entre les habitants. Le projet est basé sur une approche globale qui prend en compte les aspects sociaux, économiques et environnementaux.

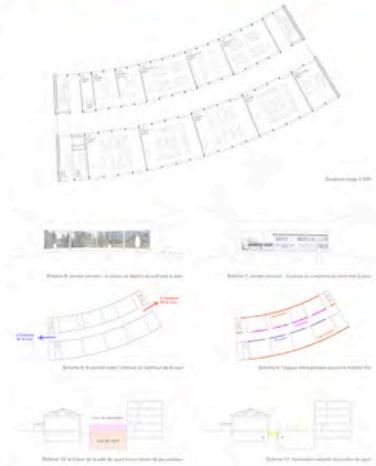
Le projet de réaménagement de la zone de la Villetot est un exemple de ce type de projet. Il vise à améliorer l'habitat existant, à créer de nouvelles places publiques et à renforcer le lien social entre les habitants. Le projet est basé sur une approche globale qui prend en compte les aspects sociaux, économiques et environnementaux.



VILLE DE PANDOLFO - AGENCEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE LA VILLETOT - CONCURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE

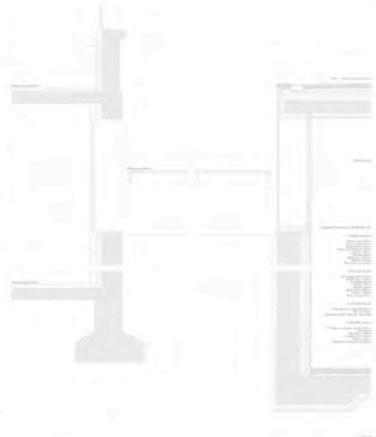
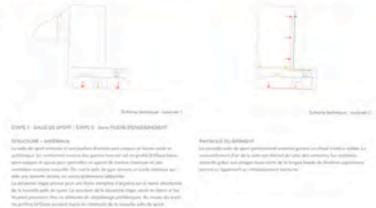
ECHOS DES COURS

Plan 05/10



**CONCEPTS ARCHITECTURAUX, NOTRE COURS D'EAU**

Le projet architectural est le fruit d'un processus de concertation et de dialogue entre les architectes, les élus, les habitants et les associations locales. Ce processus a permis de définir un programme de travail ambitieux et de concevoir un projet qui répond à nos attentes et à celles de la communauté. Le projet architectural est le fruit d'un processus de concertation et de dialogue entre les architectes, les élus, les habitants et les associations locales. Ce processus a permis de définir un programme de travail ambitieux et de concevoir un projet qui répond à nos attentes et à celles de la communauté.





## 01 LITTLEFOOT

4<sup>ème</sup> rang - 3<sup>ème</sup> prix

### Architecte

MJ2B Architekten AG  
Freiburgstr. 49  
3280 Murten

### collaborateurs :

Manuel Jüni  
Maëlla Waeber  
Beat Buri  
Maurice Hädigner

### Architecte paysagiste

Hänggi Basler  
Landschaftsarchitektur GmbH  
Zieglerstr. 26  
3007 Bern

### collaborateurs :

Simone Hänggi  
Clemens Basler



**LITTLEFOOT**  
100 m Péroug - Agencement de l'espace public de la Viguerie  
Carnegie de projet d'architecture



Site plan 1/200



Section transversale 1/200



Empreinte architecturale



Empreinte architecturale de 2006 à présent



Démembrement de plan



Actes progressifs

**Intégration de l'édifice**

Le projet Littlefoot a permis la construction d'un nouveau bâtiment qui s'intègre parfaitement dans le tissu urbain existant. L'édifice a été conçu en respectant les principes de l'architecture durable et en utilisant des matériaux locaux. Le bâtiment a été construit en 2006 et a été rénové en 2010. Les travaux de rénovation ont permis d'améliorer la qualité de l'habitat et de créer un espace public de qualité. Le bâtiment a été construit en respectant les principes de l'architecture durable et en utilisant des matériaux locaux. Le bâtiment a été construit en 2006 et a été rénové en 2010. Les travaux de rénovation ont permis d'améliorer la qualité de l'habitat et de créer un espace public de qualité.

**Plan de masse**

Le plan de masse a été conçu en respectant les principes de l'architecture durable et en utilisant des matériaux locaux. Le plan de masse a été conçu en respectant les principes de l'architecture durable et en utilisant des matériaux locaux. Le plan de masse a été conçu en respectant les principes de l'architecture durable et en utilisant des matériaux locaux. Le plan de masse a été conçu en respectant les principes de l'architecture durable et en utilisant des matériaux locaux.

**Plan de masse**

Le plan de masse a été conçu en respectant les principes de l'architecture durable et en utilisant des matériaux locaux. Le plan de masse a été conçu en respectant les principes de l'architecture durable et en utilisant des matériaux locaux. Le plan de masse a été conçu en respectant les principes de l'architecture durable et en utilisant des matériaux locaux. Le plan de masse a été conçu en respectant les principes de l'architecture durable et en utilisant des matériaux locaux.

**LITTLEFOOT**  
100 m Péroug - Agencement de l'espace public de la Viguerie  
Carnegie de projet d'architecture



Site plan 1/200

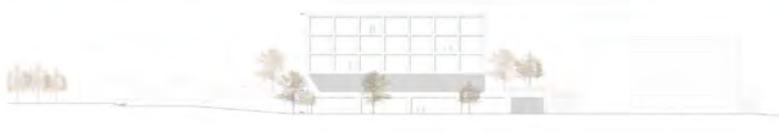
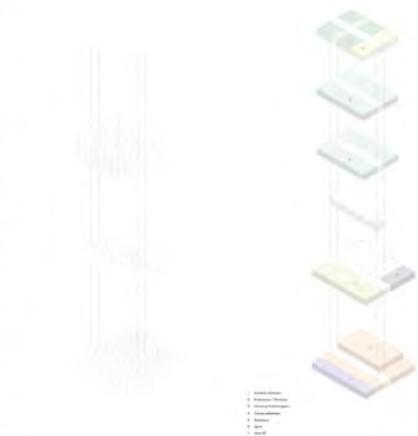


Section 1/200



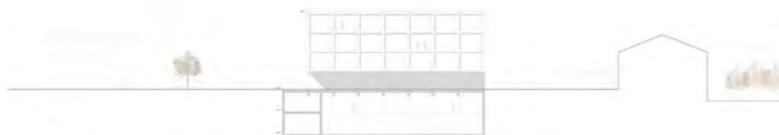
Site plan 1/200

**LITTLEFOOT**  
 Villa de Pölsberg - Agenciamment de l'Escola primària de la Vignetta  
 Concurs de project d'arquitectura



Facade nord oest 1200

Facade nord oest 1200



Facade nord oest 1200

Facade nord oest 1200

51

**LITTLEFOOT**  
 Villa de Pölsberg - Agenciamment de l'Escola primària de la Vignetta  
 Concurs de project d'arquitectura



Plan de planta 1200

Plan de planta 1200

Plan de planta 1200

**Materialitat i acabaments**  
 El projecte està inspirat en el tipus de construcció de les cases de la zona de Pölsberg, caracteritzades per les seves formes simples i les seves materials naturals. La qualitat dels acabaments és un element clau per aconseguir l'objectiu de crear un espai educatiu que sigui atractiu i funcional. Els materials seleccionats són: fusta de roure per a les parets i els sostres, ceràmica per a les parets baixes i el paviment, i vidre per a les finestres i portes. Els acabaments són simples i funcionals, amb un to càlid i natural que s'integra amb l'entorn.

**Organització i distribució**  
 L'organització de l'espai està basada en la funcionalitat i la flexibilitat. El projecte està dividit en zones diferenciades que permeten adaptar-se a les necessitats dels alumnes i dels docents. La distribució dels espais és clara i funcional, amb zones de treball, zones de descans i zones de joc. Els espais són funcionals i atractius, amb un to càlid i natural que s'integra amb l'entorn.

**Resolució de problemes**  
 El projecte ha estat desenvolupat amb un enfocament multidisciplinari, involucrant a arquitectes, enginyers i dissenyadors. Aquesta col·laboració ha permès trobar solucions creatives i innovadores per a diversos problemes tècnics i estètics. Els problemes han estat resolts de manera efectiva i funcional, amb un to càlid i natural que s'integra amb l'entorn.

**Impacte ambiental**  
 El projecte està dissenyat amb un enfocament sostenible i ecològic. S'han utilitzat materials locals i de qualitat, i s'han implementat mesures per reduir l'impacte ambiental. El projecte està dissenyat per ser energèticament eficient i sostenible, amb un to càlid i natural que s'integra amb l'entorn.

**Impacte social**  
 El projecte està dissenyat per crear un espai educatiu que sigui atractiu i funcional. Els espais són funcionals i atractius, amb un to càlid i natural que s'integra amb l'entorn. El projecte està dissenyat per ser energèticament eficient i sostenible, amb un to càlid i natural que s'integra amb l'entorn.





## 27 PETIT BEURRE

5<sup>ème</sup> rang - 4<sup>ème</sup> prix

### Architecte

Marc Zamparo Architectes  
Rue de l'Abbé-Bovet 4  
1700 Fribourg

### collaborateurs :

Sylvain Noirat  
Cendrine Cotter  
Kylian Siffert

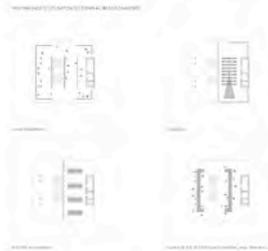
### Architecte paysagiste

Verzone Woods Architectes Sàrl  
Chaussée de la Guinguette 1  
1800 Vevey

### collaborateurs :

Craig Verzone  
Simon Schmid





PETIT BEURRE

Ville de Fribourg - Agencement de l'école primaire de la Vignettaz - concours de projets d'architecture

Le projet architectural est le résultat d'un processus de conception collective et participative. Il s'agit d'un projet de ville, d'un projet de quartier, d'un projet de rue, d'un projet de cour, d'un projet de jardin, d'un projet de parc, d'un projet de place, d'un projet de square, d'un projet de promenade, d'un projet de stationnement, d'un projet de mobilier urbain, d'un projet de signalétique, d'un projet de paysage, d'un projet de végétation, d'un projet de matériaux, d'un projet de couleurs, d'un projet de formes, d'un projet de volumes, d'un projet de lignes, d'un projet de surfaces, d'un projet de textures, d'un projet de sons, d'un projet de odeurs, d'un projet de sensations, d'un projet de émotions, d'un projet de valeurs, d'un projet de sens, d'un projet de vie.

**PROJET D'ARCHITECTURE**

**PROJET DE VILLE**

**PROJET DE QUARTIER**

**PROJET DE RUE**

**PROJET DE COUR**

**PROJET DE JARDIN**

**PROJET DE PARC**

**PROJET DE PLACE**

**PROJET DE SQUARE**

**PROJET DE PROMENADE**

**PROJET DE STATIONNEMENT**

**PROJET DE MOBILIER URBAIN**

**PROJET DE SIGNALÉTIQUE**

**PROJET DE PAYSAGE**

**PROJET DE VÉGÉTATION**

**PROJET DE MATÉRIAUX**

**PROJET DE COULEURS**

**PROJET DE FORMES**

**PROJET DE VOLUMES**

**PROJET DE LIGNES**

**PROJET DE SURFACES**

**PROJET DE TEXTURES**

**PROJET DE SONS**

**PROJET DE ODEURS**

**PROJET DE SENSATIONS**

**PROJET DE ÉMOTIONS**

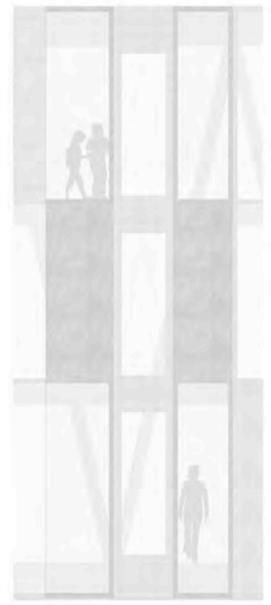
**PROJET DE VALEURS**

**PROJET DE SENS**

**PROJET DE VIE**



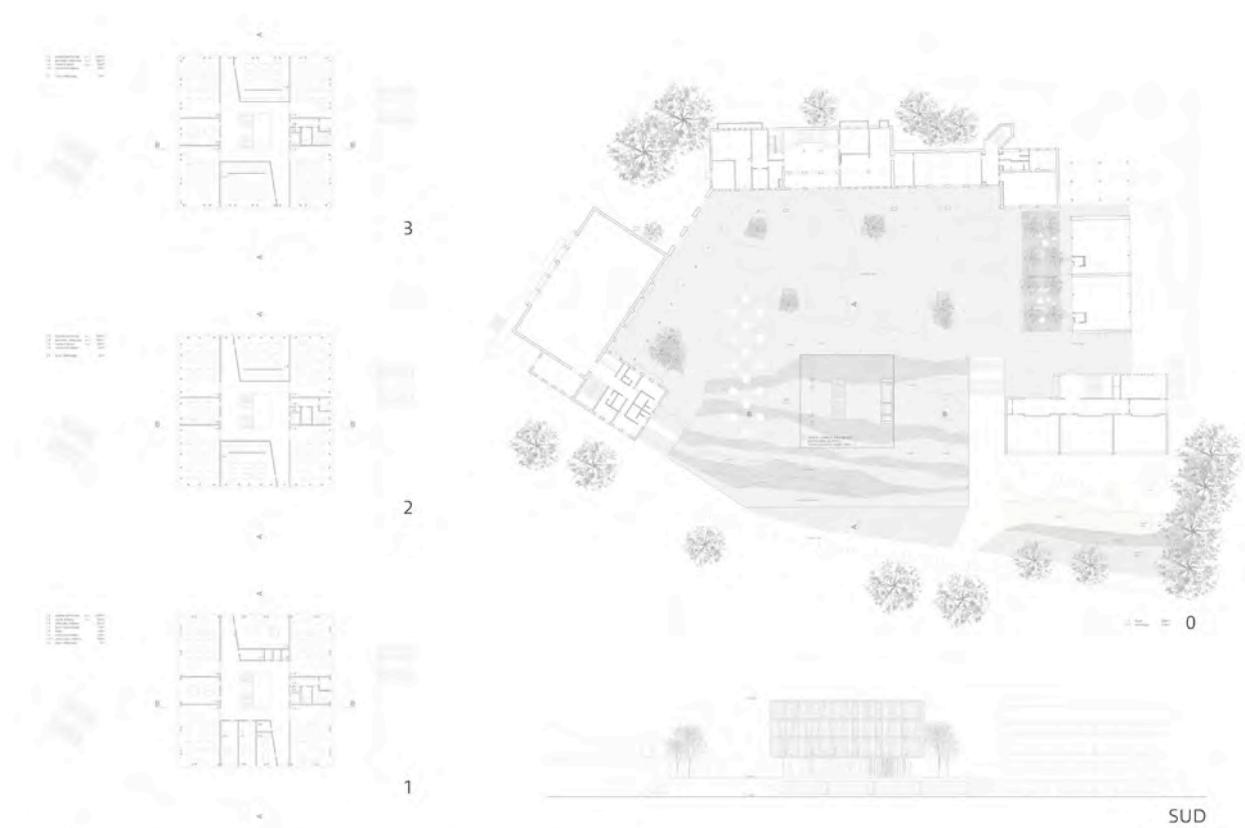
1:500



1:20

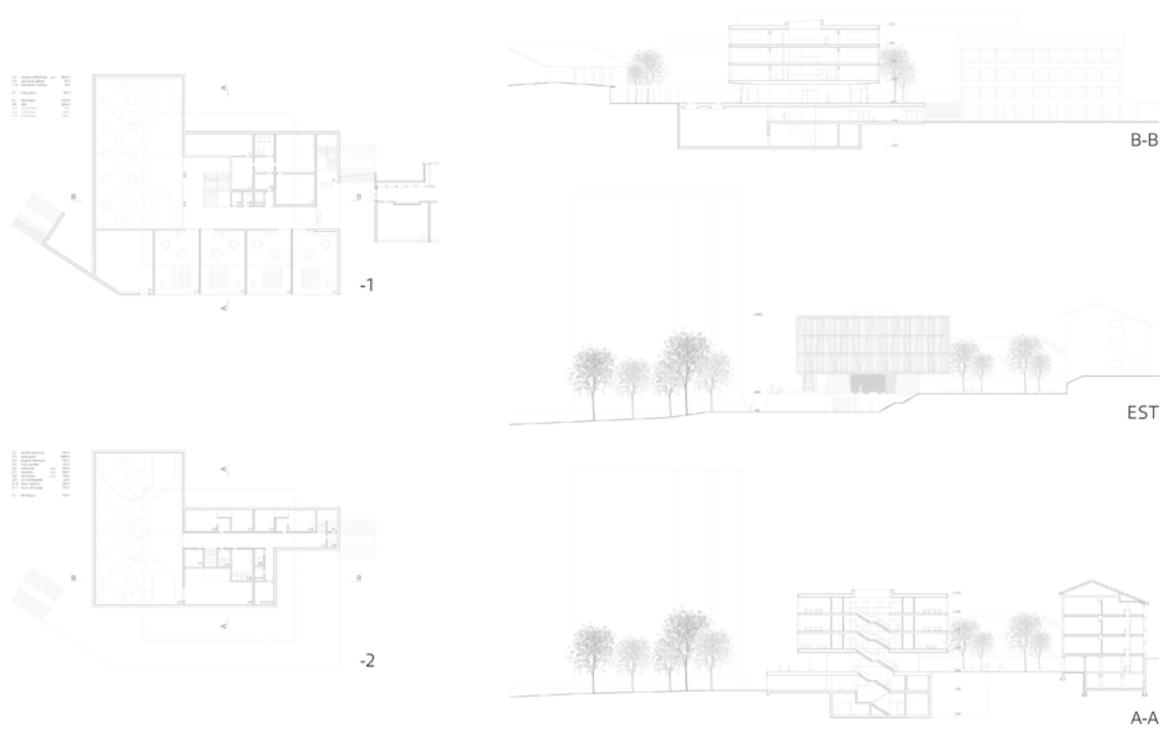
PETIT BEURRE

Ville de Fribourg - Agencement de l'école primaire de la Vignettaz - concours de projets d'architecture



**PETIT BEURRE** Ville de Fribourg - Aménagement de l'école primaire de la Vignette - Concours de projets d'architecture

55



**PETIT BEURRE** Ville de Fribourg - Aménagement de l'école primaire de la Vignette - Concours de projets d'architecture



# ANNEXES

## PROJETS NON CLASSÉS

### PRÉSENTATION

### LISTE COMPLÈTE DES AUTEURS



## 02 MILLESIME

écarté au 1<sup>er</sup> tour

Architecte

3plus architectes SA  
Rue St Martin 9  
1003 Lausanne

collaborateurs :  
Antoine Menthonnex  
Pierre Simac  
Fernando Costa  
Marc-Laurent Naef

Architecte paysagiste

L'atelier du paysage  
Jean-Yves Le Baron Sàrl  
Boulevard de Grancy 19A  
1006 Lausanne

collaborateurs :  
Jean-Yves Le Baron  
Laia Solé



**LE PROJET**  
 L'édifice vise à offrir un lieu de vie pour les élèves de l'école primaire de la Vignettaz. Le projet est conçu en fonction des besoins des élèves et des enseignants, et vise à offrir un cadre de vie agréable et sécurisé.

Les espaces extérieurs sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé. Les espaces sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé.

En fonction de l'âge, les espaces sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé. Les espaces sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé.

Les espaces sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé. Les espaces sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé.



**LES ESPACES EXTÉRIEURS**  
 Les espaces extérieurs sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé. Les espaces sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé.

Les espaces sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé. Les espaces sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé.



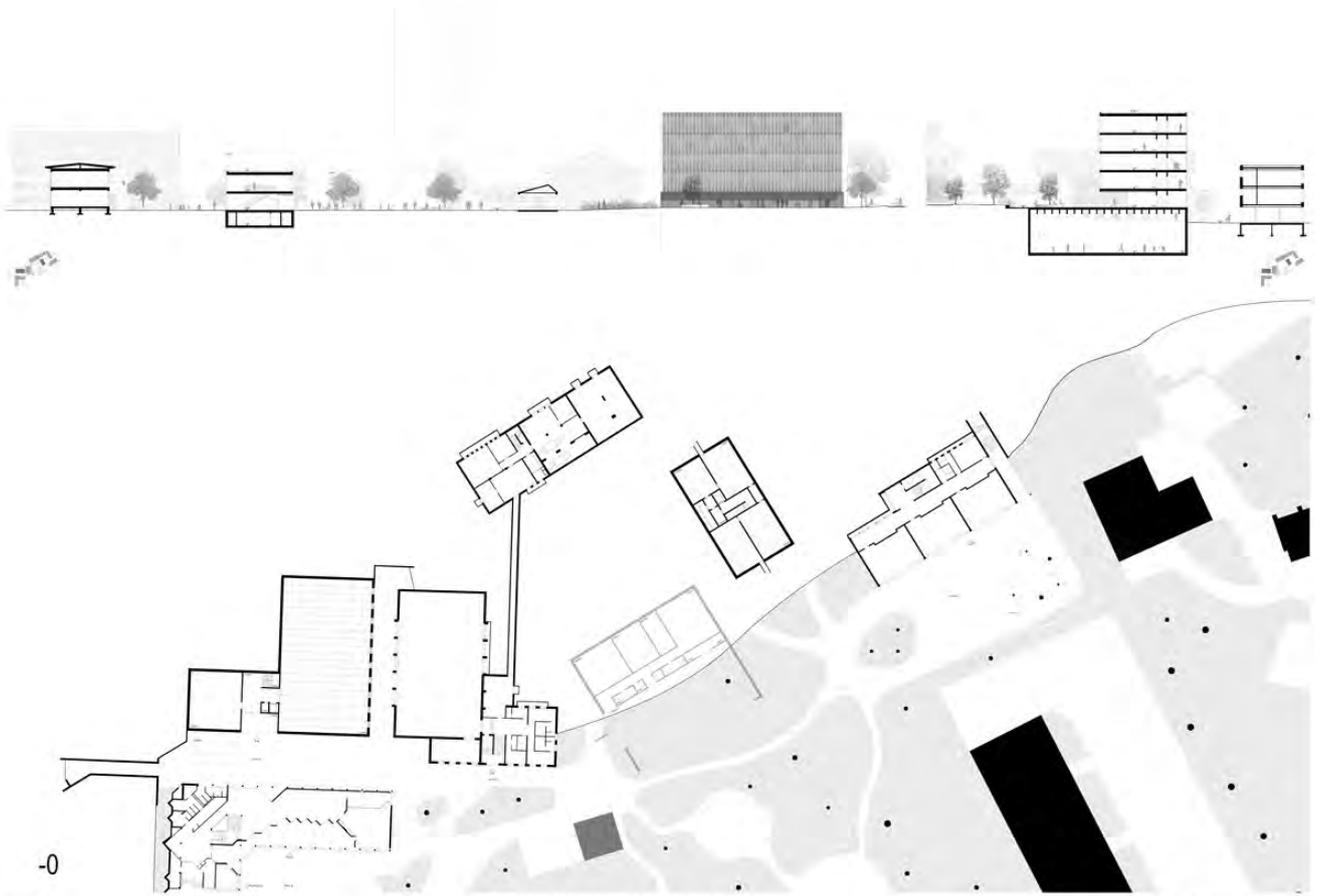
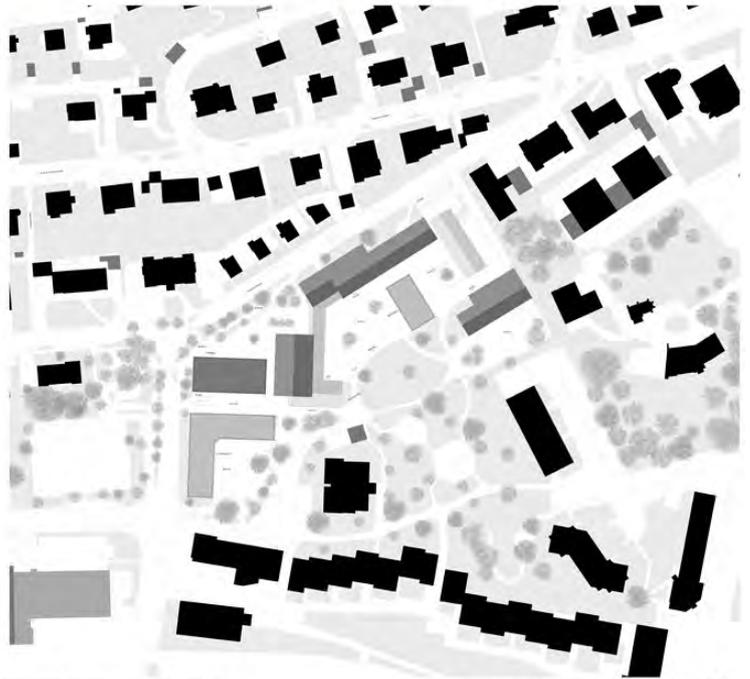
**LES ENTRÉES**  
 Les entrées sont conçues pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé. Les entrées sont conçues pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé.

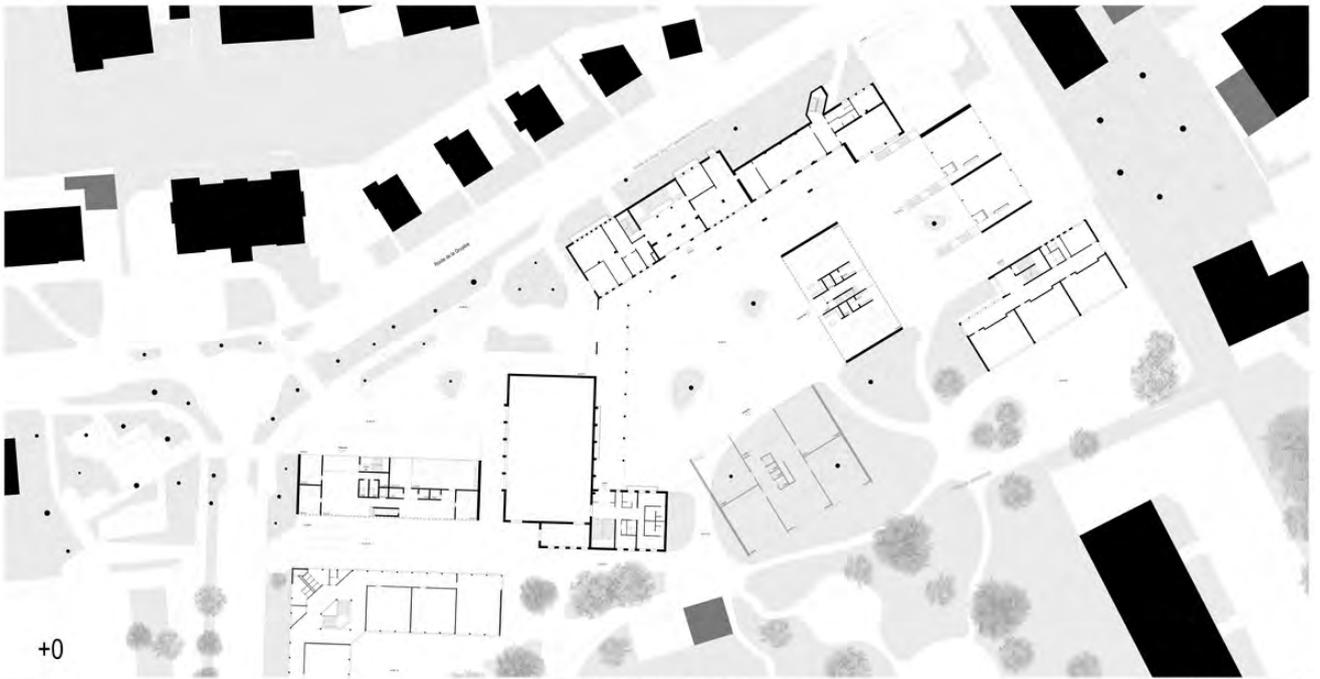
Les entrées sont conçues pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé. Les entrées sont conçues pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé.



**LA MOBILITÉ DOUCE**  
 La mobilité douce est conçue pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé. La mobilité douce est conçue pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé.

La mobilité douce est conçue pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé. La mobilité douce est conçue pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé.

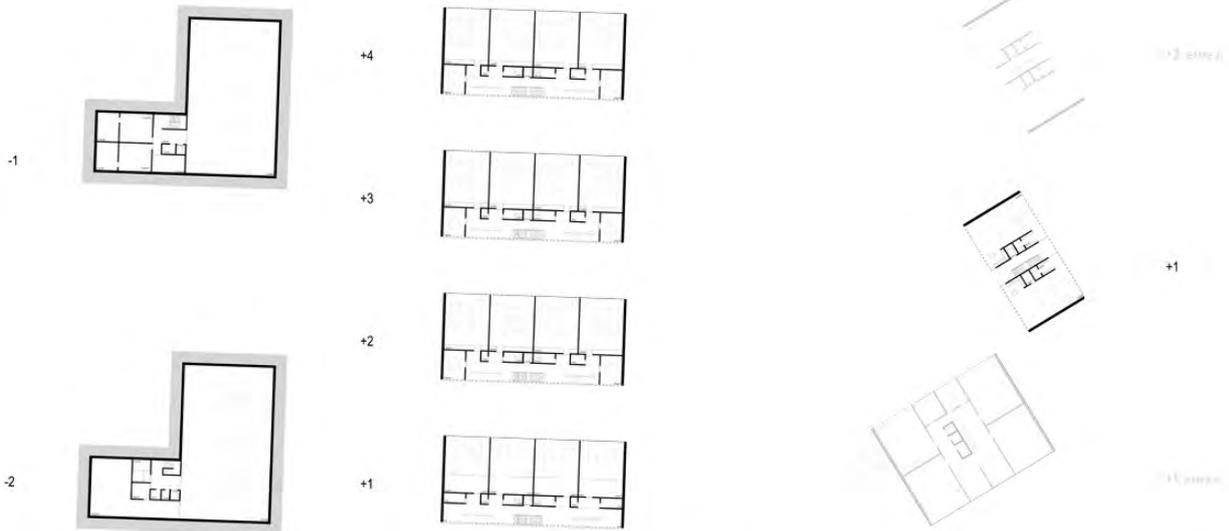




MILLESIME

CONCOURS AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE DE LA VIGNETTAZ

PLAN REZ SUPERIEUR 1:200



MILLESIME

CONCOURS AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE DE LA VIGNETTAZ

PLANS - COUPE ELEVATION 1:200



### 03 SOLEIL

écarté au 1<sup>er</sup> tour

Architecte

Liverani - Molteni Architetti  
Via Palermo 1  
20121 Milano  
Italia

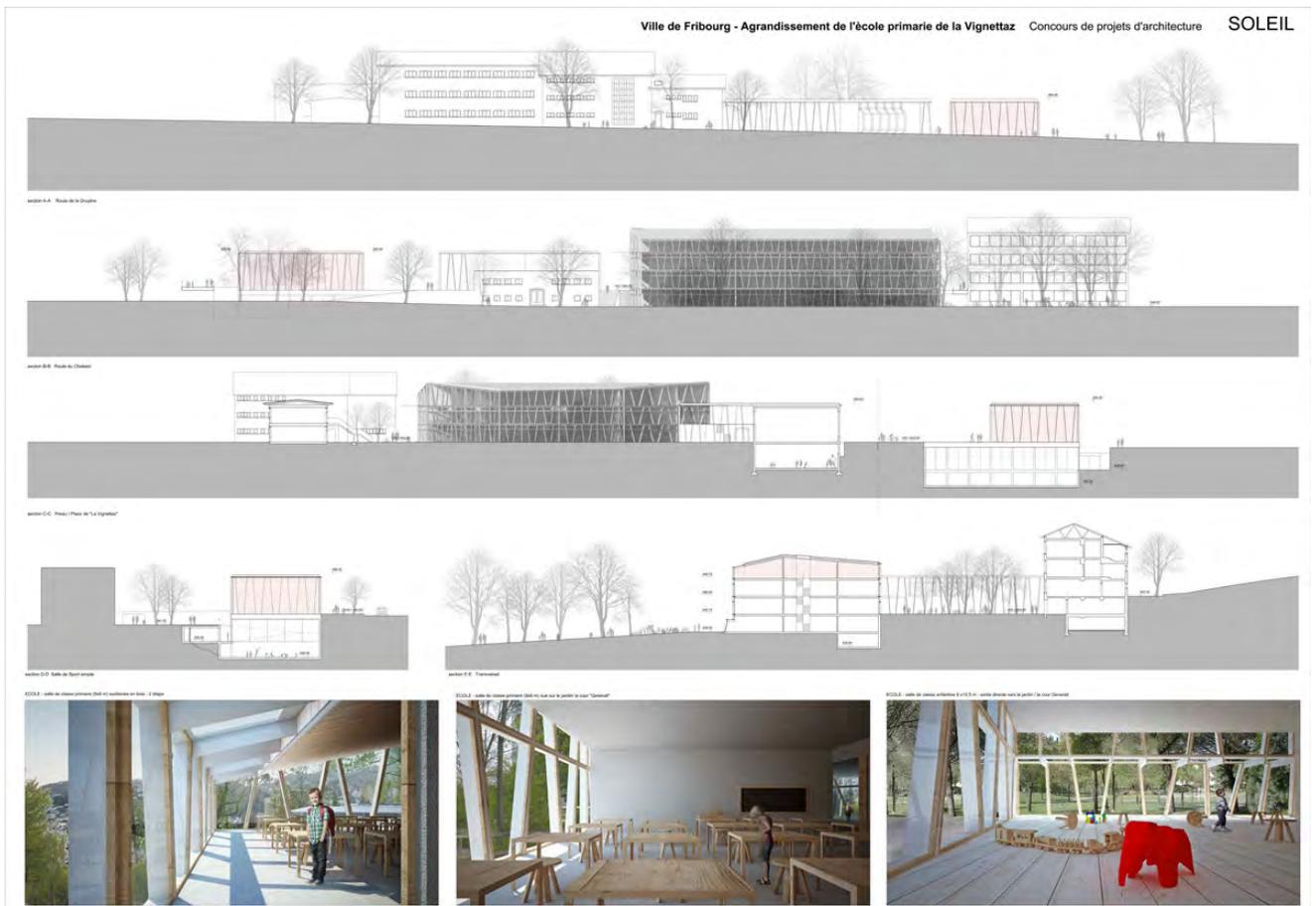
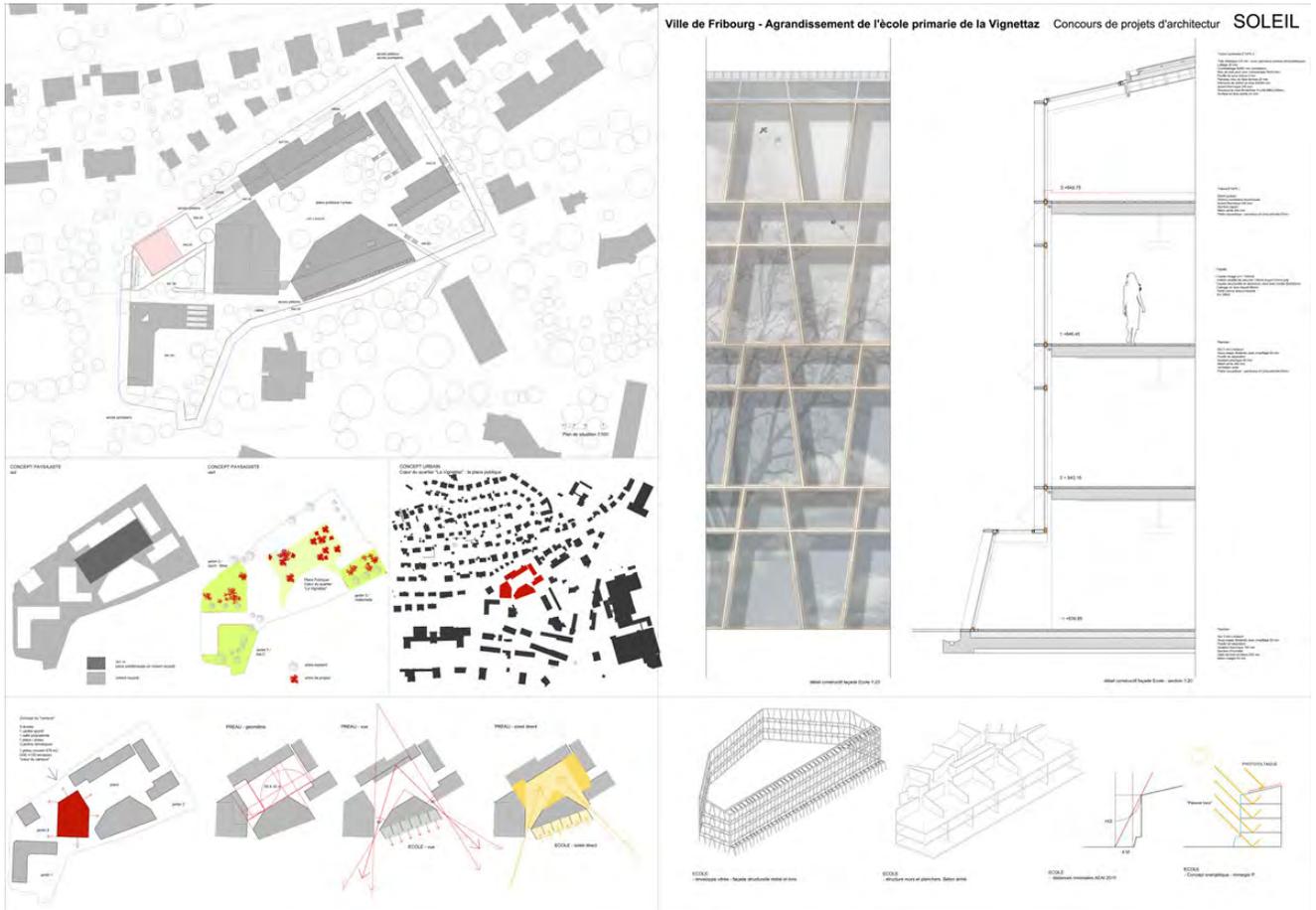
collaborateurs :  
Enrico Molteni  
Lorenzo Tamperi  
Mattia Cavaglieri  
Giuseppe Ferrarini

Architecte paysagiste

MMASS Project - Architettura e Paesaggio  
Via Aosta 2  
20155 Milano  
Italia

collaborateurs :  
Mauro Montagna  
Raffaella Donatelli









## 04 BOUTURES

écarté au 2<sup>ème</sup> tour

Architecte

Background Architecture Sàrl  
Boulevard de Grancy 51  
1006 Lausanne

collaborateurs :

Jael Villat  
Maria Teresa Federico

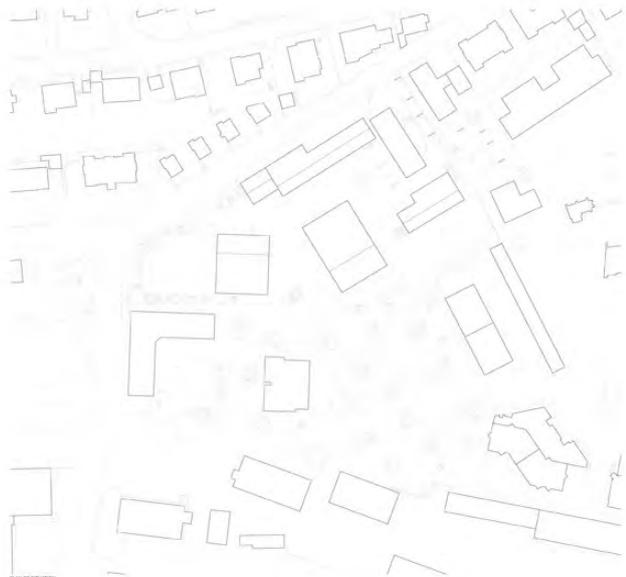
Architecte paysagiste

Oxalis Architectes Paysagistes Associés  
Rue de Veyrier 19  
1227 Carouge Genève

collaborateur :

Blaise Bourgeois





PLAN DE SITUATION  
1:500



EXISTANT

Le bâtiment existant est situé sur un terrain plat et est entouré par des bâtiments résidentiels. Le terrain est divisé en plusieurs parcelles et est bordé par une rue à l'ouest et une rue à l'est. Le bâtiment existant est un bâtiment à deux étages avec une cour intérieure.

PREMIER ÉTAGE

Après l'agrandissement, le bâtiment sera un bâtiment à trois étages avec une cour intérieure. Le bâtiment sera divisé en plusieurs ailes et sera entouré par une cour intérieure. Le bâtiment sera construit en béton et sera peint en blanc.

DEUXIÈME ÉTAGE

Après l'agrandissement, le bâtiment sera un bâtiment à trois étages avec une cour intérieure. Le bâtiment sera divisé en plusieurs ailes et sera entouré par une cour intérieure. Le bâtiment sera construit en béton et sera peint en blanc.



Vue du midi

Vue du central - 1er étage - PREMIER ÉTAGE



DEUXIÈME ÉTAGE - PREMIER ÉTAGE

PLAN ÉTAGE 1  
1:200

PLAN ÉTAGE 2  
1:200

PLAN COMPLET  
1:200

DEUXIÈME ÉTAGE - PREMIER ÉTAGE

PLAN ÉTAGE 1  
1:200

COUPE TECHNIQUE  
1:20

IMPERMÉABILITÉ

La toiture sera réalisée en béton et sera protégée par une membrane étanche. Les murs extérieurs seront réalisés en béton et seront protégés par un enduit ciment.

Les murs intérieurs seront réalisés en béton et seront protégés par un enduit ciment. Les sols seront réalisés en béton et seront protégés par un revêtement de sol.

Les portes seront réalisées en bois et seront protégées par un vernis. Les fenêtres seront réalisées en aluminium et seront protégées par un verre.

Les escaliers seront réalisés en béton et seront protégés par un revêtement de sol.

Les rampes seront réalisées en béton et seront protégées par un revêtement de sol.

Les balustrades seront réalisées en métal et seront protégées par un vernis.

Les rampes d'accès seront réalisées en béton et seront protégées par un revêtement de sol.

Les rampes de descente seront réalisées en béton et seront protégées par un revêtement de sol.

Les rampes de circulation seront réalisées en béton et seront protégées par un revêtement de sol.

Les rampes de service seront réalisées en béton et seront protégées par un revêtement de sol.

Les rampes de stockage seront réalisées en béton et seront protégées par un revêtement de sol.

Les rampes de livraison seront réalisées en béton et seront protégées par un revêtement de sol.

Les rampes de chargement seront réalisées en béton et seront protégées par un revêtement de sol.

STRUCTURE ET TRANSDUCTION

Structure béton.

Le bâtiment sera construit en béton et sera protégé par un enduit ciment.

Les murs extérieurs seront réalisés en béton et seront protégés par un enduit ciment.

Les murs intérieurs seront réalisés en béton et seront protégés par un enduit ciment.

Les sols seront réalisés en béton et seront protégés par un revêtement de sol.

Les portes seront réalisées en bois et seront protégées par un vernis.

Les fenêtres seront réalisées en aluminium et seront protégées par un verre.

Les escaliers seront réalisés en béton et seront protégés par un revêtement de sol.

Les rampes seront réalisées en béton et seront protégées par un revêtement de sol.

Les balustrades seront réalisées en métal et seront protégées par un vernis.

Les rampes d'accès seront réalisées en béton et seront protégées par un revêtement de sol.

Les rampes de descente seront réalisées en béton et seront protégées par un revêtement de sol.

Les rampes de circulation seront réalisées en béton et seront protégées par un revêtement de sol.

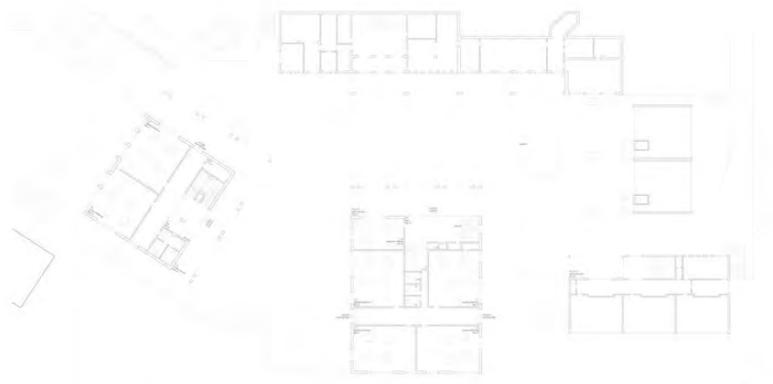
Les rampes de service seront réalisées en béton et seront protégées par un revêtement de sol.

Les rampes de stockage seront réalisées en béton et seront protégées par un revêtement de sol.

Les rampes de livraison seront réalisées en béton et seront protégées par un revêtement de sol.

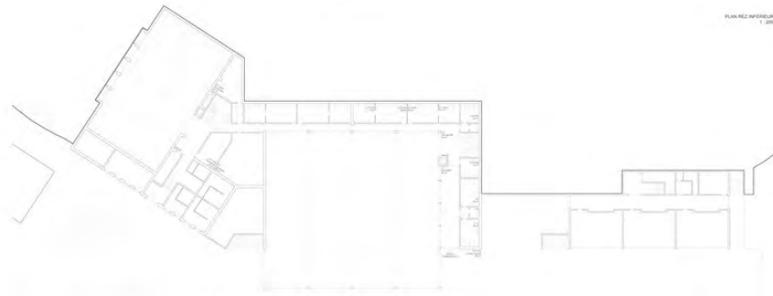
Les rampes de chargement seront réalisées en béton et seront protégées par un revêtement de sol.

Éléments	Quantité	Unité
Structure béton	1500	m³
Murs extérieurs	1000	m²
Murs intérieurs	1000	m²
Sols	1000	m²
Portes	100	unités
Fenêtres	100	unités
Escaliers	100	m
Rampes	100	m
Balustrades	100	m
Rampes d'accès	100	m
Rampes de descente	100	m
Rampes de circulation	100	m
Rampes de service	100	m
Rampes de stockage	100	m
Rampes de livraison	100	m
Rampes de chargement	100	m



DEUXIÈME ÉTAPE - PREMIÈRE ÉTAPE

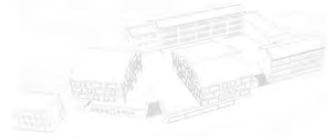
PLAN DE SUPERFICIE  
1/200



PLAN AU NIVEAU  
1/200



VIS GÉNÉRIQUE PREMIÈRE ÉTAPE



VIS GÉNÉRIQUE DEUXIÈME ÉTAPE

PRINCIPES ARCHITECTURAUX



PREMIÈRE ÉTAPE

Plan de surface au niveau du sol et de la première sous-étage. Les zones en rouge indiquent les zones de reconstruction, les zones en bleu les zones de nouvelle construction, les zones en vert les zones de nouvelles entrées, les zones en orange les zones de nouvelles activités organisées et les zones en gris les zones existantes.

DEUXIÈME ÉTAPE

Plan de surface au niveau du sol et de la première sous-étage. Les zones en rouge indiquent les zones de reconstruction, les zones en bleu les zones de nouvelle construction, les zones en vert les zones de nouvelles entrées, les zones en orange les zones de nouvelles activités organisées et les zones en gris les zones existantes.



DEUXIÈME ÉTAPE

Plan de surface au niveau du sol et de la première sous-étage. Les zones en rouge indiquent les zones de reconstruction, les zones en bleu les zones de nouvelle construction, les zones en vert les zones de nouvelles entrées, les zones en orange les zones de nouvelles activités organisées et les zones en gris les zones existantes.

DISPOSITION GÉNÉRALE

Le plan de surface au niveau du sol et de la première sous-étage. Les zones en rouge indiquent les zones de reconstruction, les zones en bleu les zones de nouvelle construction, les zones en vert les zones de nouvelles entrées, les zones en orange les zones de nouvelles activités organisées et les zones en gris les zones existantes.

Les zones en rouge indiquent les zones de reconstruction, les zones en bleu les zones de nouvelle construction, les zones en vert les zones de nouvelles entrées, les zones en orange les zones de nouvelles activités organisées et les zones en gris les zones existantes.

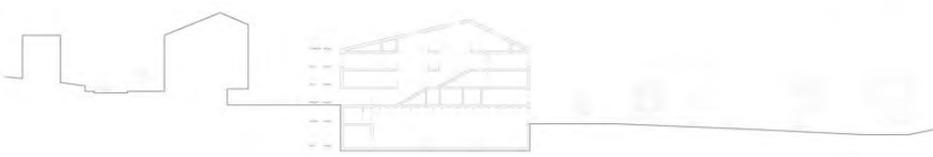
Les zones en rouge indiquent les zones de reconstruction, les zones en bleu les zones de nouvelle construction, les zones en vert les zones de nouvelles entrées, les zones en orange les zones de nouvelles activités organisées et les zones en gris les zones existantes.

Les zones en rouge indiquent les zones de reconstruction, les zones en bleu les zones de nouvelle construction, les zones en vert les zones de nouvelles entrées, les zones en orange les zones de nouvelles activités organisées et les zones en gris les zones existantes.

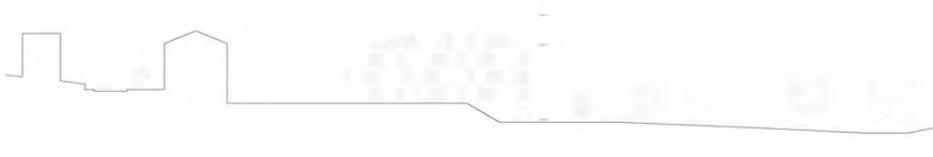
Les zones en rouge indiquent les zones de reconstruction, les zones en bleu les zones de nouvelle construction, les zones en vert les zones de nouvelles entrées, les zones en orange les zones de nouvelles activités organisées et les zones en gris les zones existantes.



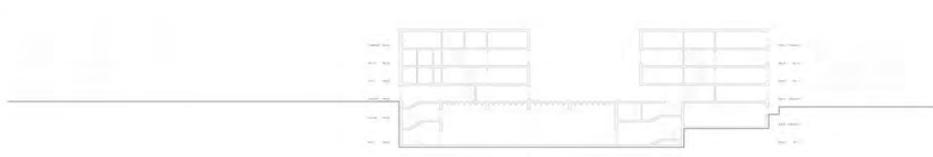
COURS LONGITUDINAL - ÉTAPE 1  
1/200



COURS LONGITUDINAL - ÉTAPE 2  
1/200



COURS LONGITUDINAL - ÉTAPE 3  
1/200



PREMIÈRE ÉTAPE - DEUXIÈME ÉTAPE



COURS LONGITUDINAL - ÉTAPE 4  
1/200



DEUXIÈME ÉTAPE - PREMIÈRE ÉTAPE



## 05 HOBA

écarté au 2<sup>ème</sup> tour

### Architecte

PAGE Aloys, Geneviève  
et Frédéric Architectes SA  
Rte des Arsenaux 21, CP 201  
1705 Fribourg

### collaborateurs :

Frédéric Page  
Geneviève Page  
Bruno Martins Silva  
Baptiste Perritaz  
Andreia Castro

### Architecte paysagiste

SOAP Sandrine Oppliger  
Architecte Paysagiste Sàrl  
Etude Kaelin Murith - Schneuwly - Peiry  
1618 Châtel-St-Denis

### collaborateur :

Sandrine Oppliger





1/2000

**CONCEPT D'IMPLANTATION**

L'implantation des bâtiments est conçue pour offrir une expérience de vie enrichissante et équilibrée. Elle est conçue pour maximiser l'exposition à la lumière naturelle, favoriser la ventilation naturelle et offrir des vues panoramiques sur le quartier et le paysage environnant. Les bâtiments sont conçus pour être accessibles à pied et pour offrir une expérience de vie enrichissante et équilibrée.



**ORGANISATION INTERNE**

Chaque unité de logement est conçue pour offrir une expérience de vie enrichissante et équilibrée. Elle est conçue pour maximiser l'exposition à la lumière naturelle, favoriser la ventilation naturelle et offrir des vues panoramiques sur le quartier et le paysage environnant. Les bâtiments sont conçus pour être accessibles à pied et pour offrir une expérience de vie enrichissante et équilibrée.

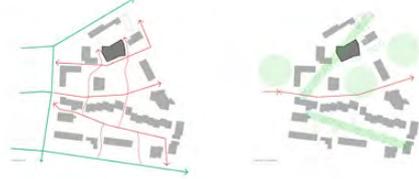


**LES FACADES**

Les façades des bâtiments sont conçues pour offrir une expérience de vie enrichissante et équilibrée. Elles sont conçues pour maximiser l'exposition à la lumière naturelle, favoriser la ventilation naturelle et offrir des vues panoramiques sur le quartier et le paysage environnant. Les bâtiments sont conçus pour être accessibles à pied et pour offrir une expérience de vie enrichissante et équilibrée.

**CONCEPT DE CIRCULATION**

Le concept de circulation est conçu pour offrir une expérience de vie enrichissante et équilibrée. Il est conçu pour maximiser l'exposition à la lumière naturelle, favoriser la ventilation naturelle et offrir des vues panoramiques sur le quartier et le paysage environnant. Les bâtiments sont conçus pour être accessibles à pied et pour offrir une expérience de vie enrichissante et équilibrée.



**MURDES EXTERIEURS**

Les murs extérieurs des bâtiments sont conçus pour offrir une expérience de vie enrichissante et équilibrée. Ils sont conçus pour maximiser l'exposition à la lumière naturelle, favoriser la ventilation naturelle et offrir des vues panoramiques sur le quartier et le paysage environnant. Les bâtiments sont conçus pour être accessibles à pied et pour offrir une expérience de vie enrichissante et équilibrée.

**AMÉNAGEMENT DES TERRAINS**

L'aménagement des terrains est conçu pour offrir une expérience de vie enrichissante et équilibrée. Il est conçu pour maximiser l'exposition à la lumière naturelle, favoriser la ventilation naturelle et offrir des vues panoramiques sur le quartier et le paysage environnant. Les bâtiments sont conçus pour être accessibles à pied et pour offrir une expérience de vie enrichissante et équilibrée.

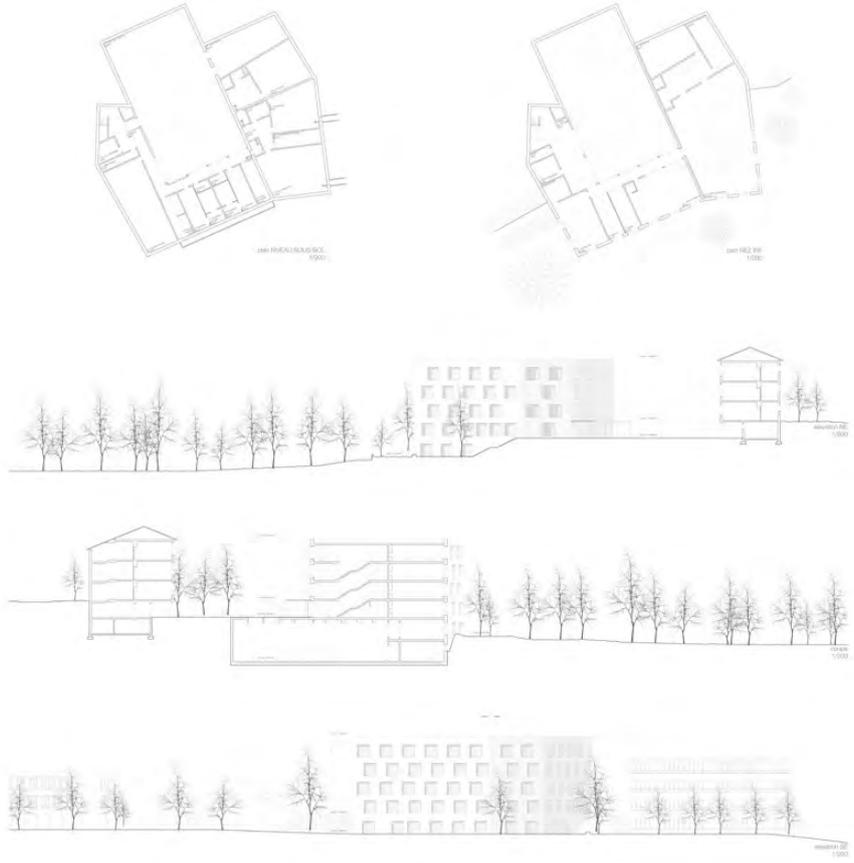
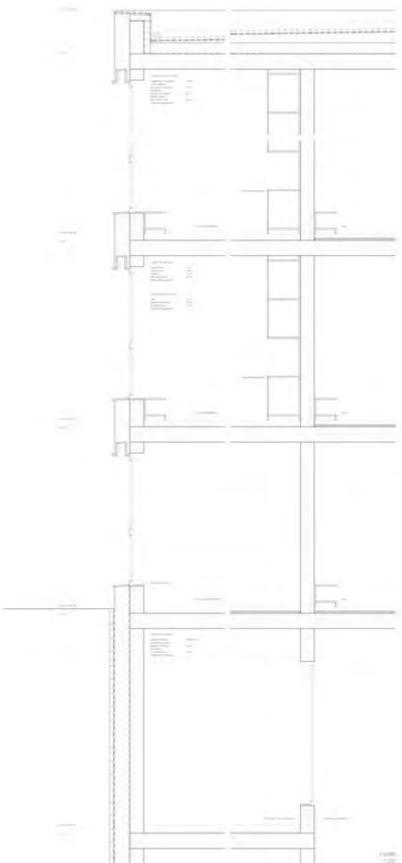
**ÉLÉMENTS D'AMÉNAGEMENT**

Les éléments d'aménagement sont conçus pour offrir une expérience de vie enrichissante et équilibrée. Ils sont conçus pour maximiser l'exposition à la lumière naturelle, favoriser la ventilation naturelle et offrir des vues panoramiques sur le quartier et le paysage environnant. Les bâtiments sont conçus pour être accessibles à pied et pour offrir une expérience de vie enrichissante et équilibrée.



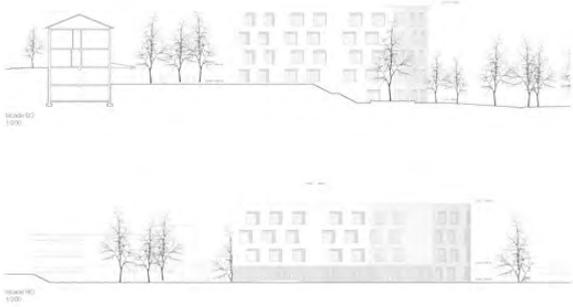
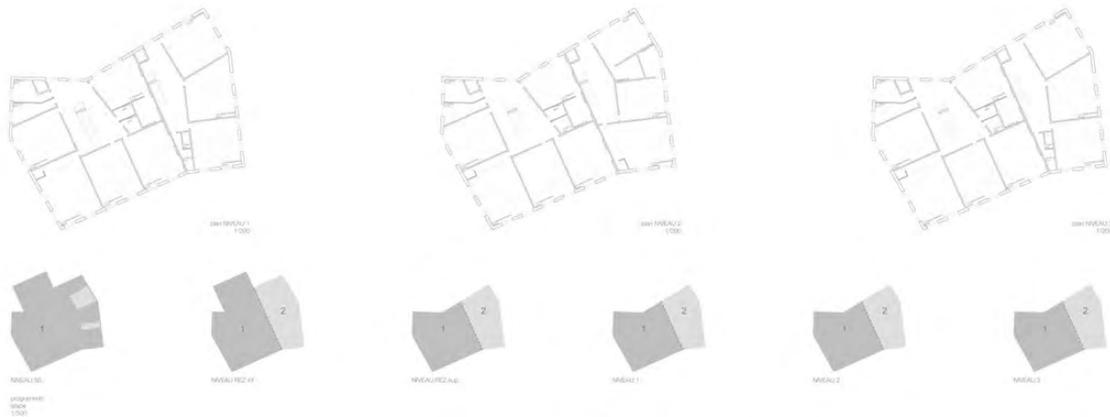
**VÉGÉTATION**

**Bâtiment principal**  
 Platanus (Platanus sp.) - Ombrage, résistance à la pollution, croissance rapide.  
 Prunus (Prunus sp.) - Résistance à la pollution, croissance rapide.  
**Plantier**  
 Prunus (Prunus sp.) - Résistance à la pollution, croissance rapide.  
**Plantier de feuillage caduc**  
 Prunus (Prunus sp.) - Résistance à la pollution, croissance rapide.  
**Plantier de feuillage persistant**  
 Prunus (Prunus sp.) - Résistance à la pollution, croissance rapide.  
**Plantier de feuillage persistant**  
 Prunus (Prunus sp.) - Résistance à la pollution, croissance rapide.  
**Plantier de feuillage persistant**  
 Prunus (Prunus sp.) - Résistance à la pollution, croissance rapide.





PROJET DE RENOUVELLEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES DE LA VILLETTE  
CONCEPTION DE PROJET D'AMÉNAGEMENT HOBA



PROJET DE RENOUVELLEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES DE LA VILLETTE  
CONCEPTION DE PROJET D'AMÉNAGEMENT HOBA



## 06 Tetra Park

écarté au 1<sup>er</sup> tour

### Architecte

ACArchitectes SA  
Alexandre Clerc architectes SIA  
Rte de la Fonderie 8c  
1705 Fribourg

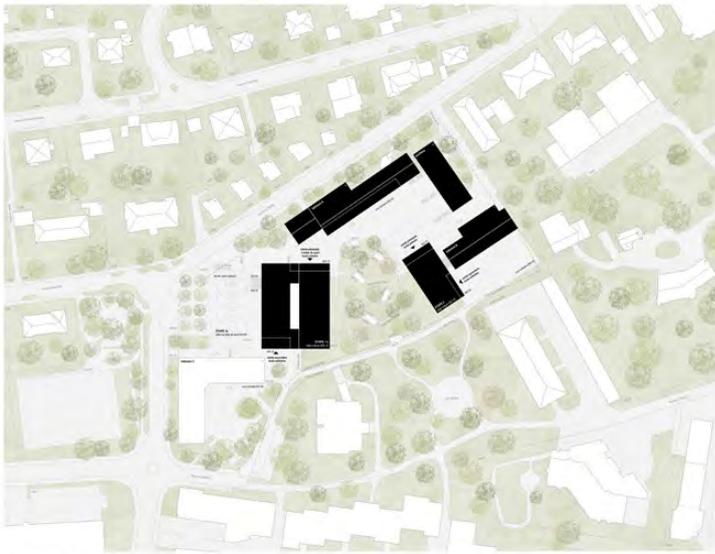
collaborateurs :  
Alexandre Clerc  
Mathieu Ziegenhagen  
Xavier Perez  
Thomas Waeber  
Jorge De Jesus  
Lucien Berset

### Architecte paysagiste

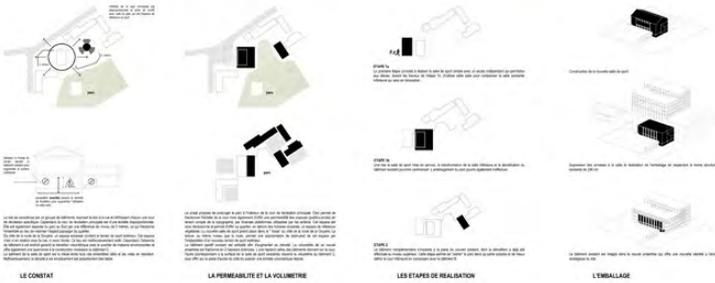
Atelier Landscap  
Impasse du Champs des Pierres 3  
1772 Grolley

collaborateur :  
Antoine Chardonens





PLAN DE SITUATION 1/500

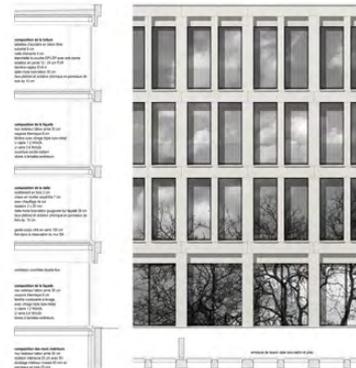


LE CONSTAT

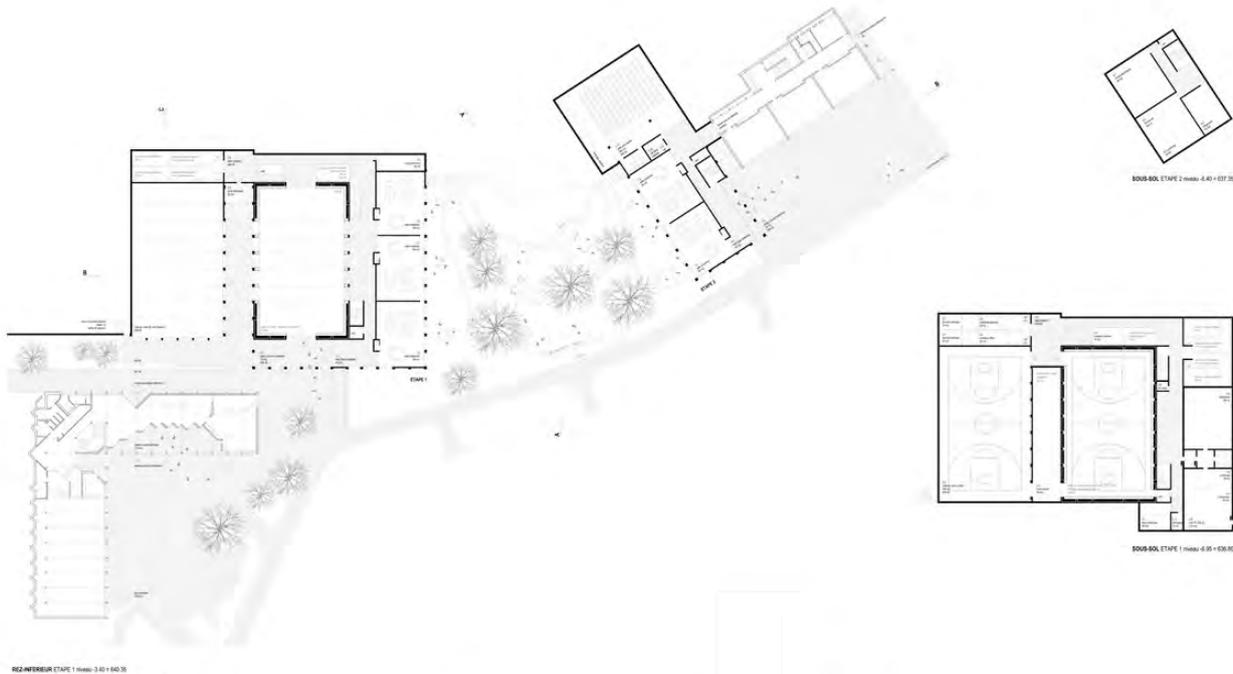
LA PERMEABILITE ET LA VOLUMETRIE

LES ETAPES DE REALISATION

L'EMBALLAGE



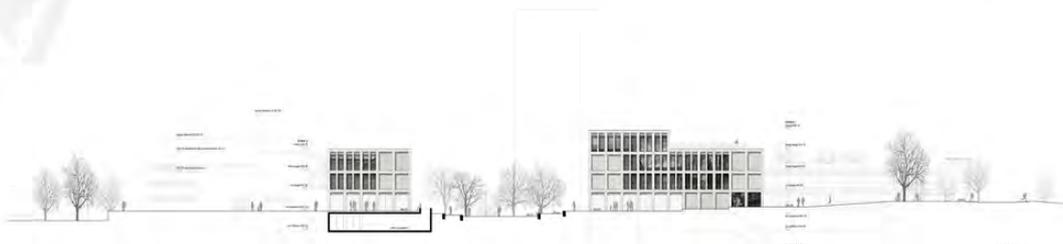
TRAVÉE ET PLAN 1/50



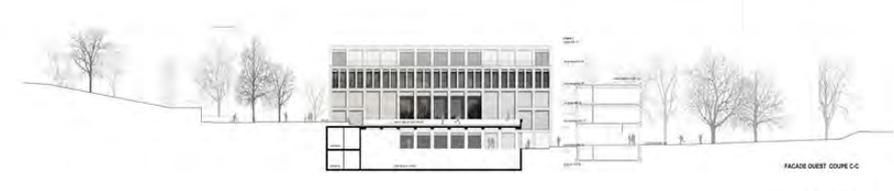
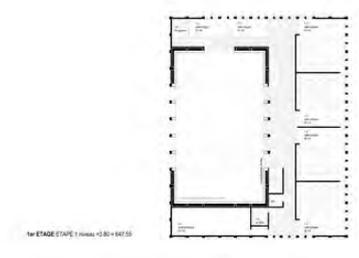
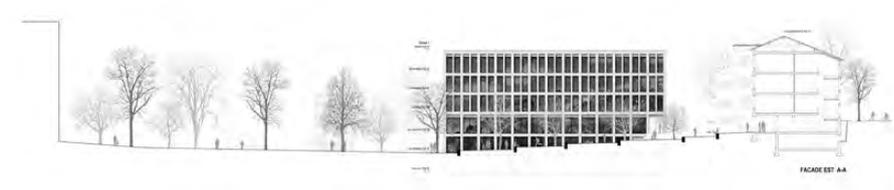
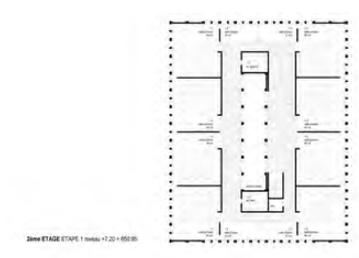
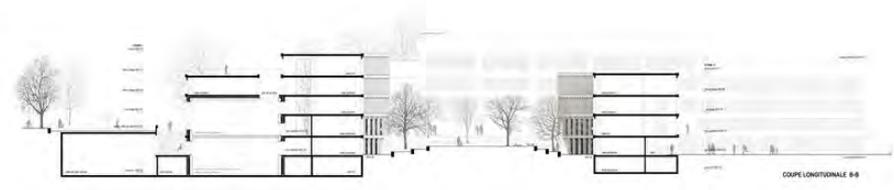
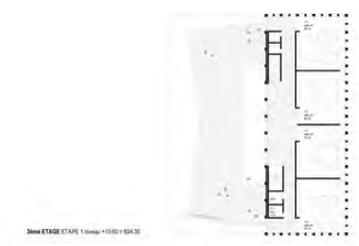
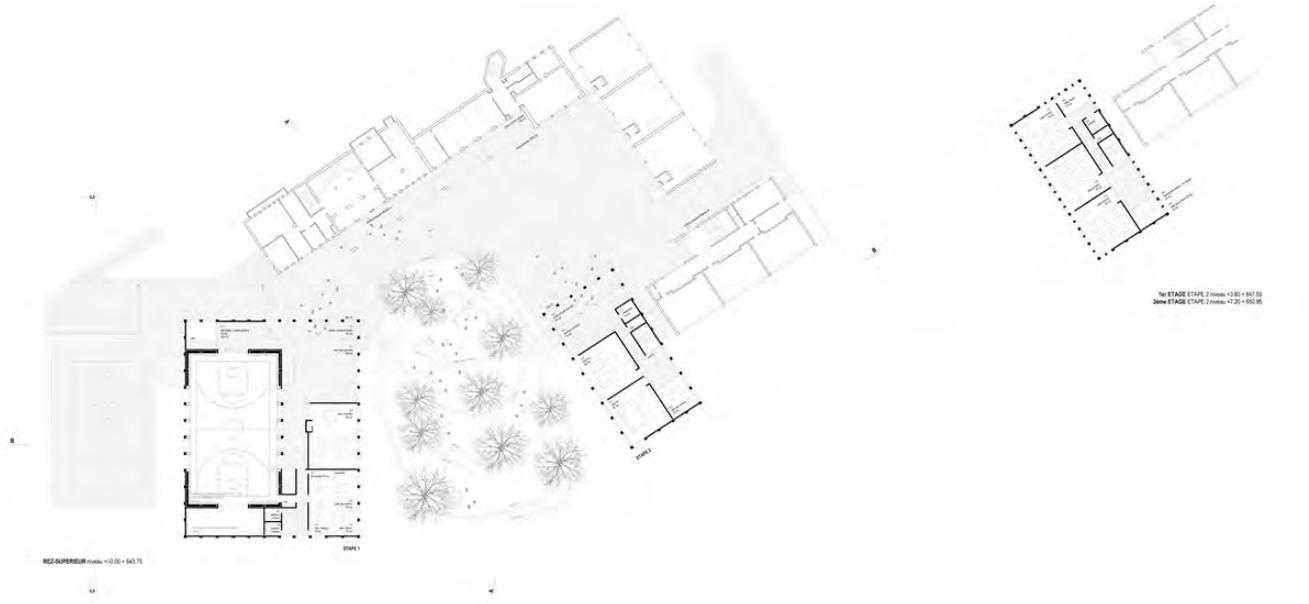
RZ - INTERIEUR ETAGE 1 Niveau: 3.00 + 0.00.00

S005-600. ETAGE 2 Niveau: 4.00 + 0.00.00

S005-600. ETAGE 1 Niveau: 4.00 + 0.00.00



FACADE NORD





## 08 TANDEM

écarté au 1<sup>er</sup> tour

Architecte

Samir Alaoui Architecte  
Rue St Martin 22  
1003 Lausanne

collaborateur :  
Samir Mhamdi Alaoui

Architecte paysagiste

Pascal Heyraud Sàrl  
Rue de l'Évole 8a  
2000 Neuchâtel

collaborateur :  
Pascal Heyraud





**Implantation et usage**

Le projet de réaménagement de l'école primaire de la Vigettesse s'inscrit dans un quartier en pleine mutation. L'ancien bâtiment scolaire, construit en 1960, est aujourd'hui en état de délabrement avancé. Le projet vise à transformer ce site en un espace public de qualité, intégrant une cour d'école et des espaces de jeux pour les enfants.

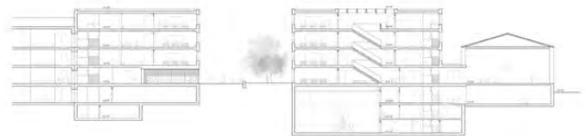
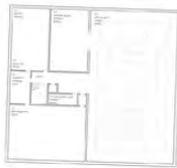
Le nouveau bâtiment de 1000 m<sup>2</sup> sera construit sur un terrain de 2000 m<sup>2</sup>. Il sera composé de deux volumes : un volume principal de 800 m<sup>2</sup> et un volume annexe de 200 m<sup>2</sup>. Le bâtiment principal sera construit en béton et le volume annexe en bois.

Le projet prévoit également la création d'une cour d'école et de deux espaces de jeux pour les enfants. Ces espaces seront aménagés avec des matériaux durables et des équipements adaptés à l'âge des enfants.



Ville de Fribourg - Agencement de l'école primaire de la Vigettesse

Concours de projet d'architecture **Tandem**



Ville de Fribourg - Agencement de l'école primaire de la Vigettesse

Concours de projet d'architecture **Tandem**





## 09 IPSOFACTO

écarté au 1<sup>er</sup> tour

Architecte

Atelier Boisco + Valeria Didone Architetto  
Via Pezzora 15  
6979 Bré s. Lugano

collaborateurs :  
Gastone Boisco  
Valeria Didone

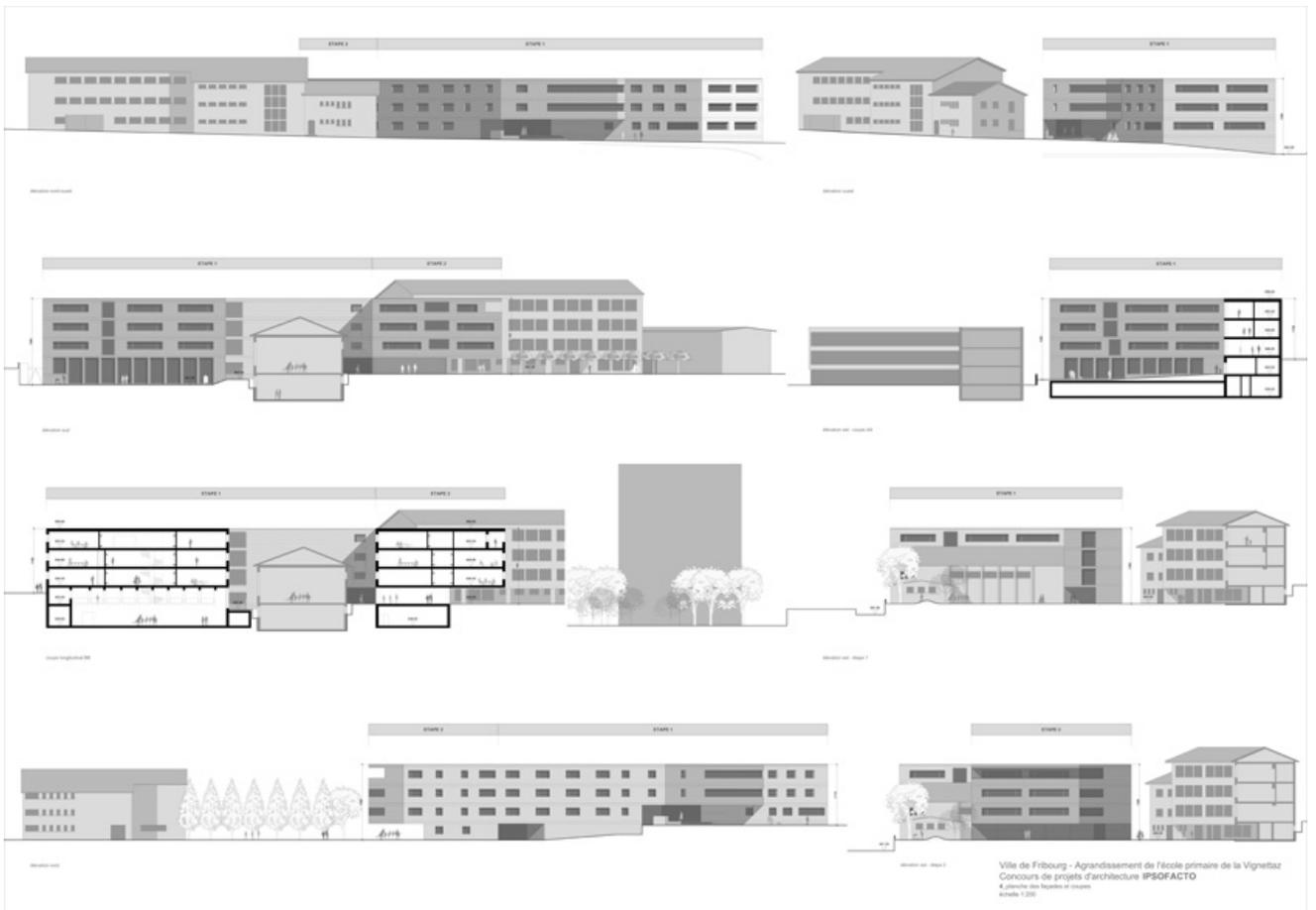
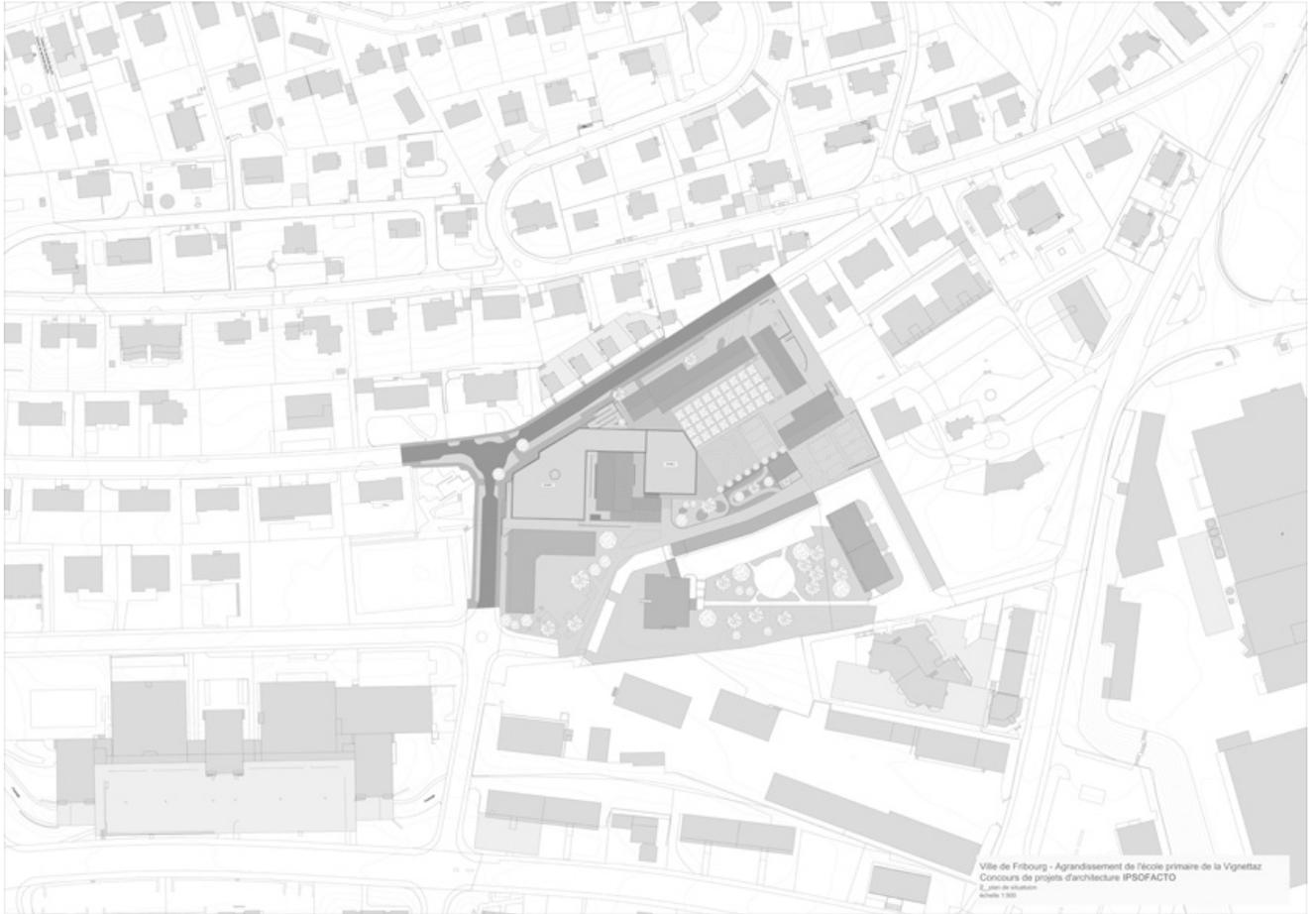
Architecte paysagiste

Benicchio SA  
Via Selva  
6814 Lamone

collaborateur :  
Giorgio Benicchio









## 10 le ballon rouge

écarté au 2<sup>ème</sup> tour

Architecte

ITIS Architectes Sàrl  
Route de la Fonderie 8c  
1700 Fribourg

collaborateurs :  
Antonio Cascione  
Claude Chassot  
Luc-Henri Clément  
Pascal Clozza  
Anne Boudier

Architecte paysagiste

Espace Verts  
Route de la Vignettaz 32  
1700 Fribourg

collaborateur :  
Ruth Vorlet





**Contexte**  
L'édification des nouvelles ailes de la salle de sport s'inscrit dans le cadre d'un projet d'agrandissement de l'école primaire de la Vignette à Fribourg. Le site est situé dans un quartier résidentiel, à proximité d'un parc et d'un espace public. Le projet vise à améliorer les conditions de travail des enseignants et des élèves, tout en respectant l'environnement urbain existant.

**Objectifs**  
Le projet vise à créer un espace de travail moderne et fonctionnel, capable de répondre aux besoins des enseignants et des élèves. Il doit également intégrer des éléments de confort et de bien-être, tels que des espaces verts et des zones de détente.

**Programme**  
Le programme comprend une salle de sport, des bureaux pour les enseignants, des salles de classe, des espaces de détente et des zones de rangement. Le projet doit également intégrer des éléments de confort et de bien-être, tels que des espaces verts et des zones de détente.

**Choix de matériaux**  
Le choix de matériaux a été guidé par des critères de durabilité, de qualité et de coût. Les matériaux sélectionnés sont compatibles avec l'environnement urbain existant et offrent une esthétique moderne et fonctionnelle.

**Choix de couleurs**  
Le choix de couleurs a été guidé par des critères de durabilité, de qualité et de coût. Les couleurs sélectionnées sont compatibles avec l'environnement urbain existant et offrent une esthétique moderne et fonctionnelle.

**Choix de formes**  
Le choix de formes a été guidé par des critères de durabilité, de qualité et de coût. Les formes sélectionnées sont compatibles avec l'environnement urbain existant et offrent une esthétique moderne et fonctionnelle.

**Choix de matériaux**  
Le choix de matériaux a été guidé par des critères de durabilité, de qualité et de coût. Les matériaux sélectionnés sont compatibles avec l'environnement urbain existant et offrent une esthétique moderne et fonctionnelle.

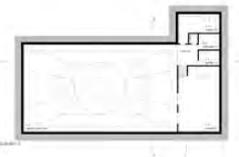
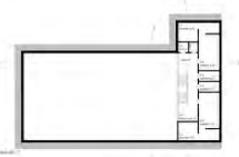
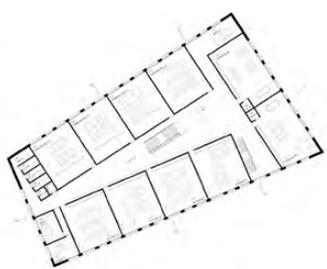
**Choix de couleurs**  
Le choix de couleurs a été guidé par des critères de durabilité, de qualité et de coût. Les couleurs sélectionnées sont compatibles avec l'environnement urbain existant et offrent une esthétique moderne et fonctionnelle.

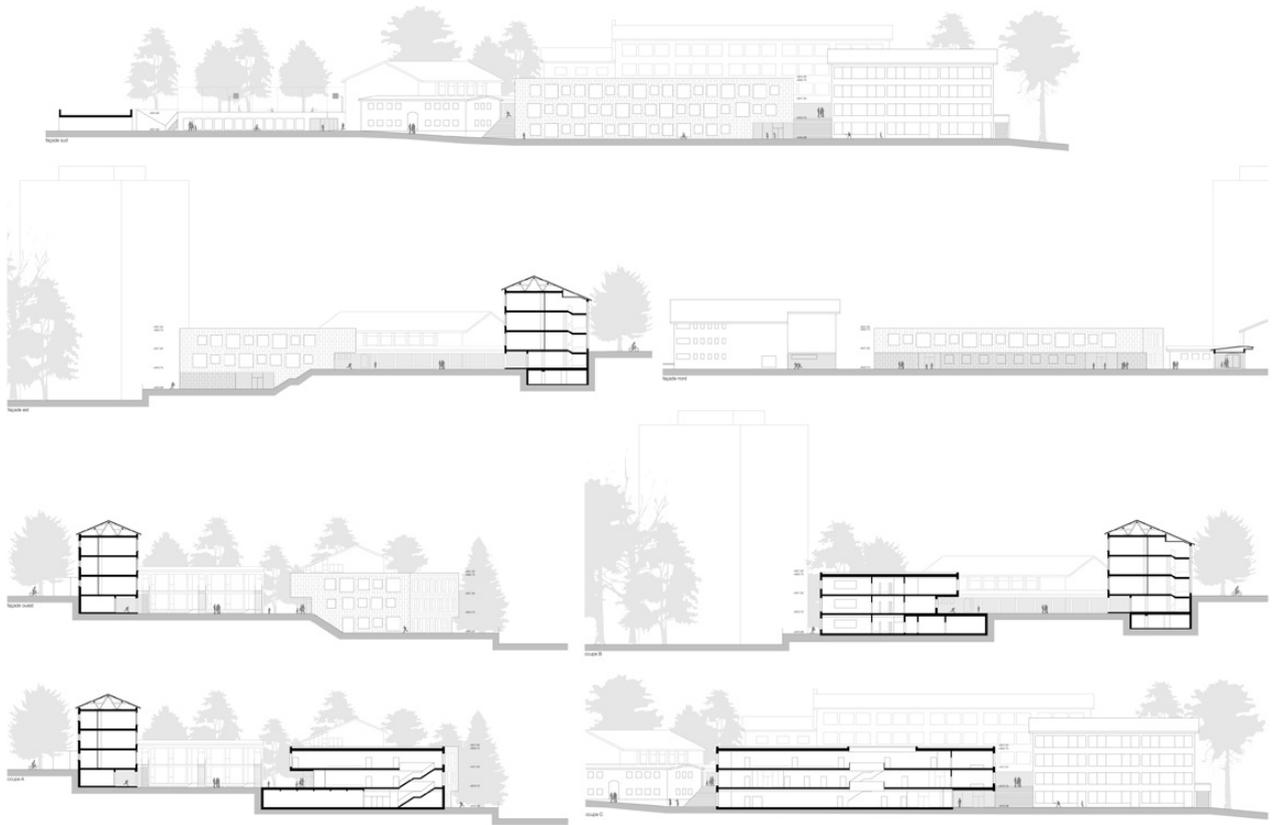
**Choix de formes**  
Le choix de formes a été guidé par des critères de durabilité, de qualité et de coût. Les formes sélectionnées sont compatibles avec l'environnement urbain existant et offrent une esthétique moderne et fonctionnelle.

**Choix de matériaux**  
Le choix de matériaux a été guidé par des critères de durabilité, de qualité et de coût. Les matériaux sélectionnés sont compatibles avec l'environnement urbain existant et offrent une esthétique moderne et fonctionnelle.

**Choix de couleurs**  
Le choix de couleurs a été guidé par des critères de durabilité, de qualité et de coût. Les couleurs sélectionnées sont compatibles avec l'environnement urbain existant et offrent une esthétique moderne et fonctionnelle.

**Choix de formes**  
Le choix de formes a été guidé par des critères de durabilité, de qualité et de coût. Les formes sélectionnées sont compatibles avec l'environnement urbain existant et offrent une esthétique moderne et fonctionnelle.

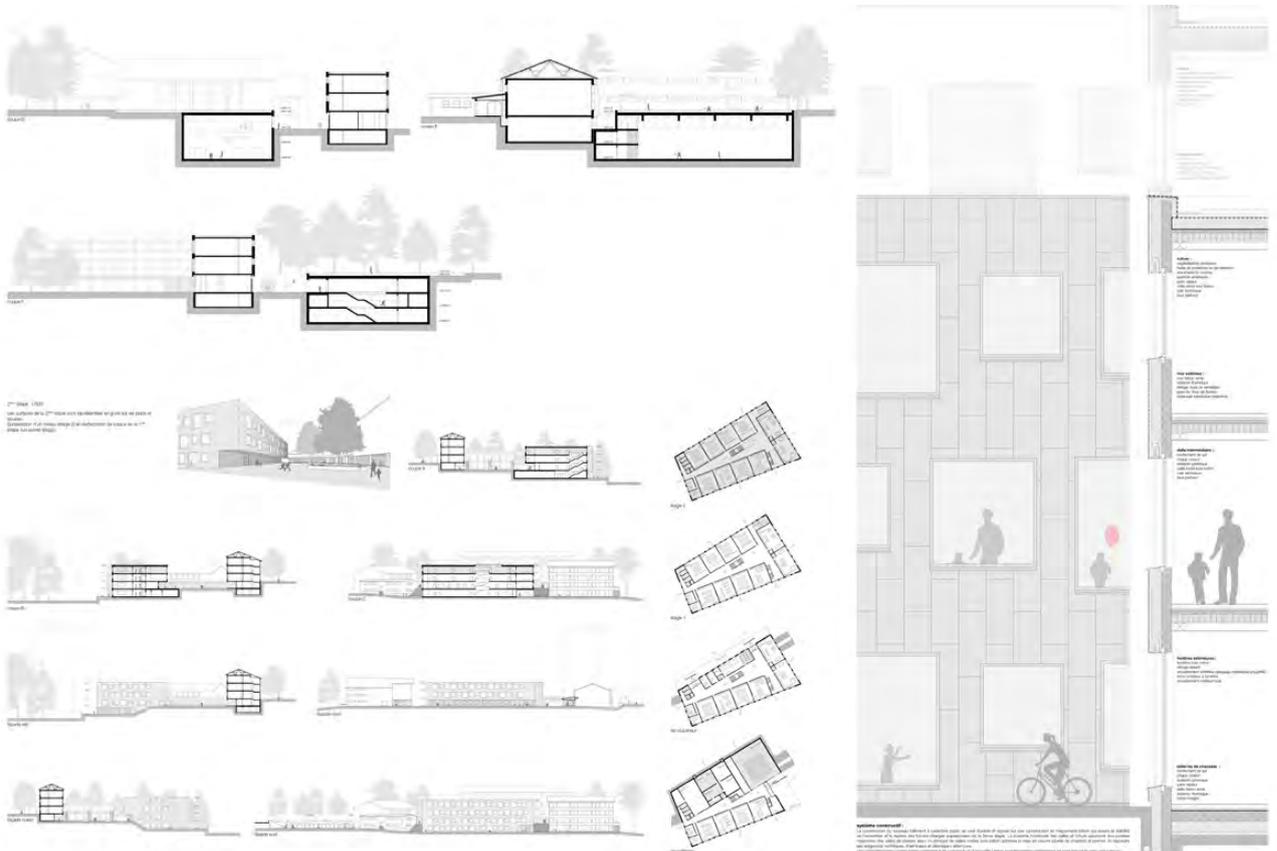




Ville de Fribourg - Agrandissement de l'école primaire de la Vignette  
Concours de projets d'architecture

le ballon rouge

Façades - Coupes 1/200



Ville de Fribourg - Agrandissement de l'école primaire de la Vignette  
Concours de projets d'architecture

le ballon rouge

Coupes 1/200, 2ème étape 1/500, détail 1/20



## 11 OBELIX

écarté au 1<sup>er</sup> tour

Architecte

Architetto Nicolò Privileggio  
Viale Dei Mille 37  
20129 Milano  
Italie

collaborateurs :  
Nicolò Privileggio  
Manuel Clasadonte  
Stefano Ivaldi

Architecte paysagiste

Architetto Maria De Castro F.S. Teles  
Via Contardo 4/10  
16122 Genova  
Italie

collaborateur :  
Maria De Castro F.S. Teles



01. OBELIX

**Stratégie d'implantation**

Le programme de logements sociaux est implanté sur un terrain en pente, ce qui nécessite une attention particulière pour la gestion des eaux pluviales. La stratégie de l'agence est de créer un réseau de canalisations souterraines qui collectent les eaux de pluie et les évacuent dans un bassin de rétention. Ce bassin est situé dans un espace vert et sert également de zone de stockage pour les eaux de pluie. Les eaux de pluie sont utilisées pour l'irrigation des espaces verts et pour le nettoyage des surfaces extérieures.

**Stratégie de programmation**

Le programme de logements sociaux est divisé en deux phases. La première phase comprend les logements sociaux et les espaces verts. La deuxième phase comprend les commerces et les services. Les logements sociaux sont implantés dans un espace vert et sont entourés de commerces et de services.

**Stratégie de programmation**

Le programme de logements sociaux est divisé en deux phases. La première phase comprend les logements sociaux et les espaces verts. La deuxième phase comprend les commerces et les services. Les logements sociaux sont implantés dans un espace vert et sont entourés de commerces et de services.

**Stratégie de programmation**

Le programme de logements sociaux est divisé en deux phases. La première phase comprend les logements sociaux et les espaces verts. La deuxième phase comprend les commerces et les services. Les logements sociaux sont implantés dans un espace vert et sont entourés de commerces et de services.



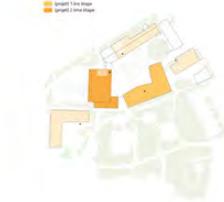
02. Un espace vert partagé est aménagé autour de la cour de la Vigonerie et est accessible à tous les habitants.



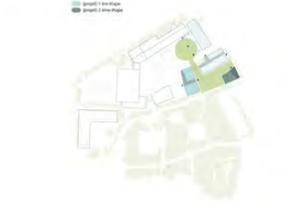
03. Grâce au site adapté, les courants d'air sont favorisés et les espaces verts sont accessibles à tous.



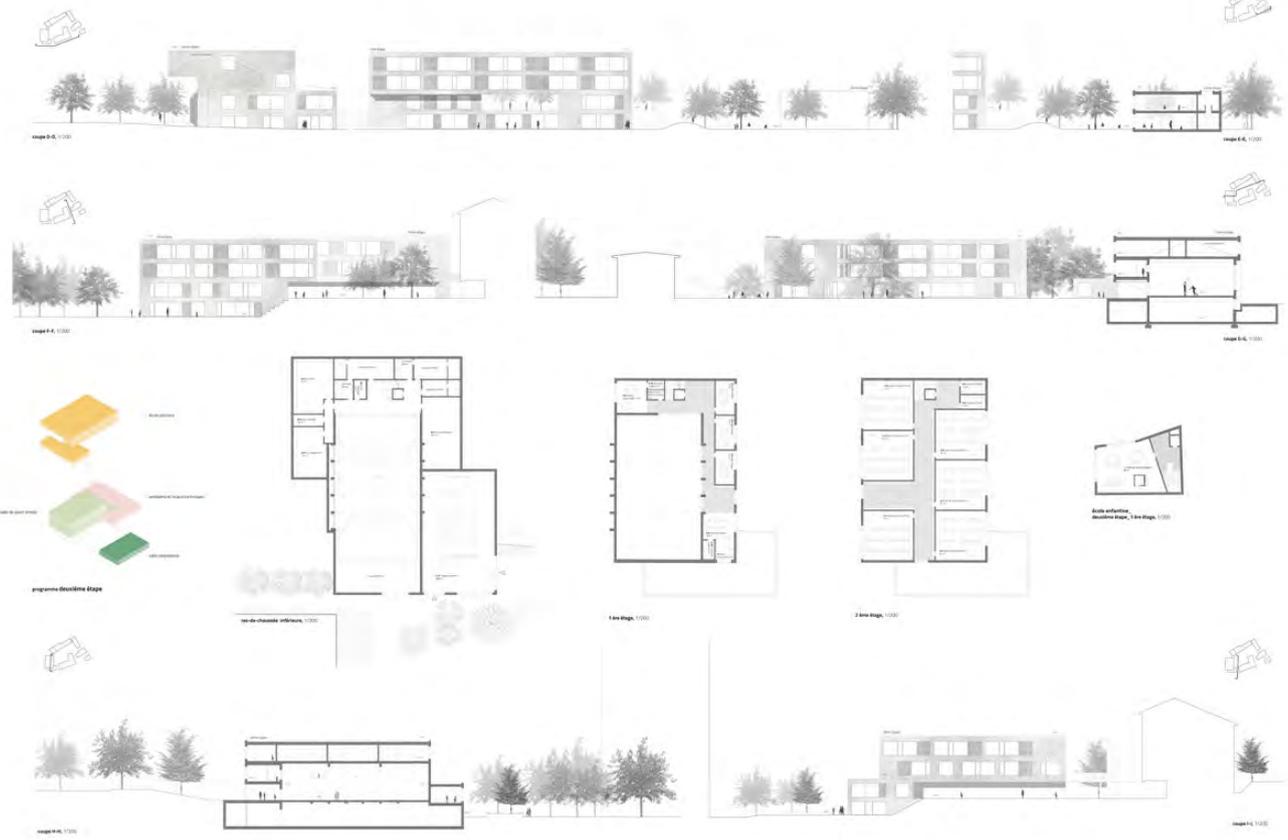
**programme des logements sociaux**



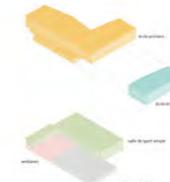
**programme des commerces**



03. OBELIX



02. OBELIX



programme 1ère étape



1ère 2ème étape, 1/1000



1ère 3ème étape, 1/1000



1ère 4ème étape, 1/1000



plan de situation - 1/4000, 1/1000

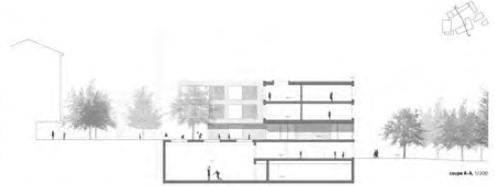


Image A.A. 1/1000

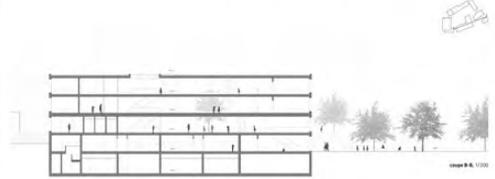
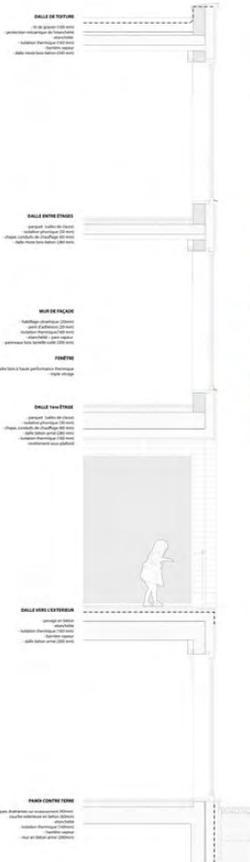


Image B.B. 1/1000



Image C.C. 1/1000

04. OBELIX



Le balcon des deux étages en bois apparent et le plancher en béton ciré ont une atmosphère à la fois domestique et chaleureuse.



Image  
1ère 1ère étape  
1ère 2ème étape

Construction et matériaux

Le projet consiste en un bâtiment principal et un bâtiment annexe en béton et bois. Le bâtiment principal est un bâtiment à deux étages de hauteur, avec un toit plat. Le bâtiment annexe est un bâtiment à un étage de hauteur, avec un toit à faible pente. Les deux bâtiments sont reliés par un passage couvert. Les matériaux utilisés sont le béton, le bois, le verre et le métal. Le bâtiment principal est construit en béton et bois, tandis que le bâtiment annexe est construit en béton et bois. Le passage couvert est construit en béton et bois. Les matériaux utilisés sont le béton, le bois, le verre et le métal.



## 12 «UnPlusDeuxEgaleUn»

écarté au 1<sup>er</sup> tour

Architecte

B2H Architectes  
Rue Georges-Jordil 5  
1700 Fribourg

collaborateur :  
Alexandre Berset

Architecte paysagiste

Atelier Grept SARL  
Route du Freney 15  
1898 Saint Gingolph

collaborateurs :  
Clotilde Rigaud  
Yannick Misson





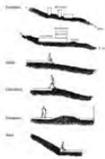
Photographie  
 © 2011



Plan masse  
 © 2011

Une école dans le paysage

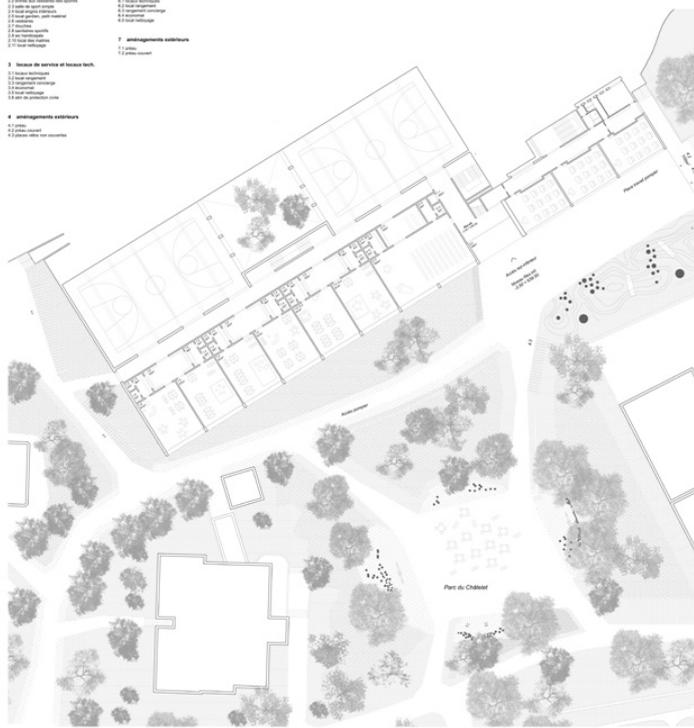
La mission est l'élaboration d'un projet architectural et paysager pour l'agrandissement de l'école primaire de la Vignette à Fribourg. Le terrain est un terrain en pente, avec une vue sur la ville et la campagne. Le projet doit intégrer le paysage existant et créer un espace éducatif moderne et accueillant.



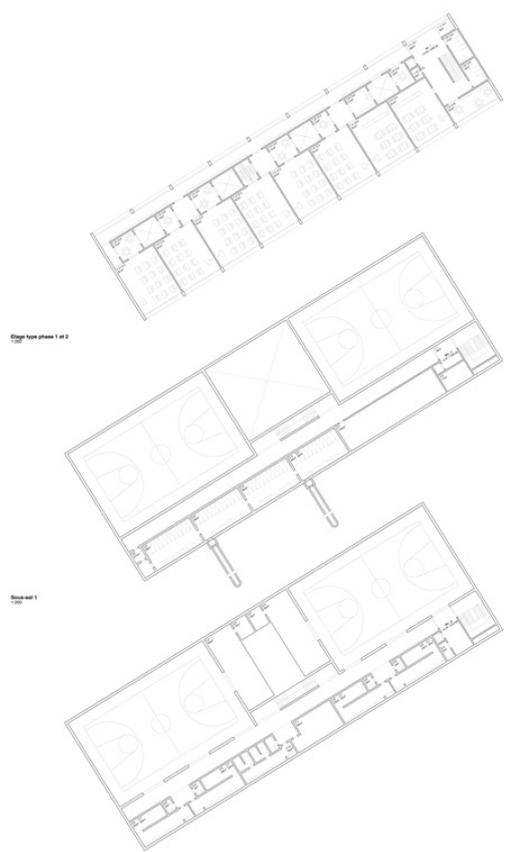
Le projet est conçu pour s'intégrer dans le paysage existant et créer un espace éducatif moderne et accueillant. Les sections illustrent la manière dont le bâtiment est ancré dans le terrain et comment il permet de profiter de la vue et de la lumière naturelle.



- 1. enseignement**
  - 1.1 salle de classe
  - 1.2 salle de lecture
  - 1.3 salle de musique
  - 1.4 salle de dessin
  - 1.5 salle de sport
  - 1.6 salle de réunion
  - 1.7 salle de conseil
  - 1.8 salle de conférence
  - 1.9 salle de spectacle
  - 1.10 salle de cinéma
  - 1.11 salle de théâtre
  - 1.12 salle de danse
  - 1.13 salle de yoga
  - 1.14 salle de méditation
  - 1.15 salle de relaxation
  - 1.16 salle de massage
  - 1.17 salle de soins
  - 1.18 salle de beauté
  - 1.19 salle de coiffure
  - 1.20 salle de soins
- 2. salle de sport**
  - 2.1 salle de sport
  - 2.2 salle de sport
  - 2.3 salle de sport
  - 2.4 salle de sport
  - 2.5 salle de sport
  - 2.6 salle de sport
  - 2.7 salle de sport
  - 2.8 salle de sport
  - 2.9 salle de sport
  - 2.10 salle de sport
- 3. locaux de services et locaux techniques**
  - 3.1 bureau
  - 3.2 bureau
  - 3.3 bureau
  - 3.4 bureau
  - 3.5 bureau
  - 3.6 bureau
  - 3.7 bureau
  - 3.8 bureau
  - 3.9 bureau
  - 3.10 bureau
  - 3.11 bureau
  - 3.12 bureau
  - 3.13 bureau
  - 3.14 bureau
  - 3.15 bureau
  - 3.16 bureau
  - 3.17 bureau
  - 3.18 bureau
  - 3.19 bureau
  - 3.20 bureau
  - 3.21 bureau
  - 3.22 bureau
  - 3.23 bureau
  - 3.24 bureau
  - 3.25 bureau
  - 3.26 bureau
  - 3.27 bureau
  - 3.28 bureau
  - 3.29 bureau
  - 3.30 bureau
  - 3.31 bureau
  - 3.32 bureau
  - 3.33 bureau
  - 3.34 bureau
  - 3.35 bureau
  - 3.36 bureau
  - 3.37 bureau
  - 3.38 bureau
  - 3.39 bureau
  - 3.40 bureau
  - 3.41 bureau
  - 3.42 bureau
  - 3.43 bureau
  - 3.44 bureau
  - 3.45 bureau
  - 3.46 bureau
  - 3.47 bureau
  - 3.48 bureau
  - 3.49 bureau
  - 3.50 bureau
  - 3.51 bureau
  - 3.52 bureau
  - 3.53 bureau
  - 3.54 bureau
  - 3.55 bureau
  - 3.56 bureau
  - 3.57 bureau
  - 3.58 bureau
  - 3.59 bureau
  - 3.60 bureau
  - 3.61 bureau
  - 3.62 bureau
  - 3.63 bureau
  - 3.64 bureau
  - 3.65 bureau
  - 3.66 bureau
  - 3.67 bureau
  - 3.68 bureau
  - 3.69 bureau
  - 3.70 bureau
  - 3.71 bureau
  - 3.72 bureau
  - 3.73 bureau
  - 3.74 bureau
  - 3.75 bureau
  - 3.76 bureau
  - 3.77 bureau
  - 3.78 bureau
  - 3.79 bureau
  - 3.80 bureau
  - 3.81 bureau
  - 3.82 bureau
  - 3.83 bureau
  - 3.84 bureau
  - 3.85 bureau
  - 3.86 bureau
  - 3.87 bureau
  - 3.88 bureau
  - 3.89 bureau
  - 3.90 bureau
  - 3.91 bureau
  - 3.92 bureau
  - 3.93 bureau
  - 3.94 bureau
  - 3.95 bureau
  - 3.96 bureau
  - 3.97 bureau
  - 3.98 bureau
  - 3.99 bureau
  - 3.100 bureau
- 4. aménagements extérieurs**
  - 4.1 jardin
  - 4.2 jardin
  - 4.3 jardin
  - 4.4 jardin
  - 4.5 jardin
  - 4.6 jardin
  - 4.7 jardin
  - 4.8 jardin
  - 4.9 jardin
  - 4.10 jardin
  - 4.11 jardin
  - 4.12 jardin
  - 4.13 jardin
  - 4.14 jardin
  - 4.15 jardin
  - 4.16 jardin
  - 4.17 jardin
  - 4.18 jardin
  - 4.19 jardin
  - 4.20 jardin
  - 4.21 jardin
  - 4.22 jardin
  - 4.23 jardin
  - 4.24 jardin
  - 4.25 jardin
  - 4.26 jardin
  - 4.27 jardin
  - 4.28 jardin
  - 4.29 jardin
  - 4.30 jardin
  - 4.31 jardin
  - 4.32 jardin
  - 4.33 jardin
  - 4.34 jardin
  - 4.35 jardin
  - 4.36 jardin
  - 4.37 jardin
  - 4.38 jardin
  - 4.39 jardin
  - 4.40 jardin
  - 4.41 jardin
  - 4.42 jardin
  - 4.43 jardin
  - 4.44 jardin
  - 4.45 jardin
  - 4.46 jardin
  - 4.47 jardin
  - 4.48 jardin
  - 4.49 jardin
  - 4.50 jardin
  - 4.51 jardin
  - 4.52 jardin
  - 4.53 jardin
  - 4.54 jardin
  - 4.55 jardin
  - 4.56 jardin
  - 4.57 jardin
  - 4.58 jardin
  - 4.59 jardin
  - 4.60 jardin
  - 4.61 jardin
  - 4.62 jardin
  - 4.63 jardin
  - 4.64 jardin
  - 4.65 jardin
  - 4.66 jardin
  - 4.67 jardin
  - 4.68 jardin
  - 4.69 jardin
  - 4.70 jardin
  - 4.71 jardin
  - 4.72 jardin
  - 4.73 jardin
  - 4.74 jardin
  - 4.75 jardin
  - 4.76 jardin
  - 4.77 jardin
  - 4.78 jardin
  - 4.79 jardin
  - 4.80 jardin
  - 4.81 jardin
  - 4.82 jardin
  - 4.83 jardin
  - 4.84 jardin
  - 4.85 jardin
  - 4.86 jardin
  - 4.87 jardin
  - 4.88 jardin
  - 4.89 jardin
  - 4.90 jardin
  - 4.91 jardin
  - 4.92 jardin
  - 4.93 jardin
  - 4.94 jardin
  - 4.95 jardin
  - 4.96 jardin
  - 4.97 jardin
  - 4.98 jardin
  - 4.99 jardin
  - 4.100 jardin



Plan d'implantation  
 © 2011



Plan d'implantation  
 © 2011



Plan des dispositions d'aménagement paysager

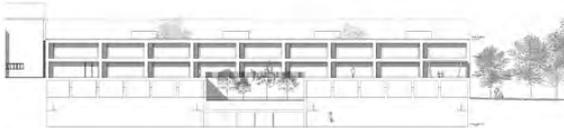
"Un Plus Deux Espace"



Elevation Sud



Elevation Nord-Ouest



Elevation Est

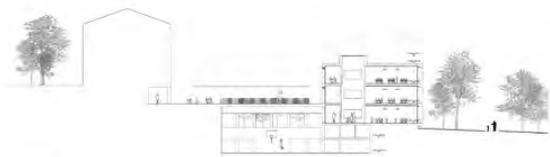


Tranche conventionnelle

Talweg  
 Niveau de la nappe phréatique  
 Niveau de la surface d'eau

Pavillon principal  
 Niveau de la nappe phréatique  
 Niveau de la surface d'eau

Pavillon des 04  
 Niveau de la nappe phréatique  
 Niveau de la surface d'eau



Tranche transversale

"Un Plus Deux Espace"



## 14 Merveille

écarté au 1<sup>er</sup> tour

Architecte

Cellule GmbH  
Langstrasse 122  
8004 Zürich

collaborateurs :  
José Bento  
Ludovic Toffel  
Barbara Thüler

Architecte paysagiste

Schrämli Landschaftsarchitektur GmbH  
Nigglistrasse 9  
5200 Brugg

collaborateur :  
Stefan Schrämli



**Présentation et justification des propositions**

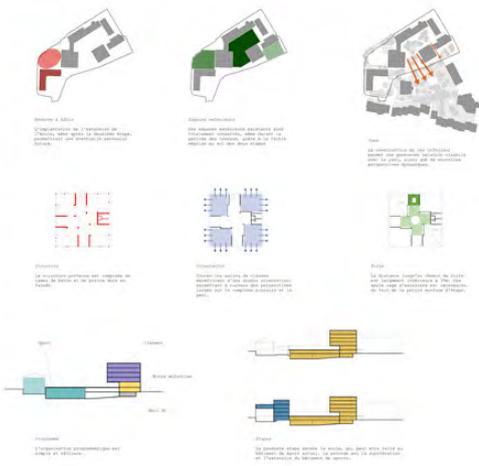
Le projet de l'École de la Vignette est une réponse à la demande de la commune de Trévoux, qui souhaite agrandir son école primaire pour accueillir jusqu'à 120 élèves. Le projet est situé dans un quartier résidentiel existant, ce qui permet de créer une école intégrée à son environnement.

**Présentation des propositions**

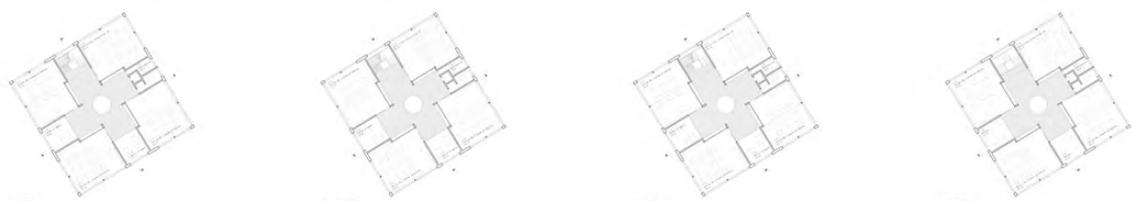
Le projet est composé de deux bâtiments principaux, un bâtiment principal et un bâtiment annexe. Le bâtiment principal est un bâtiment à deux étages, avec une cour intérieure. Le bâtiment annexe est un bâtiment à un étage, qui sera accolé au bâtiment principal.

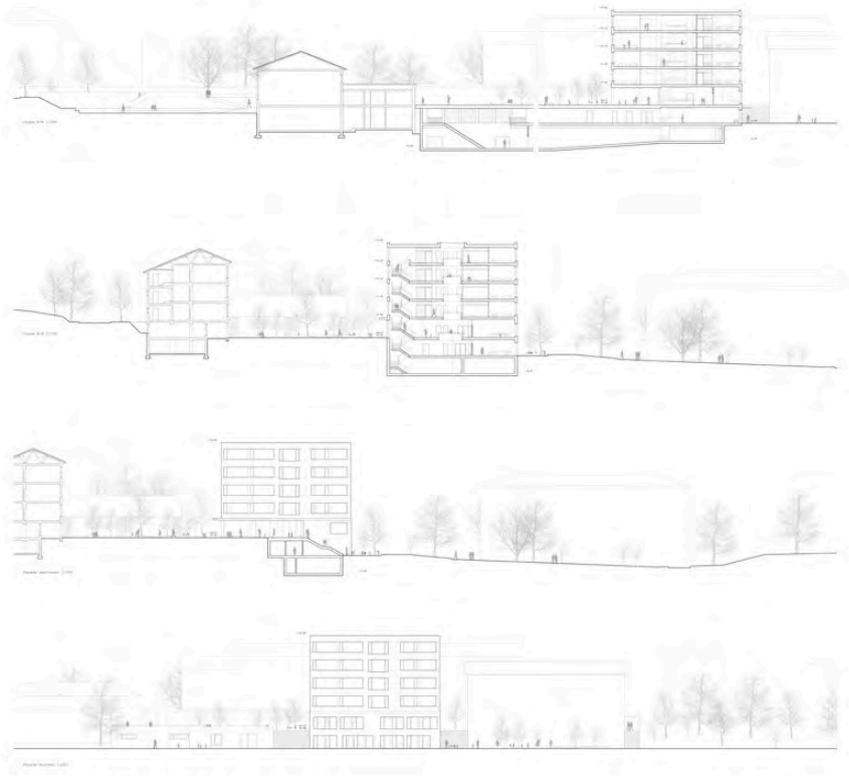
**Justification**

Le projet est justifié par la nécessité de créer une école moderne et adaptée aux besoins de la commune. Le projet est également justifié par la volonté de créer un espace éducatif de qualité, qui favorise l'apprentissage et le développement des élèves.



100







## 15 STANLEY

écarté au 1<sup>er</sup> tour

Architecte

Joud et Vergely Architectes  
Côtes de Monbenon 28  
1003 Lausanne

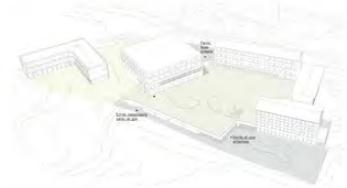
collaborateurs :  
Christophe Joud  
Lorraine Beaudoin  
Lise Navallon  
Hugues Thiebaut  
Camille Delaunay

Architecte paysagiste

Monnier Architecture du paysage  
Avenue de la Harpe 23  
1007 Lausanne

collaborateur :  
Maxime Monnier  
Antoine Dormond





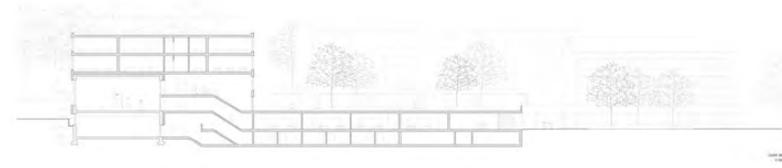
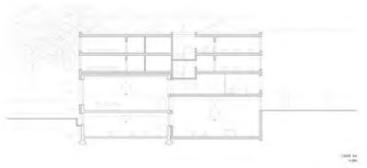
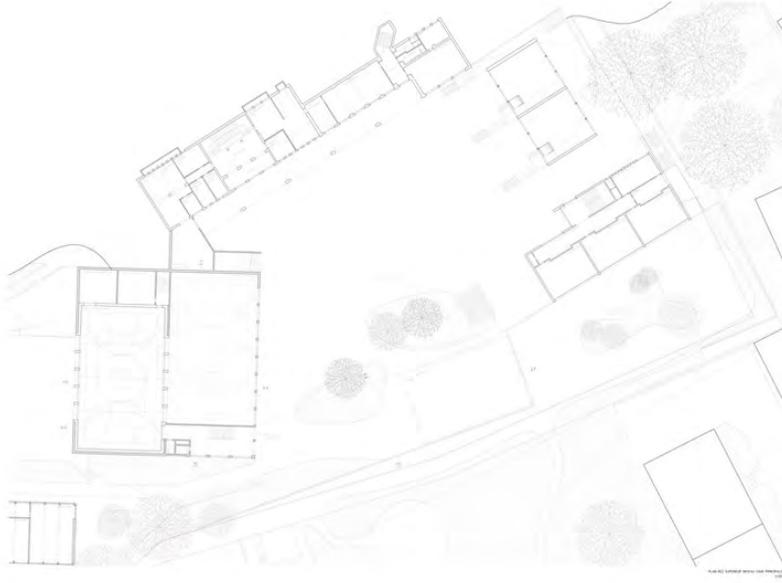
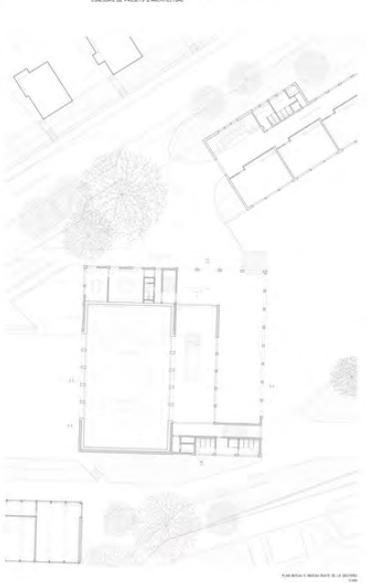
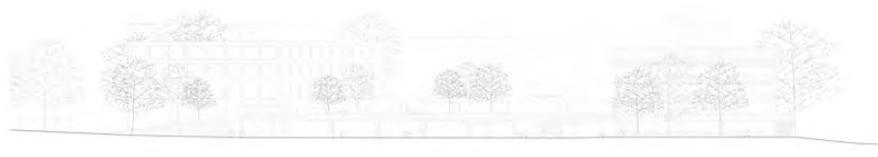
**REMARQUES DES JUGES SUR LES PROJETS**

Le jury a apprécié les projets qui ont su intégrer les besoins de la communauté scolaire et de la ville, tout en respectant le cadre réglementaire en vigueur. Les projets ont été évalués sur la base de critères tels que la qualité architecturale, la faisabilité technique et financière, et la capacité à répondre aux besoins éducatifs et sociaux de la communauté.



**CRITERES DE JUGEMENT DES PROJETS**

Le jury a évalué les projets sur la base de critères tels que la qualité architecturale, la faisabilité technique et financière, et la capacité à répondre aux besoins éducatifs et sociaux de la communauté.





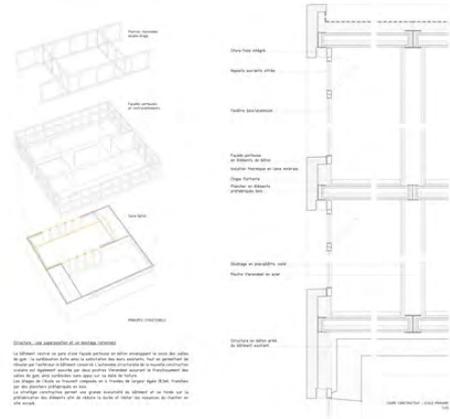
042 - LA VILLE PRIMAIRE



043 - LA MURALE VILLE DE PHOENIX, DÉTAIL DU SOL EN CIMENT



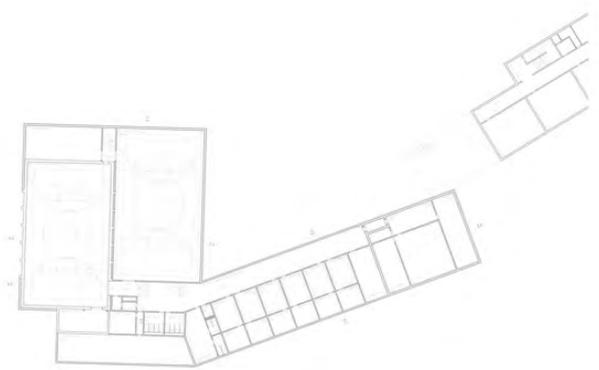
044 - LA VILLE PRIMAIRE, COURTOYER ET TERRASSE



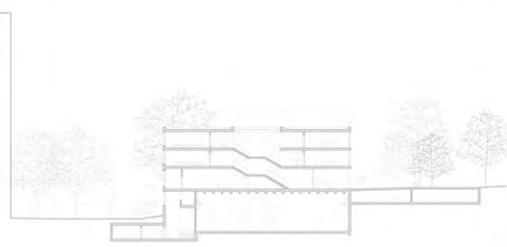
**SECTION: LES ADRESSOUMENTS DE LA VILLE PRIMAIRE**  
 Le bâtiment principal est conçu à l'échelle de l'école primaire et est conçu pour être utilisé par les enfants de 6 à 12 ans. Le bâtiment est conçu pour être utilisé par les enfants de 6 à 12 ans. Le bâtiment est conçu pour être utilisé par les enfants de 6 à 12 ans. Le bâtiment est conçu pour être utilisé par les enfants de 6 à 12 ans.



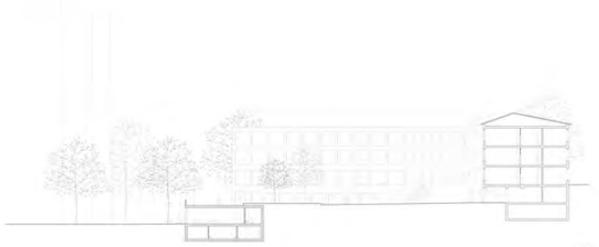
045 - PLAN DE LA VILLE PRIMAIRE



046 - PLAN DE LA VILLE PRIMAIRE



047 - ÉLEVATION



048 - ÉLEVATION



## 16 Torino

écarté au 2<sup>ème</sup> tour

### Architecte

2b Architectes Sàrl  
Avenue de Beaumont 22a  
1012 Lausanne

collaborateurs :  
Stephanie Bender  
Philippe Bébaux  
Gloria A. Lili  
Vincent Fourel  
Mariko Okumura

### Architecte paysagiste

Uberland SLP  
Succursale de Veyrier-Genève  
Ch. du Champ-des-bois 25  
1234 Vessy - Genève

collaborateur :  
Danko Linder  
Laura Jeschke



TORINO

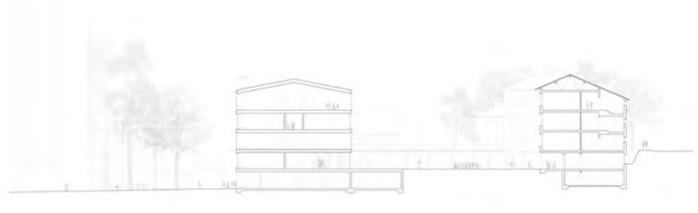
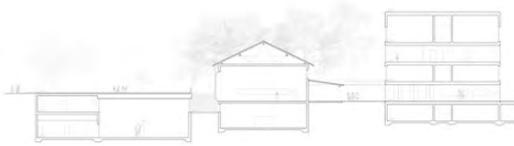
Ville de Pinerolo - Agencement de l'école primaire Sighele - Concours de projets d'architecture

Le projet d'architecture pour l'école primaire Sighele à Pinerolo, en Italie, est le résultat d'un concours ouvert à tous les architectes. Le terrain, d'une superficie de 12 000 m<sup>2</sup>, est situé dans un quartier résidentiel en développement. Le programme prévoit une école pour 150 élèves, une salle polyvalente, une bibliothèque, un espace de jeux et un jardin. Le projet propose une architecture moderne et ouverte, qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant. Les volumes sont articulés autour d'un espace central commun, favorisant les échanges et la vie collective. Les matériaux choisis sont sobres et durables, reflétant l'identité locale tout en adoptant une approche contemporaine. L'ensemble est conçu pour être flexible et adaptable aux évolutions futures du quartier.



TORINO

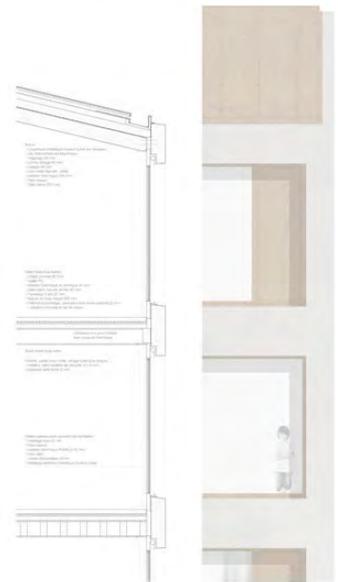
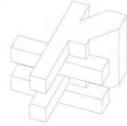
Ville de Pinerolo - Agencement de l'école primaire Sighele - Concours de projets d'architecture



TORINO

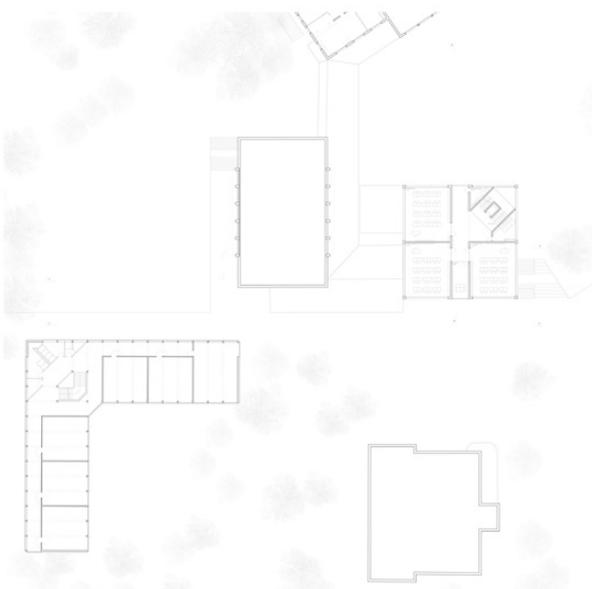
Via di Fribourg - Agencement de l'espace primaire (signature) - Concours de projets d'architecture

Le projet architectural est le résultat d'un processus de conception collective et pluridisciplinaire, impliquant des architectes, des ingénieurs, des paysagistes et des spécialistes de l'écologie urbaine. L'objectif est de créer un espace de travail moderne, ouvert et collaboratif, capable de répondre aux besoins d'une entreprise en pleine croissance. Le projet se caractérise par une architecture ouverte, une organisation spatiale flexible et une intégration étroite avec l'environnement urbain et paysager. L'édifice est conçu pour favoriser le bien-être des occupants, à travers une optimisation des conditions lumineuses, acoustiques et thermiques, ainsi qu'une intégration de solutions innovantes de gestion de l'énergie et de l'eau. Le projet est également caractérisé par une attention particulière portée sur la qualité de l'espace public et la création de lieux de rencontre et de collaboration entre les occupants et les riverains.



TORINO

Via di Fribourg - Agencement de l'espace primaire (signature) - Concours de projets d'architecture





## 17 AM - STRAM - GRAM

écarté au 1<sup>er</sup> tour

### Architecte

Viridis Architecture Sàrl  
Route de la Fonderie 8c  
1700 Fribourg

collaborateurs :  
Sebastien Viridis  
Corinne Doutaz  
Jimmy Delalay

### Architecte paysagiste

Hüsler et Associés Architectes  
Chemin Renou 12  
1005 Lausanne

collaborateur :  
Christoph Hüsler  
Jonathan Musy  
Ariane Delemer









## 18 BELVEDERE (1)

écarté au 1<sup>er</sup> tour

### Architecte

Bureau A Sàrl  
12 rue de Grenus  
1201 Genève

collaborateurs :  
Carine Pimenta  
Francisco Castelo Branco  
Martin Wecke  
Pauline Tondreau

### Architecte paysagiste

Dutour Nicolas  
Rue Soubeyram 3A  
1203 Genève

collaborateur :  
Nicolas Dutour

115





Plan de situation 1/500



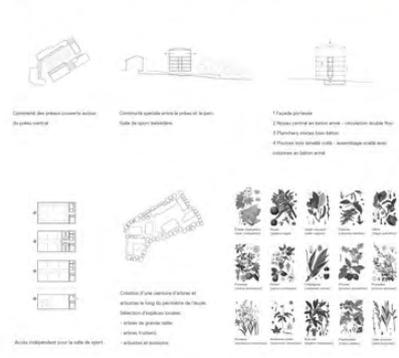
Coupe A4 1/500



Coupe B1 1/500

**NOTES**

L'extension des bâtiments existants de l'école de la Vignettes se caractérise par un dialogue. Au centre de ce dialogue, le fait que la ville de Fribourg soit une ville ouverte, accueillante et dynamique. Le projet architectural se caractérise par une approche globale et intégrée. Le bâtiment principal est conçu pour accueillir les élèves de la maternelle à l'école primaire. Le projet architectural se caractérise par une approche globale et intégrée. Le bâtiment principal est conçu pour accueillir les élèves de la maternelle à l'école primaire. Le projet architectural se caractérise par une approche globale et intégrée. Le bâtiment principal est conçu pour accueillir les élèves de la maternelle à l'école primaire.



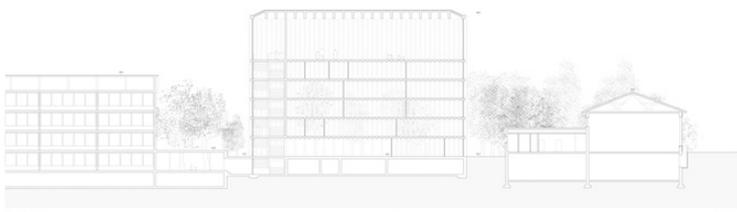
116



Coupe-Murée 02 1/200



Coupe-Murée 03 1/200



Coupe-EF 1/200



Coupe-PP 1/200



Coupe-SP 1/200

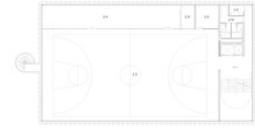


Plan de situation 1:200

- PLAN DE DÉTAIL CHAUSSEE**
- 13 Hall entrée - Super 205 m<sup>2</sup>
  - 16 Salle des maîtres 85 m<sup>2</sup>
  - 140 Courtoise
  - 17 Local photocopie 15 m<sup>2</sup>
  - 18 Bureau reprographie 25 m<sup>2</sup>
  - 19 Bureau reprographie 25 m<sup>2</sup>
  - 33 Local nettoyage 4 m<sup>2</sup>
  - 40 Plac.
  - 4.2 Plac. couloir 206 m<sup>2</sup>
  - 4.3 Plac. vélos non couverts (10)
- PLAN SOUS-SOL**
- 33 Local technique 102 m<sup>2</sup>
  - 32 Local rangement 84 m<sup>2</sup>
  - 3.3 Rangement couloir 26 m<sup>2</sup>
  - 34 Couloir 52 m<sup>2</sup>
  - 35 Local nettoyage 9 m<sup>2</sup>
  - 36 Mur de protection contre 232 m<sup>2</sup>



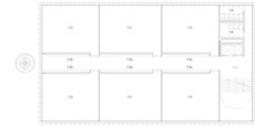
Plan sous sol 1:200



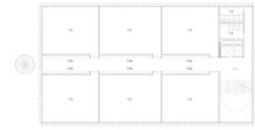
- PLAN NIVEAU 0**
- 2.3 Salle de sport omnisport 466 m<sup>2</sup>
  - 2.4 Local agents techniques 24 m<sup>2</sup>
  - 2.5 Local jardin, petit matériel 15 m<sup>2</sup>
  - 2.6 WC handicapés 4 m<sup>2</sup>
  - 2.7 Local des maîtres 85 m<sup>2</sup>
  - 2.8 Local nettoyage 10 m<sup>2</sup>



- PLAN NIVEAU 4**
- 1.4 Activité courtoise (AC) 24 m<sup>2</sup>
  - 1.6 Rangement 62 m<sup>2</sup>
  - 1.6a Vestibule (Entrée, couloirs)
  - 1.7 Salle d'après 28 m<sup>2</sup>
  - 2.2 Entrée aux maîtres 30 m<sup>2</sup>
  - 2.3 Vestibule 25 m<sup>2</sup>
  - 2.7 Couloir au nettoyage 24 m<sup>2</sup>
  - 2.8 Vestibule des sports 27 m<sup>2</sup>



- PLAN NIVEAU 5**
- 1.1 Salle de classe primaire moy. 87 m<sup>2</sup>
  - 1.2a Vestibule (Entrée, couloirs)
  - 1.3 Sanitaires élèves 27 m<sup>2</sup>



- PLAN NIVEAU 2**
- 1.3 Salle de classe primaire moy. 87 m<sup>2</sup>
  - 1.2a Vestibule (Entrée, couloirs)
  - 1.3 Sanitaires élèves 27 m<sup>2</sup>



- PLAN NIVEAU 1**
- 1.2 Salle de classe primaire moy. 87 m<sup>2</sup>
  - 1.2a Vestibule (Entrée, couloirs)
  - 1.3 Sanitaires élèves 27 m<sup>2</sup>

ÉTAGE 2 (1100)

- NIVEAU 2**
- 0.2 Salle de classe primaire 87 m<sup>2</sup>
  - 0.4 Activité courtoise 24 m<sup>2</sup>
  - 0.5 Sanitaires élèves 27 m<sup>2</sup>

- NIVEAU 1**
- 0.3 Salle de classe primaire moy. 87 m<sup>2</sup>
  - 0.6 Sanitaires élèves 27 m<sup>2</sup>

- NIVEAU 0**
- 0.1 Salle de classe primaire 87 m<sup>2</sup>
  - 0.3 Salle d'après 28 m<sup>2</sup>
  - 0.4 Couloir 28 m<sup>2</sup>

- MEZ-ET-CHAUSSEE**
- 0.1 Hall entrée - Super 205 m<sup>2</sup>
  - 0.4 Salle des maîtres 85 m<sup>2</sup>
  - 0.7 Local photocopie 15 m<sup>2</sup>
  - 0.8 Bureau reprographie 25 m<sup>2</sup>
  - 0.9 Bureau reprographie 25 m<sup>2</sup>
  - 33 Local nettoyage 4 m<sup>2</sup>
  - 37 Plac.
  - 37 Plac. couloir 206 m<sup>2</sup>

- ENTRÉE**
- 0.5 Sanitaires élèves 27 m<sup>2</sup>
  - 0.1 Local technique 102 m<sup>2</sup>
  - 0.2 Rangement couloir 26 m<sup>2</sup>
  - 0.3 Local nettoyage 9 m<sup>2</sup>

- SOL DE SOL**
- 0.1 Salle de classe primaire 87 m<sup>2</sup>
  - 0.2 Local rangement 84 m<sup>2</sup>
  - 0.3 Rangement couloir 26 m<sup>2</sup>
  - 0.4 Couloir 52 m<sup>2</sup>
  - 0.5 Local nettoyage 9 m<sup>2</sup>
  - 0.2 Mur de protection contre 232 m<sup>2</sup>



Vue de l'entrée



Entrée



Vue de sol



Niveau 3



Niveau 2



Niveau 1



Élévation Est



Élévation Nord



Coupe horizontale



Coupe horizontale



Coupe longitudinale



Vue perspective de l'édifice principal



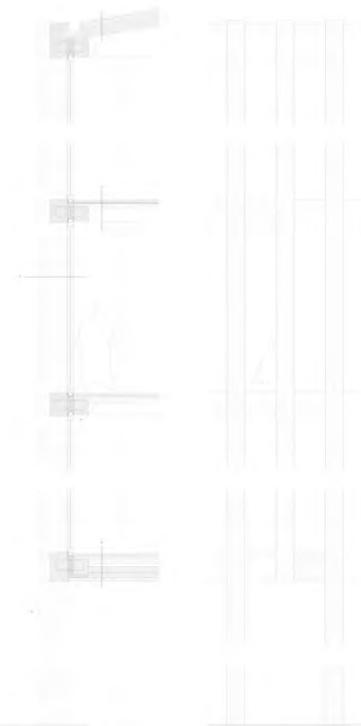
Vue perspective de nuit



Vue perspective de la salle de sport



Vue perspective d'une salle de classe



Détail structurel 1:20

1. Structure - poutres, membrures/fermes et/ou charpente, ossature, poteaux, poteaux-tour, colonnes, dalle de compression (DC), etc.
2. Plancher - dalle agrippée et/ou dalle formée sur poteaux, dalles encastrées, dalle béton armé (poutres/fermes), etc.
3. Escalier - dalle en béton - dalle de frottement, protection contre incendie, etc.
4. Escalier de secours en béton armé
5. Niveau appui - dalle en béton armé, poteaux et colonnes, dalle béton armé (poutres/fermes), etc.
6. Plancher vertical en béton armé



## 19 Desireless

écarté au 1<sup>er</sup> tour

### Architecte

Aviolat Chaperon Escobar Sàrl  
Boulevard de Pérolles 8  
1700 Fribourg

collaborateurs :  
Alexandre Aviolat  
Sébastien Chaperon  
André Escobar  
Jonas Sauser

### Architecte paysagiste

Westpol  
Feldbergstrasse 42  
4057 Basel

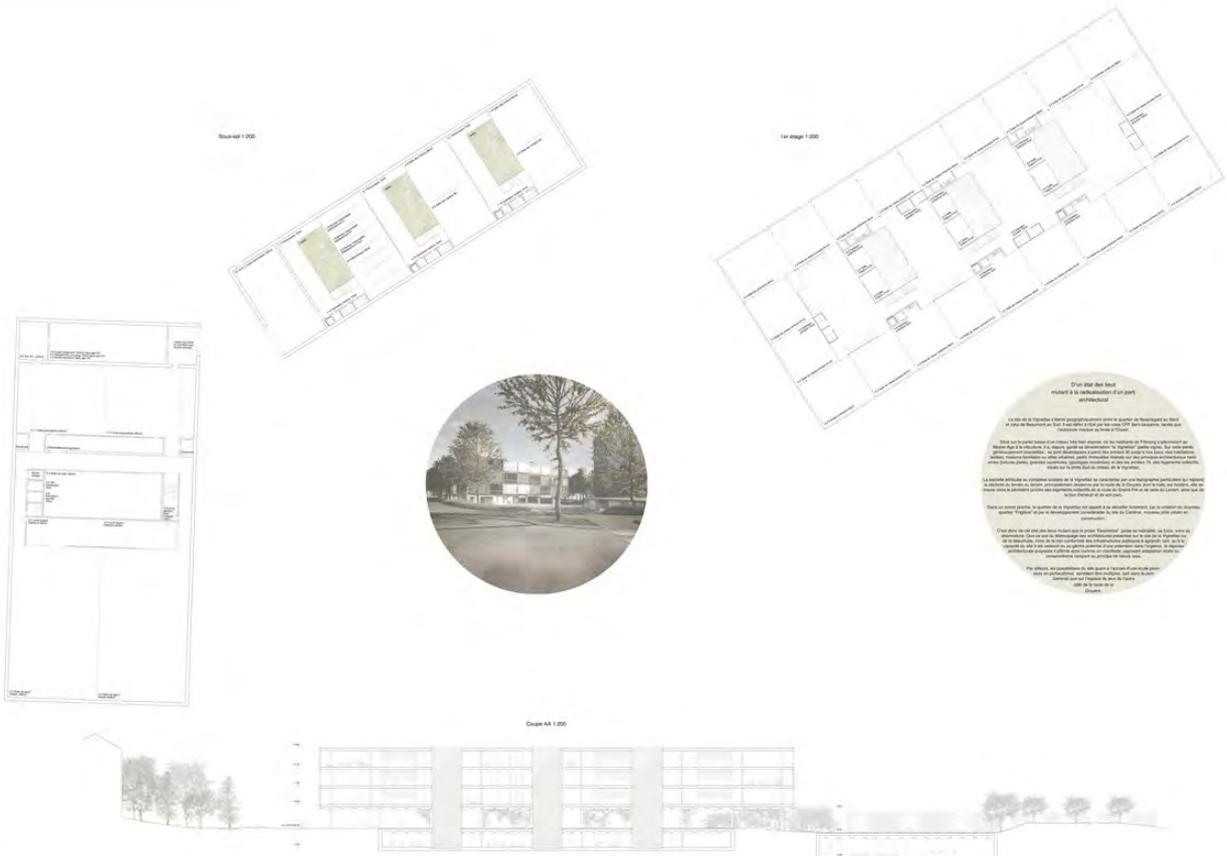
collaborateur :  
Andy Schönholzer  
Alexander Wachter  
Morgane Ottaviani





Vie de Fibourg - Agencement de l'enceinte primaire de la Vignettes Concours de projets d'architecture - Dierckx

120



Vie de Fibourg - Agencement de l'enceinte primaire de la Vignettes Concours de projets d'architecture - Dierckx



Ville de Fribourg - Agencement de l'école primaire de la Vigettes/ Concours de projets d'architecture - Dessins

121



Ville de Fribourg - Agencement de l'école primaire de la Vigettes/ Concours de projets d'architecture - Dessins



## 21 SPACE INVADERS

écarté au 1<sup>er</sup> tour

### Architecte

bfik architectes HES  
Rte de la Fonderie 16, 1700 Fribourg

### collaborateurs :

Bernard Imboden  
Marc Fauchère  
Muriel Kauffmann  
Jérémy Binder  
Isaora Fronseca  
Victor Sobetchi

### Architecte paysagiste

PROAP landscape architecture  
Rua D. Luís I, 19, 6°, 1200-149 Lisbon  
Portugal

### collaborateurs :

Joao Nunes  
Domingues Miguel  
Patrizia Rizzo





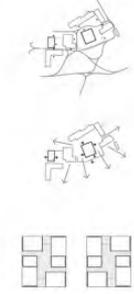
**Contexte**  
 Le projet scolaire occupe l'angle du croisement de deux axes principaux de la ville de Voiron. D'un côté, le boulevard de la République, qui relie le centre-ville à la gare, et de l'autre, le boulevard de la République, qui relie le centre-ville à la gare. Le site est donc un lieu stratégique de la ville.

**Implantation**  
 Le projet scolaire occupe l'angle du croisement de deux axes principaux de la ville de Voiron. D'un côté, le boulevard de la République, qui relie le centre-ville à la gare, et de l'autre, le boulevard de la République, qui relie le centre-ville à la gare. Le site est donc un lieu stratégique de la ville.

**Accès et circulation**  
 Le site est accessible par deux axes principaux de la ville de Voiron. D'un côté, le boulevard de la République, qui relie le centre-ville à la gare, et de l'autre, le boulevard de la République, qui relie le centre-ville à la gare. Le site est donc un lieu stratégique de la ville.

**Typologie et mise en place du programme**  
 Le projet scolaire occupe l'angle du croisement de deux axes principaux de la ville de Voiron. D'un côté, le boulevard de la République, qui relie le centre-ville à la gare, et de l'autre, le boulevard de la République, qui relie le centre-ville à la gare. Le site est donc un lieu stratégique de la ville.

**Construction et matériaux**  
 Le projet scolaire occupe l'angle du croisement de deux axes principaux de la ville de Voiron. D'un côté, le boulevard de la République, qui relie le centre-ville à la gare, et de l'autre, le boulevard de la République, qui relie le centre-ville à la gare. Le site est donc un lieu stratégique de la ville.



**Contexte usage**  
 Le projet scolaire occupe l'angle du croisement de deux axes principaux de la ville de Voiron. D'un côté, le boulevard de la République, qui relie le centre-ville à la gare, et de l'autre, le boulevard de la République, qui relie le centre-ville à la gare. Le site est donc un lieu stratégique de la ville.

**L'implantation et la mise en place du programme**  
 Le projet scolaire occupe l'angle du croisement de deux axes principaux de la ville de Voiron. D'un côté, le boulevard de la République, qui relie le centre-ville à la gare, et de l'autre, le boulevard de la République, qui relie le centre-ville à la gare. Le site est donc un lieu stratégique de la ville.



PLAN PAYSAGER



SITUATION



NE SUPERIEUR



Niveau 01



Niveau 02



Niveau 03

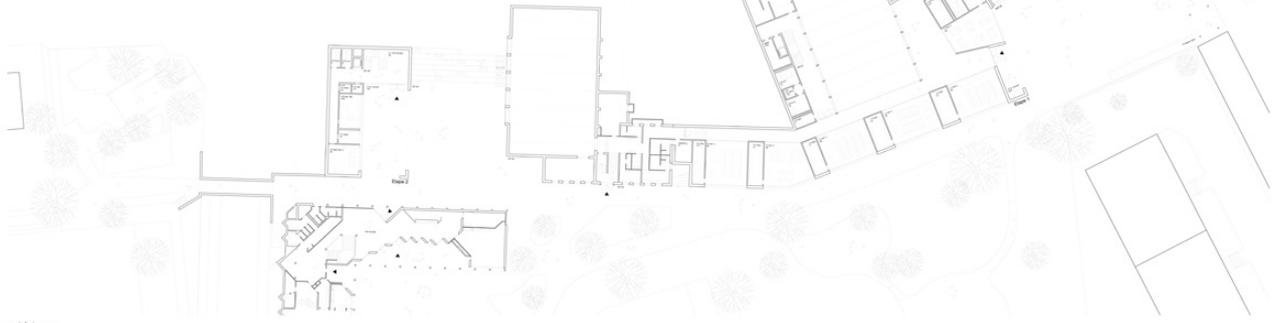


Niveau 04

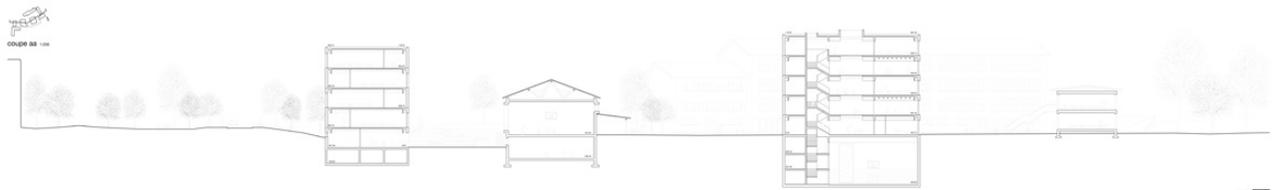


niveau -2

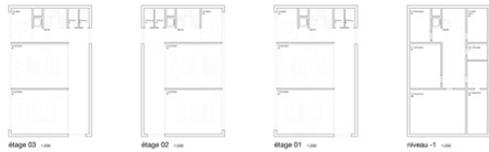
niveau -1



niz inferior



COUPE 03

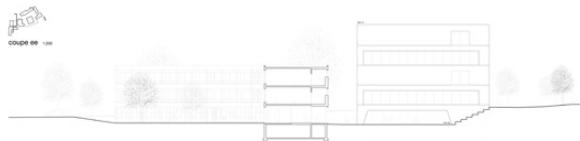


étage 03

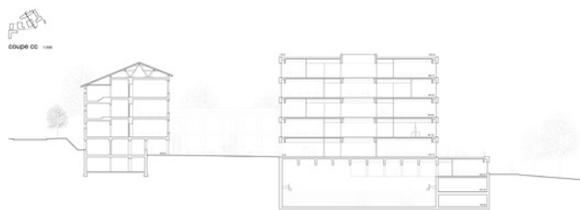
étage 02

étage 01

niveau -1

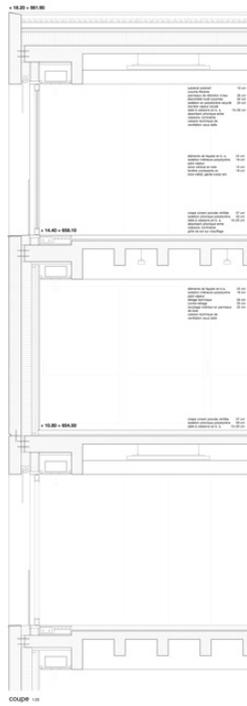


COUPE 04



COUPE 05

façade sud



COUPE 02



façade



## 22 BELVEDERE (2)

écarté au 2<sup>ème</sup> tour

Architecte

Simonet et Chappuis architectes  
Rue Jacques Gachoud 3  
1700 Fribourg

collaborateurs :  
Marie Longchamp  
Samuel Vicente  
Yvan Chappuis

Architecte paysagiste

Paysage n'co Sàrl  
Rue de Grenus 12  
1201 Genève

collaborateur :  
Arnaud Gil  
Laurent Salin  
Valérie Hoffmeyer

127



# BELVEDERE

Le projet de construction des deux bâtiments de la Viguerie est situé dans le quartier de la Viguerie, au nord de la ville de Lausanne. Le terrain est plat et la topographie est simple. Le projet est situé dans un quartier résidentiel existant, ce qui implique de respecter le contexte urbain et architectural.

Le terrain est plat et la topographie est simple. Le projet est situé dans un quartier résidentiel existant, ce qui implique de respecter le contexte urbain et architectural.

Le terrain est plat et la topographie est simple. Le projet est situé dans un quartier résidentiel existant, ce qui implique de respecter le contexte urbain et architectural.

Le terrain est plat et la topographie est simple. Le projet est situé dans un quartier résidentiel existant, ce qui implique de respecter le contexte urbain et architectural.

Le terrain est plat et la topographie est simple. Le projet est situé dans un quartier résidentiel existant, ce qui implique de respecter le contexte urbain et architectural.

Le terrain est plat et la topographie est simple. Le projet est situé dans un quartier résidentiel existant, ce qui implique de respecter le contexte urbain et architectural.

Le terrain est plat et la topographie est simple. Le projet est situé dans un quartier résidentiel existant, ce qui implique de respecter le contexte urbain et architectural.

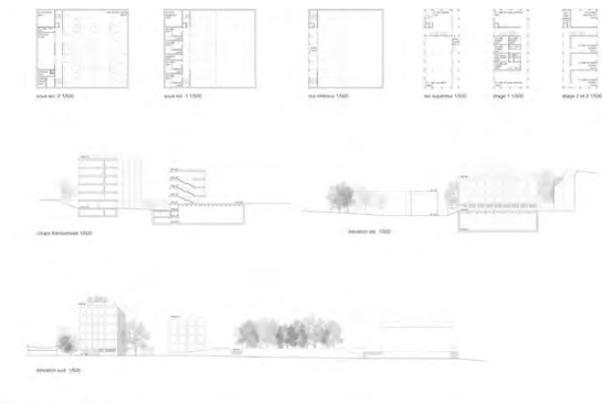
Le terrain est plat et la topographie est simple. Le projet est situé dans un quartier résidentiel existant, ce qui implique de respecter le contexte urbain et architectural.

Le terrain est plat et la topographie est simple. Le projet est situé dans un quartier résidentiel existant, ce qui implique de respecter le contexte urbain et architectural.

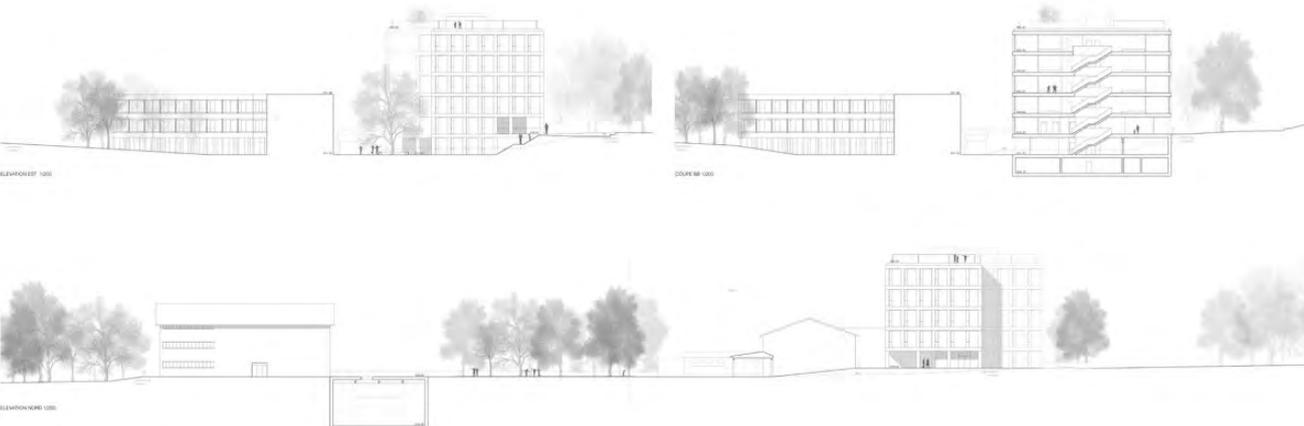
Le terrain est plat et la topographie est simple. Le projet est situé dans un quartier résidentiel existant, ce qui implique de respecter le contexte urbain et architectural.

Le terrain est plat et la topographie est simple. Le projet est situé dans un quartier résidentiel existant, ce qui implique de respecter le contexte urbain et architectural.

Le terrain est plat et la topographie est simple. Le projet est situé dans un quartier résidentiel existant, ce qui implique de respecter le contexte urbain et architectural.



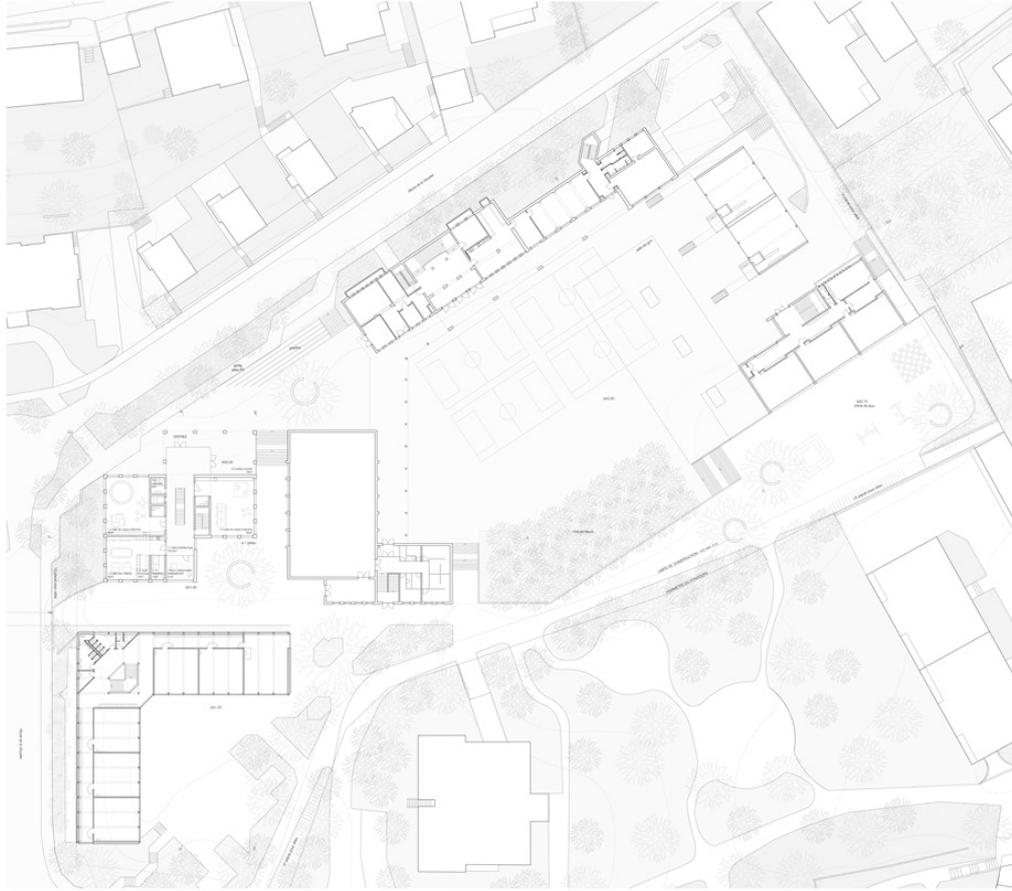
PLANS COMPLETS BELVEDERE, ÉTAPE 2 1:500



ELEVATION NORD 1:500

Site de la Viguerie - Agencement de la future gare de la Viguerie  
Contexte de plan d'ensemble - BELVEDERE





Ville de Pélopie - Aménagement de l'espace public de la Vignette  
 Direction de plans d'architecture - BELLEVILLE

PIZZERIE CHASSE SUPÉRIEUR 1/500



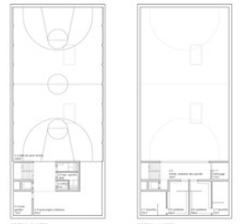
TOURNE 1/500



ÉTOILE 1/4 1/500

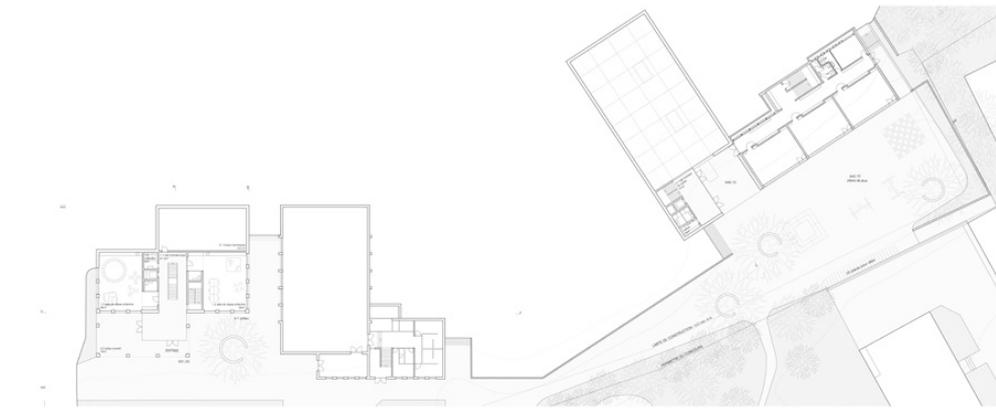


BOULEVARD 1/500



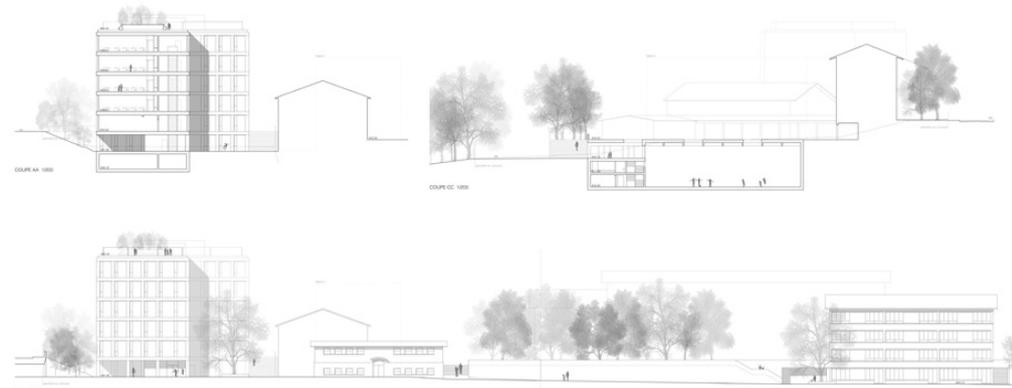
NIVEAU 2 1/500

NIVEAU 1 1/500



Ville de Pélopie - Aménagement de l'espace public de la Vignette  
 Direction de plans d'architecture - BELLEVILLE

PIZZERIE CHASSE INFÉRIEUR 1/500



Ville de Pélopie - Aménagement de l'espace public de la Vignette  
 Direction de plans d'architecture - BELLEVILLE

COUPE CONTRACTIVE 1/50



## 23 Piazza piazzetta

écarté au 1<sup>er</sup> tour

### Architecte

Atelier J. Jaeger SA  
Rte André Piller 33B  
1762 Givisiez

collaborateurs :  
Samuel Dubey  
Neals Maeder  
Antonio Alberti  
Jean Waeber  
Sylvain Cochard

### Architecte paysagiste

Dessine-moi un jardin Sàrl  
Rue Jean Prouvé 14  
1762 Givisiez

collaborateur :  
Cyril Gautschi  
Philippe Troyon  
Cédric Progin

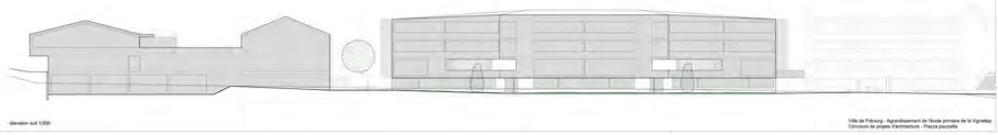


**1.4 Situation**  
 Le terrain est situé au sud-ouest de la zone d'habitat existante, à l'ouest de la rue principale. Le terrain est plat et est entouré par des zones bâties. Le terrain est divisé en plusieurs parcelles par des murs de clôture. Le terrain est entouré par des zones bâties et des zones vertes. Le terrain est entouré par des zones bâties et des zones vertes. Le terrain est entouré par des zones bâties et des zones vertes.

**1.5 Description**  
 Le terrain est divisé en plusieurs parcelles par des murs de clôture. Le terrain est entouré par des zones bâties et des zones vertes. Le terrain est entouré par des zones bâties et des zones vertes. Le terrain est entouré par des zones bâties et des zones vertes. Le terrain est entouré par des zones bâties et des zones vertes. Le terrain est entouré par des zones bâties et des zones vertes.

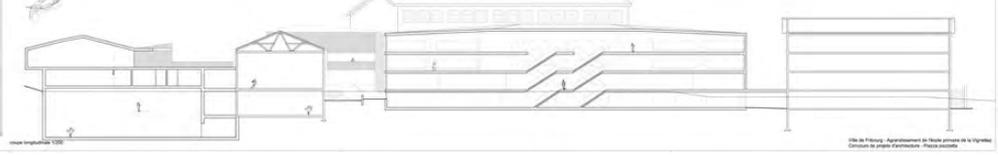
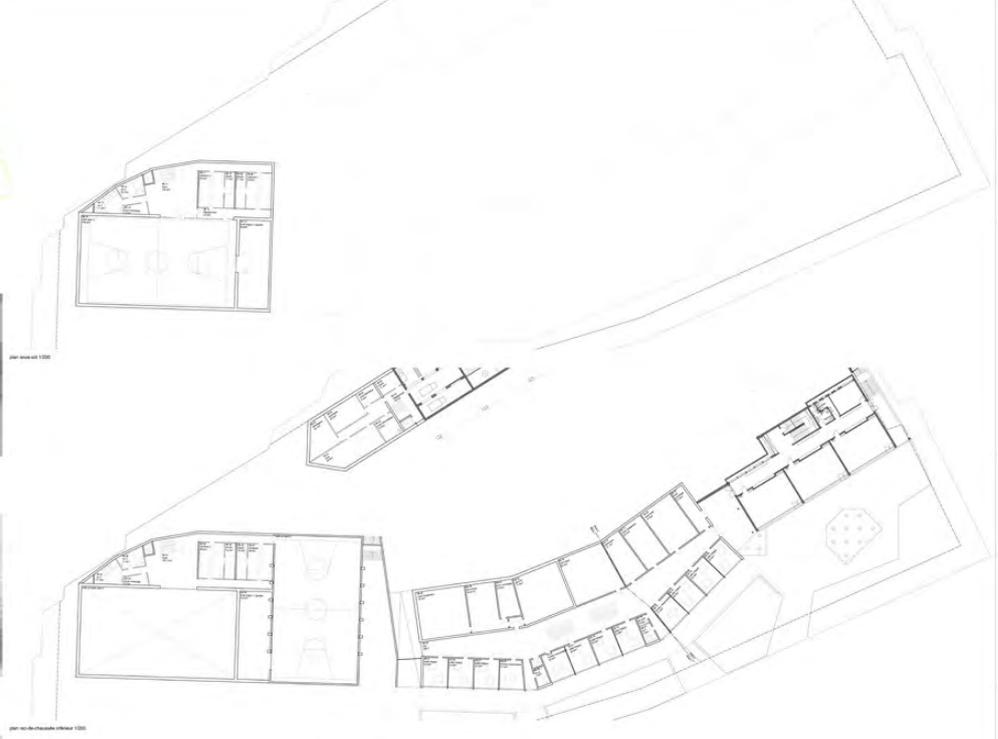
**1.6 Contexte urbain**  
 Le terrain est situé au sud-ouest de la zone d'habitat existante, à l'ouest de la rue principale. Le terrain est plat et est entouré par des zones bâties. Le terrain est divisé en plusieurs parcelles par des murs de clôture. Le terrain est entouré par des zones bâties et des zones vertes. Le terrain est entouré par des zones bâties et des zones vertes. Le terrain est entouré par des zones bâties et des zones vertes.

**1.7 Description des bâtiments**  
 Le terrain est divisé en plusieurs parcelles par des murs de clôture. Le terrain est entouré par des zones bâties et des zones vertes. Le terrain est entouré par des zones bâties et des zones vertes. Le terrain est entouré par des zones bâties et des zones vertes. Le terrain est entouré par des zones bâties et des zones vertes. Le terrain est entouré par des zones bâties et des zones vertes.



Site de l'école, Agencement de l'école primaire de la Ville de Québec, Québec, Québec (Québec), Québec, Québec

132



Site de l'école, Agencement de l'école primaire de la Ville de Québec, Québec, Québec (Québec), Québec, Québec



**Analyse: Interprétation conceptuelle**

Le projet a pour but principal d'être un lieu de rencontre, de dialogue, de partage, d'échange, de convivialité. C'est un lieu où l'on se rencontre, où l'on se parle, où l'on se connaît, où l'on se découvre, où l'on se découvre ensemble. C'est un lieu où l'on se sent bien, où l'on se sent à l'aise, où l'on se sent en sécurité, où l'on se sent en confiance, où l'on se sent en harmonie avec son environnement.

**Objectifs**

Le projet a pour but principal d'être un lieu de rencontre, de dialogue, de partage, d'échange, de convivialité. C'est un lieu où l'on se rencontre, où l'on se parle, où l'on se connaît, où l'on se découvre, où l'on se découvre ensemble. C'est un lieu où l'on se sent bien, où l'on se sent à l'aise, où l'on se sent en sécurité, où l'on se sent en confiance, où l'on se sent en harmonie avec son environnement.

**Conclusions**

Le projet a pour but principal d'être un lieu de rencontre, de dialogue, de partage, d'échange, de convivialité. C'est un lieu où l'on se rencontre, où l'on se parle, où l'on se connaît, où l'on se découvre, où l'on se découvre ensemble. C'est un lieu où l'on se sent bien, où l'on se sent à l'aise, où l'on se sent en sécurité, où l'on se sent en confiance, où l'on se sent en harmonie avec son environnement.



**Analyse: Interprétation conceptuelle**

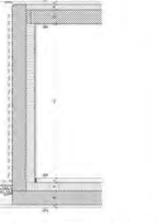
Le projet a pour but principal d'être un lieu de rencontre, de dialogue, de partage, d'échange, de convivialité. C'est un lieu où l'on se rencontre, où l'on se parle, où l'on se connaît, où l'on se découvre, où l'on se découvre ensemble. C'est un lieu où l'on se sent bien, où l'on se sent à l'aise, où l'on se sent en sécurité, où l'on se sent en confiance, où l'on se sent en harmonie avec son environnement.

**Objectifs**

Le projet a pour but principal d'être un lieu de rencontre, de dialogue, de partage, d'échange, de convivialité. C'est un lieu où l'on se rencontre, où l'on se parle, où l'on se connaît, où l'on se découvre, où l'on se découvre ensemble. C'est un lieu où l'on se sent bien, où l'on se sent à l'aise, où l'on se sent en sécurité, où l'on se sent en confiance, où l'on se sent en harmonie avec son environnement.

**Conclusions**

Le projet a pour but principal d'être un lieu de rencontre, de dialogue, de partage, d'échange, de convivialité. C'est un lieu où l'on se rencontre, où l'on se parle, où l'on se connaît, où l'on se découvre, où l'on se découvre ensemble. C'est un lieu où l'on se sent bien, où l'on se sent à l'aise, où l'on se sent en sécurité, où l'on se sent en confiance, où l'on se sent en harmonie avec son environnement.





## 24 Tyrion

écarté au 1<sup>er</sup> tour

### Architecte

KLR Architectes Sàrl  
Pl. de l'Hôtel de ville 1  
1700 Fribourg

### collaborateurs :

Samuel Rey  
Dario Obucina  
Daniel Krucker  
Andrej Lukic

### Architecte paysagiste

Art du Jardin Zbinden SA  
Bourguillon CP 128  
1707 Fribourg

### collaborateur :

Alexandra Zbinden  
Stephane Wicht





### Tyrion

#### SITUATION + PARTENARIAT

Le projet s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique de la Ville de Fribourg, qui vise à améliorer la qualité de l'éducation et à offrir un cadre de vie agréable aux habitants. Le projet est financé par la Ville de Fribourg et le Canton de Fribourg.

Cette école est destinée à accueillir environ 100 élèves. Elle est située dans un quartier résidentiel et offre un cadre de vie agréable aux habitants.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique de la Ville de Fribourg, qui vise à améliorer la qualité de l'éducation et à offrir un cadre de vie agréable aux habitants.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique de la Ville de Fribourg, qui vise à améliorer la qualité de l'éducation et à offrir un cadre de vie agréable aux habitants.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique de la Ville de Fribourg, qui vise à améliorer la qualité de l'éducation et à offrir un cadre de vie agréable aux habitants.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique de la Ville de Fribourg, qui vise à améliorer la qualité de l'éducation et à offrir un cadre de vie agréable aux habitants.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique de la Ville de Fribourg, qui vise à améliorer la qualité de l'éducation et à offrir un cadre de vie agréable aux habitants.

L'implantation du projet s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique de la Ville de Fribourg, qui vise à améliorer la qualité de l'éducation et à offrir un cadre de vie agréable aux habitants.



Le projet s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique de la Ville de Fribourg, qui vise à améliorer la qualité de l'éducation et à offrir un cadre de vie agréable aux habitants.



Le projet s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique de la Ville de Fribourg, qui vise à améliorer la qualité de l'éducation et à offrir un cadre de vie agréable aux habitants.



Le projet s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique de la Ville de Fribourg, qui vise à améliorer la qualité de l'éducation et à offrir un cadre de vie agréable aux habitants.



Le projet s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique de la Ville de Fribourg, qui vise à améliorer la qualité de l'éducation et à offrir un cadre de vie agréable aux habitants.



#### CONSTRUCTION + FAÇADE

Le projet s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique de la Ville de Fribourg, qui vise à améliorer la qualité de l'éducation et à offrir un cadre de vie agréable aux habitants.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique de la Ville de Fribourg, qui vise à améliorer la qualité de l'éducation et à offrir un cadre de vie agréable aux habitants.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique de la Ville de Fribourg, qui vise à améliorer la qualité de l'éducation et à offrir un cadre de vie agréable aux habitants.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique de la Ville de Fribourg, qui vise à améliorer la qualité de l'éducation et à offrir un cadre de vie agréable aux habitants.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique de la Ville de Fribourg, qui vise à améliorer la qualité de l'éducation et à offrir un cadre de vie agréable aux habitants.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique de la Ville de Fribourg, qui vise à améliorer la qualité de l'éducation et à offrir un cadre de vie agréable aux habitants.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique de la Ville de Fribourg, qui vise à améliorer la qualité de l'éducation et à offrir un cadre de vie agréable aux habitants.



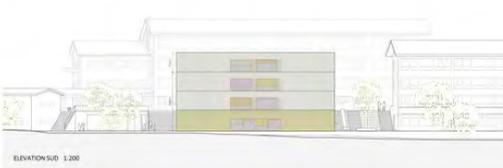
COUPE EST-OUEST 1:200



SOUS-SOL 1:200



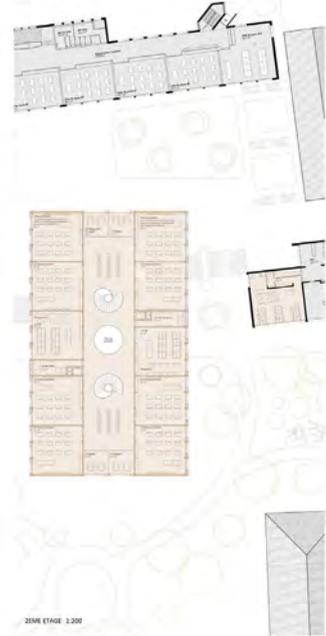
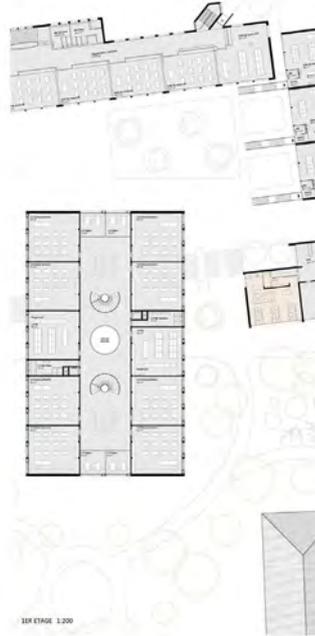
REZ INFÉRIEUR 1:200



ELEVATION SUD 1:200



ELEVATION EST 1:200





## 25 cadrage

écarté au 1<sup>er</sup> tour

### Architecte

Graf & Rouault Architectes  
Terreaux 20  
1003 Lausanne

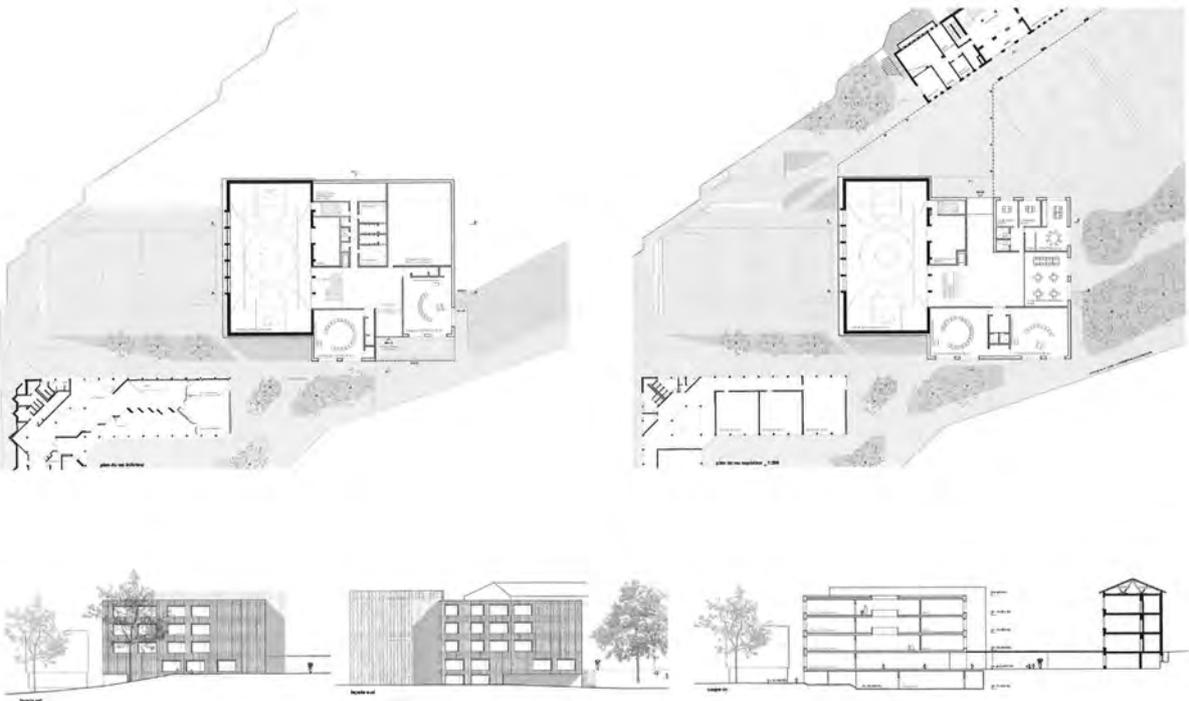
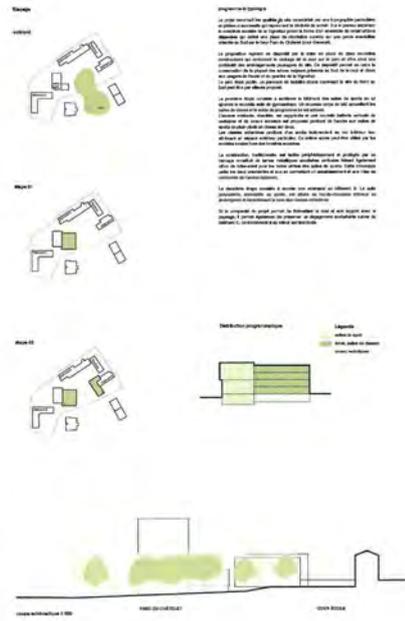
collaborateurs :  
Pierre Rouault  
Linda Serra

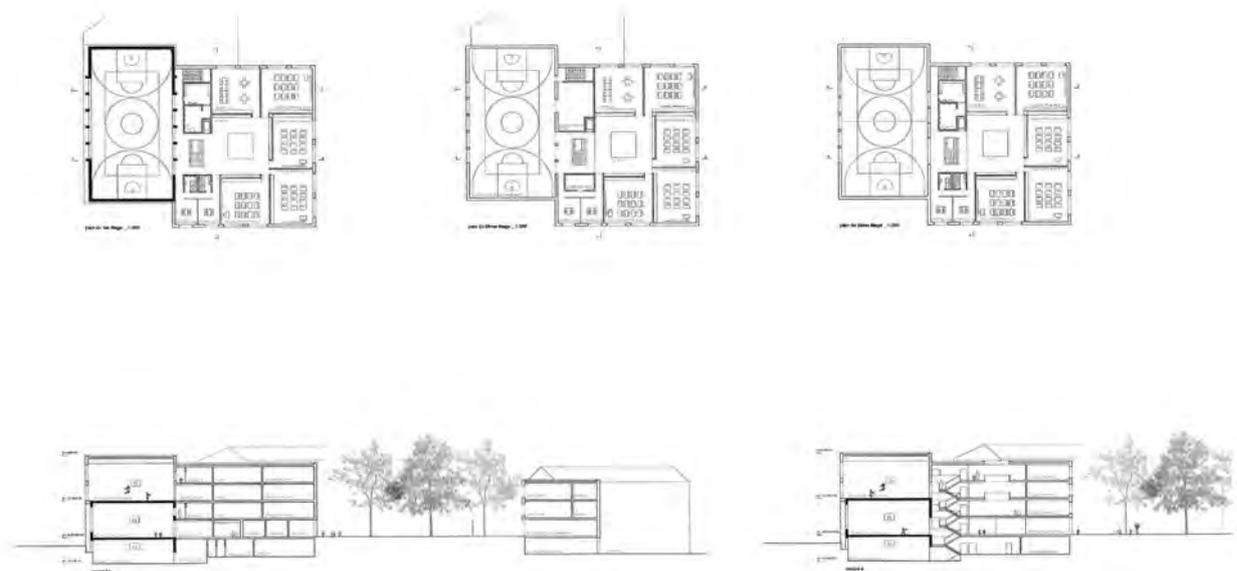
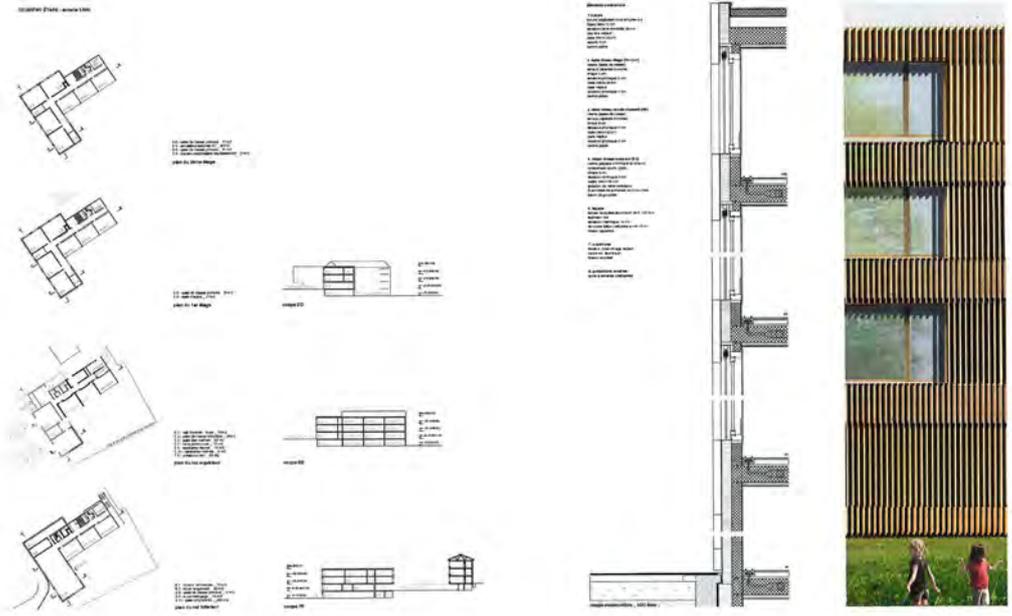
### Architecte paysagiste

Pascal Bérod architecte paysagiste ETS  
Rue du Buguen 3, CP 1489  
1870 Monthey 2

collaborateur :  
Pascal Bérod









## 26 TRANSITION

écarté au 2<sup>ème</sup> tour

### Architecte

Suter Sauthier & Associés SA  
et Transversal  
Place de la gare 1,  
1950 Sion

### collaborateurs :

Christian Suter  
Raphaël Sauthier  
Colliard Bastien  
Xavier Marlaire  
Susana Souto  
Cloe Sermier

### Architecte paysagiste

Calonder architecture du paysage  
Route des Rosalys 349,  
1619 Les paccots

### collaborateur :

Augusto Calonder





**Intégration**  
 Le projet consiste en la réhabilitation de l'ancien hôpital de la région de Liège, qui sera transformé en un centre de services publics. L'objectif est de créer un espace public de qualité, qui s'intègre dans le tissu urbain existant et qui contribue à la revitalisation du quartier.

**Contexte**  
 Le projet s'inscrit dans le cadre d'un processus de planification urbaine et de développement durable. L'objectif est de créer un espace public de qualité, qui s'intègre dans le tissu urbain existant et qui contribue à la revitalisation du quartier.



**Intégration**  
 Le projet consiste en la réhabilitation de l'ancien hôpital de la région de Liège, qui sera transformé en un centre de services publics. L'objectif est de créer un espace public de qualité, qui s'intègre dans le tissu urbain existant et qui contribue à la revitalisation du quartier.

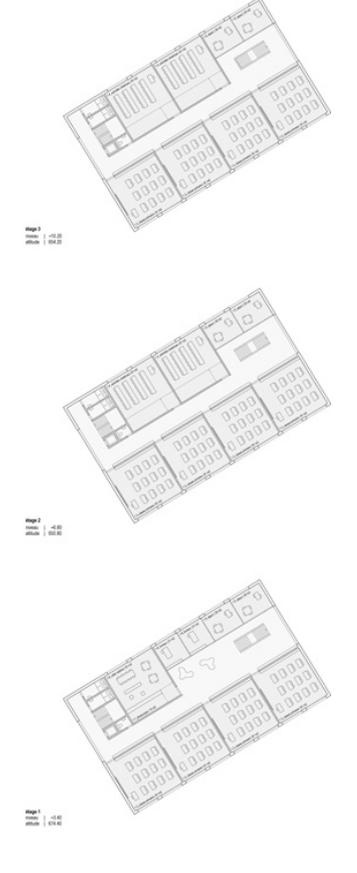
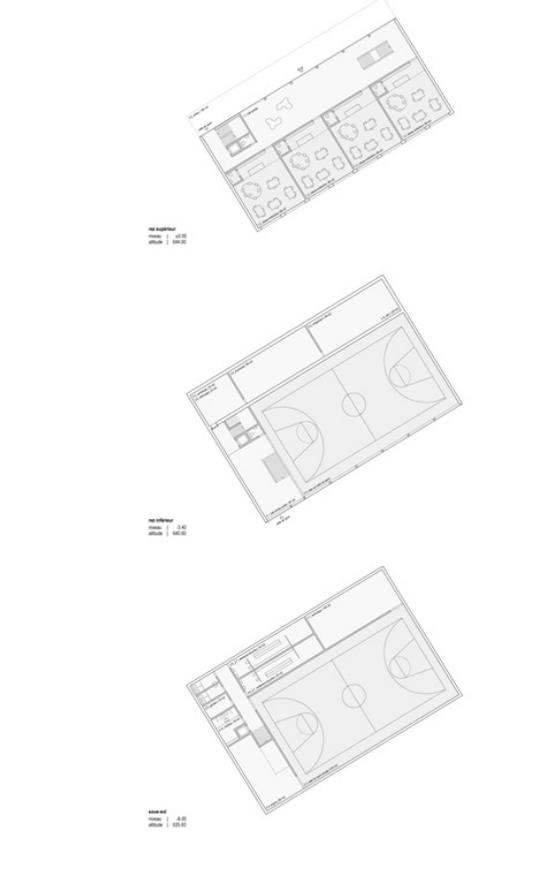
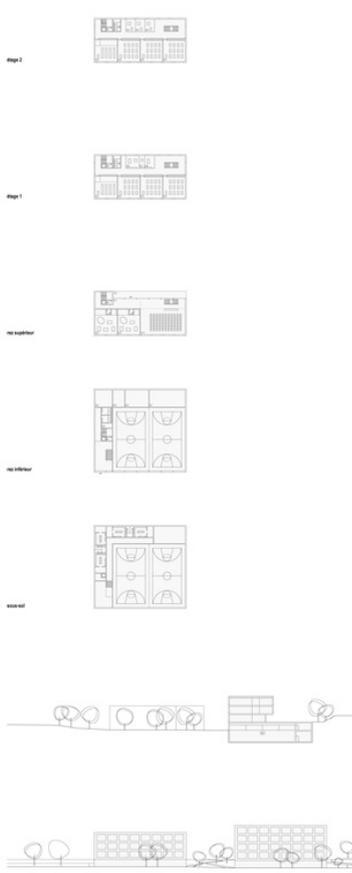
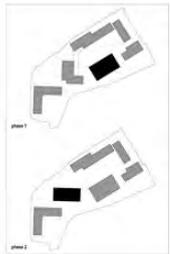
**Contexte**  
 Le projet s'inscrit dans le cadre d'un processus de planification urbaine et de développement durable. L'objectif est de créer un espace public de qualité, qui s'intègre dans le tissu urbain existant et qui contribue à la revitalisation du quartier.



**Concept général**  
 Le projet consiste en la réhabilitation de l'ancien hôpital de la région de Liège, qui sera transformé en un centre de services publics. L'objectif est de créer un espace public de qualité, qui s'intègre dans le tissu urbain existant et qui contribue à la revitalisation du quartier.

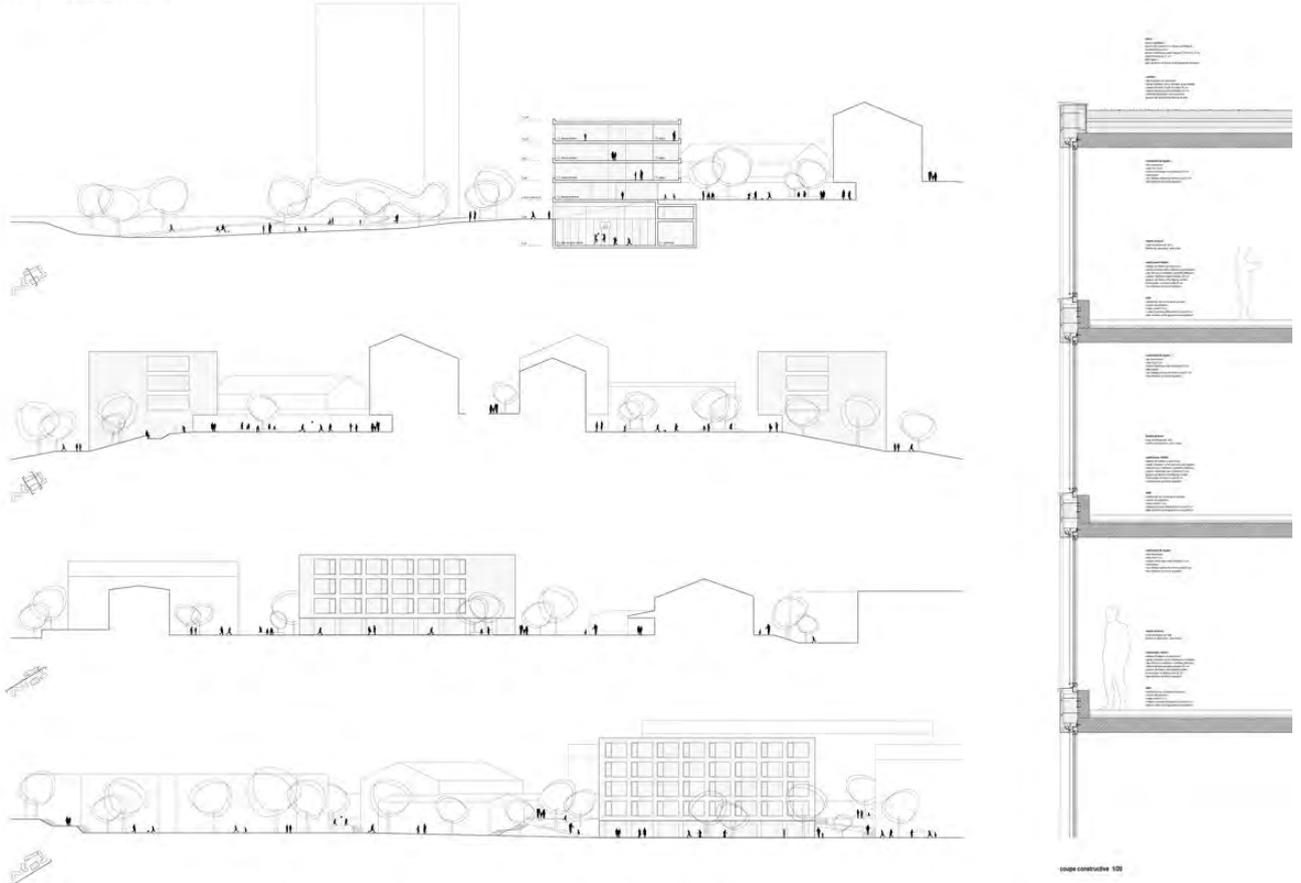
**Concept spécifique**  
 Le projet consiste en la réhabilitation de l'ancien hôpital de la région de Liège, qui sera transformé en un centre de services publics. L'objectif est de créer un espace public de qualité, qui s'intègre dans le tissu urbain existant et qui contribue à la revitalisation du quartier.

**Concept spécifique**  
 Le projet consiste en la réhabilitation de l'ancien hôpital de la région de Liège, qui sera transformé en un centre de services publics. L'objectif est de créer un espace public de qualité, qui s'intègre dans le tissu urbain existant et qui contribue à la revitalisation du quartier.





échelle 1:200



échelle constructive 1:20



## 28 WHY NOT

écarté au 1<sup>er</sup> tour

Architecte

Andrea Pelati Architecte  
Avenue Dupeyron 12  
2000 Neuchâtel

collaborateurs :  
Antonio Conroy  
Sylvie Bussard  
Leonardo Coppola  
Davide Rossi

Architecte paysagiste

BIOL Conseils  
Rue de la Serre 5  
2000 Neuchâtel

collaborateur :  
Gaël Muller Heymaud

147



WHY NOT

Environnement

Entre les murs du quartier de Beaumont et ses constructions plus massives du quartier de la Vignettaz, le complexe scolaire consiste en plusieurs constructions venues peu à peu se positionner, chacune avec sa logique, sur une parcelle pendant toujours un peu plus d'organisation dans les espaces extérieurs. On se rend rapidement compte qu'il existe une grosse courtoisie et qu'il est important d'opérer un changement clair pour permettre de redonner une cohérence et de la qualité à la parcelle dans sa globalité.

Pour ce faire, la salle de sports existante est remplacée par le nouveau bâtiment et son programme s'adapte à la seconde salle demandée. Le volume proposé est un parallélépipède aligné avec le bâtiment principal de l'école, dont deux angles ont été tronqués, l'un répondant au bâtiment situé au Sud-Ouest, l'autre créant une zone d'entrée au Nord-Est.

Organisation

On accède au nouveau bâtiment par la Route de la Gruyère, au Nord. L'organisation des salles de classes, placées en périphérie du bâtiment, permet de libérer un grand espace central ouvert vers le ciel, grâce à une ouverture généreuse sur la toiture, faisant bénéficier les salles d'activités extérieures d'une lumière douce tout au long de la journée.

Au rez-de-chaussée, les classes sont en contact avec la cour d'école et sont accessibles par une courbe qui donne sur les salles de sport, placées au centre du bâtiment, un niveau plus bas. Une ouverture étroite le long de la façade Nord permet à la lumière naturelle d'arriver jusqu'à ces deux niveaux. Le sous-sol abrite les vestiaires, les locaux pour les engins de la salle de sport, ses locaux techniques ainsi que l'abri de protection civile. La toiture du bâtiment est aménagée en plateau et permet de réhabiliter une partie de la surface de jeux prise au sol par la nouvelle construction. L'extension future consiste en un niveau complémentaire de surface identique, intégrant dans son espace central une salle polyvalente. Sa toiture sera également accessible pour offrir un plateau complémentaire à l'espace de récréation principal.

Structure et Matériaux

Les salles de classes forment un anneau dont les murs de façade et intérieur sont porteurs. L'espace central au-dessus de la salle de sport est supporté par des poutres en béton armé en surépaisseur de la dalle.

Les façades en béton apparent sont rythmées par les larges baies vitrées, disposées selon une trame régulière. La distribution intérieure est également en béton brut alors que les salles de classes sont habillées de bois.



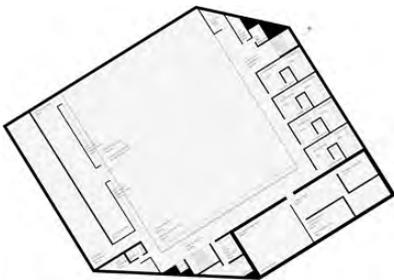
Situation 1:500

Figure 1:200  
Le présent est sur la future

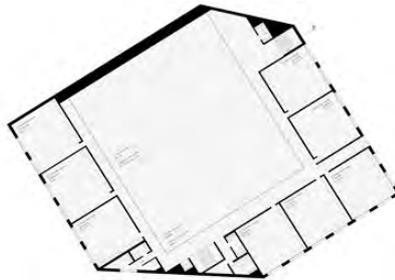


Ville de Fribourg  
Agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz  
> Concours de projets d'architecture  
WHY NOT

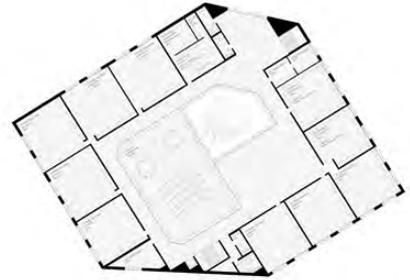
148



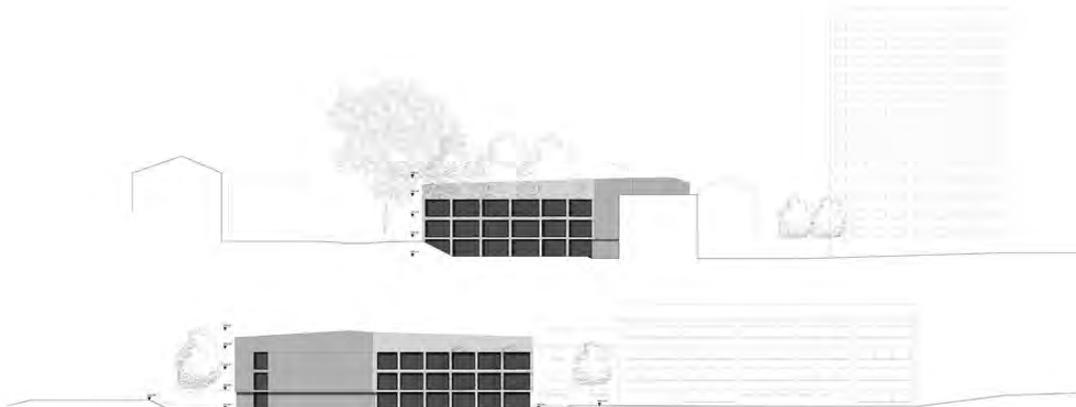
coupe-est 1:200



rez-de-chaussée 1:500



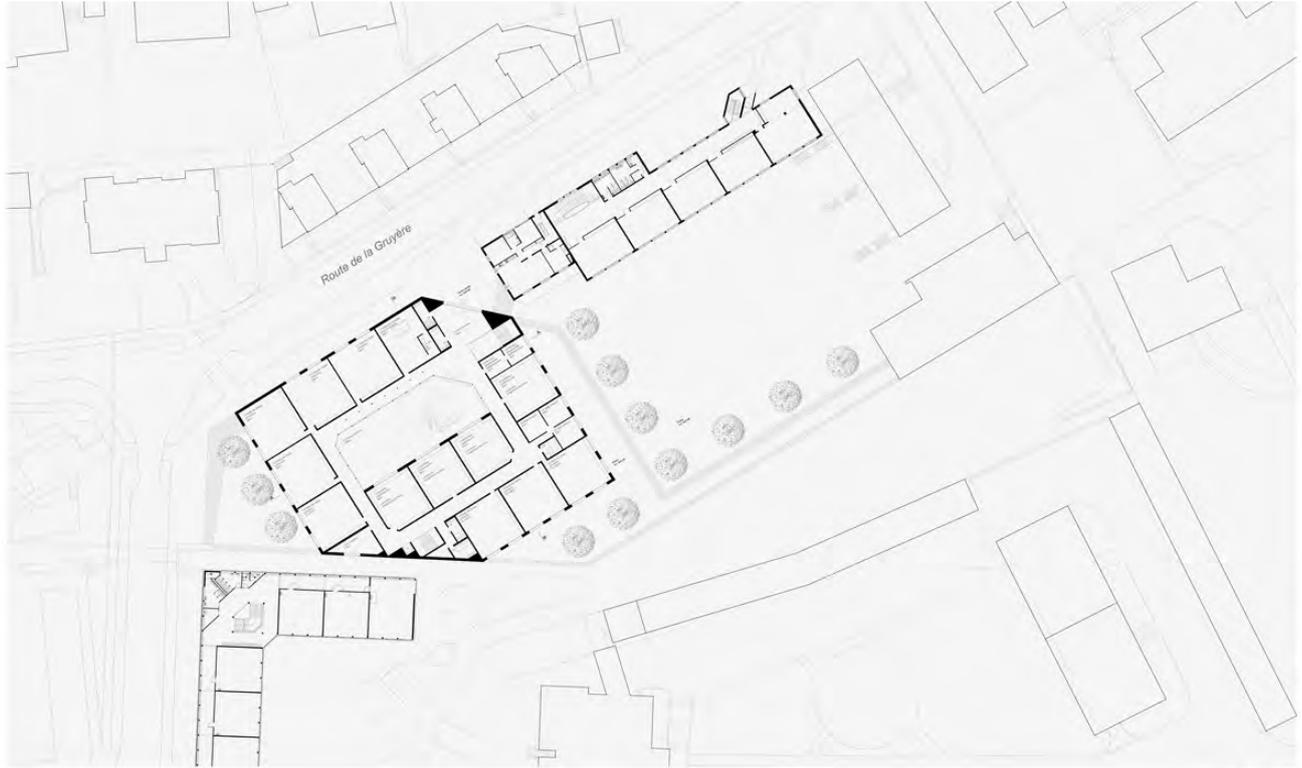
ter-étage (surélévation phase 2) 1:200



façade Ouest 1:500

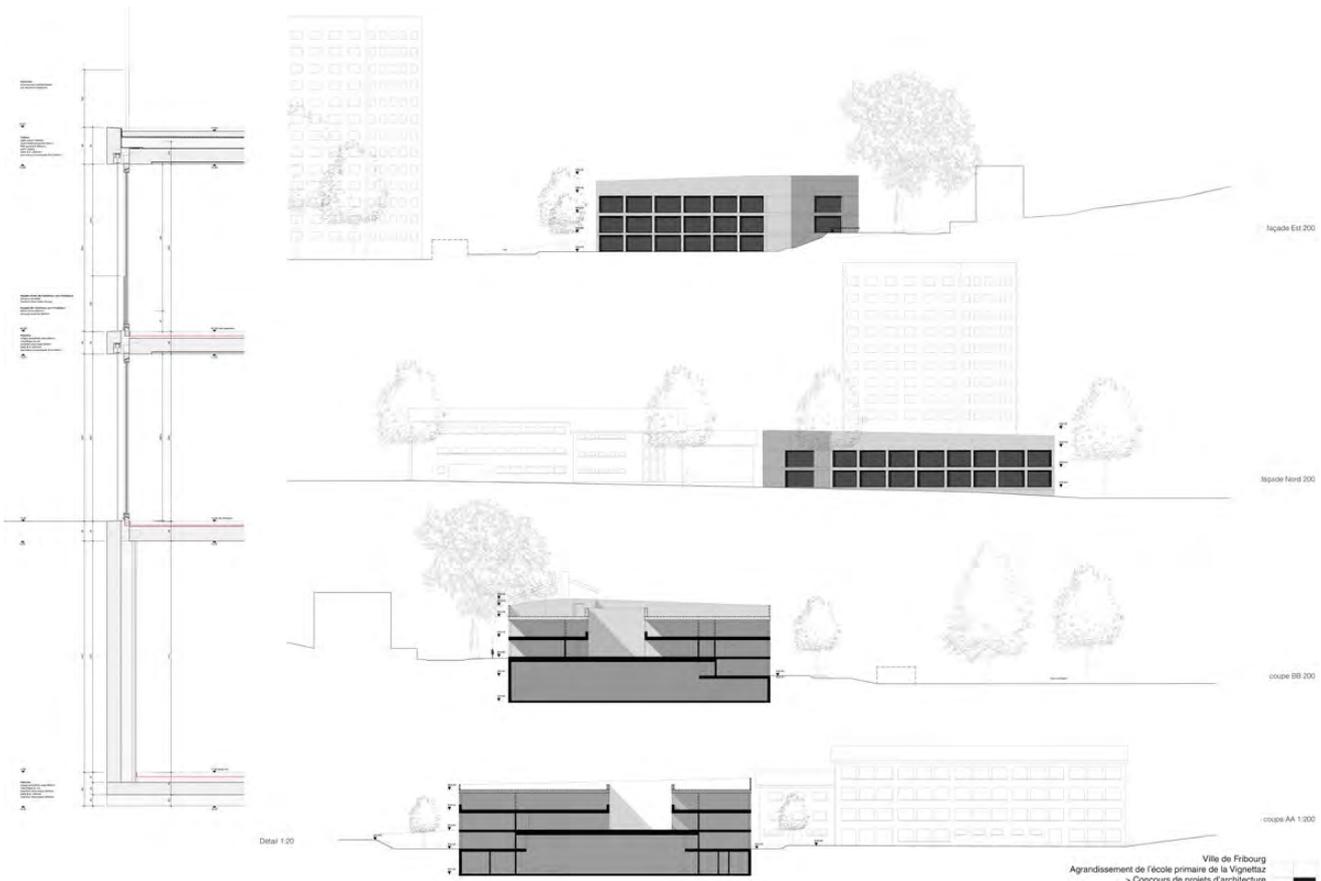
façade Sud 1:200

Ville de Fribourg  
Agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz  
> Concours de projets d'architecture  
WHY NOT



rez supérieur 1:200

Ville de Fribourg  
 Agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz  
 > Concours de projets d'architecture  
 WHY NOT



Ville de Fribourg  
 Agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz  
 > Concours de projets d'architecture  
 WHY NOT





**Ville de Fribourg**

Service d'urbanisme et d'architecture  
Rue Joseph-Piller 7, 1700 Fribourg  
T 026 351 75 04 / F 026 351 75 19  
secretariat.edilite@ville-fr.ch